VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1759
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne





L'élevage, loin d'avoir dit son dernier mot

La signature, le 10 novembre en Saône-et-Loire, d'une charte d'avenir pour les éleveurs bovins de Bourgogne Franche-Comté, rappelle combien cette activité est importante pour notre région. Les espoirs dont elle est porteuse seront-ils satisfaits ? Des évènements organisés ces derniers temps montrent en tout cas que l'intérêt pour l'élevage bovin est toujours bien réel, et traverse les générations : concours d'animaux et de jugement de bétail sont toujours bien présents. Une manière, peut-être, comme un chercheur de l'Inrae l'appelle de ses vœux, de réenchanter l'élevage.

Pages 03, 04, 08, 09, 12 et 13



PRODUCTIONS P.11

Cultures // Pour un maximum d'efficacité de pulvérisation



B. Carrouché

DOSSIER P.15

Élevage laitier // Les robots utilisés comme une salle de traite



Agence de l'eau Artois Picardie

RURALITÉ P.20

Environnement // Réutilisation des eaux usées : le débat s'accélère

Encart : Catalogue Delta Force (sur certains cantons).





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SOIRÉE ÉLEVAGE DE LA FDSEA 58 : DES ENJEUX COLLECTIFS

.05 DÉSHY'21 : UN PETIT COIN DE SARRASIN

.06 MÉTÉO : « DE LA POUSSIÈRE À LA BOUE »

.07 AFDI : POMME DE TERRE, PRODUCTION MONTANTE À MADAGASCAR

.08 JA 89 : LES QUALIFIÉS DU CONCOURS DE JUGEMENT DE BÉTAIL

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.09 AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL : UNE CHARTE D'AVENIR POUR LES ÉLEVEURS BOVINS

.10 SAFER : UNE AIDE AU FONCIER POUR LES JEUNES

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 PULVÉRISATION : POUR UN MAXIMUM D'EFFICACITÉ

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : CARTON PLEIN POUR LE CONCOURS DE SEMUR-EN-AUXOIS

.13 FOIRE-CONCOURS DE PRÉMERY : DES PROFESSIONNELS AU RENDEZ-VOUS

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.14 MARAÎCHAGE : LES CLEFS POUR S'INSTALLER EN MARAÎCHAGE BIO

DOSSIER //

.15 SPÉCIAL ÉLEVAGE LAITIER

RURALITÉ // TERRITOIRES

.18 STAGES À L'ÉTRANGER : ALLEZ VOIR AILLEURS

.19 GROUPAMA : LES BONS GESTES SE FONT AUSSI EN TRIBUNE

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.20 RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES : LE DÉBAT S'ACCÉLÈRE

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 TEXTILES : LE COTON FRANÇAIS TISSE SA FILIÈRE

.32 ÉTHOLOGIE : PEYO, UN SOIGNANT PAS COMME LES AUTRES



// LE DESSIN

// EN BREF

Glyphosate Béchu aurait préféré *« un vote contre plutôt qu'une abstention »*

Après la prolongation pour 10 ans de l'autorisation du glyphosate par la Commission européenne, le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu a affirmé le 17 novembre qu'il aurait préféré *« un vote contre plutôt qu'une abstention »* de la France. *« À titre personnel, j'aurais évidemment préféré que puisque nous étions opposés à cette décision, cela prenne la forme d'un vote contre plutôt qu'une abstention »*, a déclaré Christophe Béchu sur France Inter, qualifiant au passage de *« dinguerie »* la position de la Commission de réautoriser *« tous les usages pendant 10 ans sans limites »*. Le ministre a expliqué que la France a *« essayé de trouver une position alternative à la position européenne (…) avec un certain nombre de pays »*. *« Dix-sept pays ont voté en faveur de la position de la commission et on a, y compris pour les raisons diplomatiques, voté comme les Allemands (…) pour faire en sorte de continuer à trouver des alliés sur ce sujet »*, s'est-il justifié. Arithmétiquement, le seul vote de la France n'aurait de fait pas suffi à faire pencher la balance. Plusieurs organismes, partisans ou opposants au glyphosate, ont reproché jeudi à la France son *« manque de courage »*, permettant à la Commission européenne la décision de renouveler l'autorisation du désherbant pour 10 ans.

Sécheresse Encore 65 % des nappes sous les normales

La situation des nappes phréatiques françaises reste proche de celle de septembre (66 % des nappes étaient à des niveaux insuffisants), avec deux tiers d'entre elles sous les normales de saison, rapporte le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) dans un communiqué. Au 1er novembre, la France comptait 65 % de ses nappes phréatiques sous les normales mensuelles, dont 18 % à des niveaux très bas, précise le BRGM. Si la situation est proche de celle de septembre, elle s'avère néanmoins plus favorable qu'en octobre 2022, où 75 % des nappes phréatiques se trouvaient sous les moyennes mensuelles après un été caniculaire. Toutefois, les précipitations importantes à partir de mi-octobre et la mise en dormance de la végétation permettent d'amorcer la recharge des nappes, 41 % des niveaux étant en hausse. Selon le BRGM, les tendances dépendront essentiellement des cumuls pluviométriques. Ainsi, les pluies importantes observées depuis début novembre *« devraient permettre de généraliser la recharge à l'ensemble des nappes et d'observer une amélioration des situations »*.

Pac La France propose une alternative aux dérogations sur l'utilisation des jachères

Une alternative à la reconduction des dérogations sur l'utilisation des jachères a été présentée par la France et discutée à l'occasion de la réunion du Conseil des ministres de l'Agriculture de l'UE du 20 novembre. Soutenue par une dizaine États membres, cette proposition, vise à appliquer partiellement la norme BCAE 8 en vigueur pour la campagne 2024. Paris souligne qu'avec cette alternative, le taux de 7 % d'éléments favorables à la biodiversité requis par la réglementation européenne serait conservé tout en offrant la possibilité aux agriculteurs *« d'atteindre ce taux grâce aux seules cultures dérobées ou fixatrices d'azote, cultivées sans utilisation de produits phytopharmaceutiques (sans qu'ils ne soient tenus de disposer d'une part minimale de terres mises en jachères ou d'éléments non productifs) »*.

// EN IMAGE

Antibiotiques Les restrictions sur les usages préventifs font chuter les ventes

Les utilisations d'antibiotiques en médecine vétérinaire ont chuté en 2022 sous l'effet d'une nouvelle réglementation européenne sur l'usage préventif des antimicrobiens, révèle le rapport annuel de l'Anses sur l'antibiorésistance en santé animale, publié le 17 novembre. Les ventes d'antibiotiques ont reculé de 26 % entre 2021 et 2022 (en volume) après l'entrée en vigueur du règlement européen 2019/4 interdisant d'utiliser à titre préventif des aliments médicamenteux contenant des antimicrobiens et restreignant fortement les usages des antibiotiques en prophylaxie (prévention) et en métaphylaxie, c'est-à-dire sur des animaux sains ayant été en contact avec des animaux malades. La majeure partie de cette baisse est liée à la baisse des ventes de prémélanges médicamenteux (-82 % sur un an). Concernant l'exposition des animaux aux antibiotiques — qui est un meilleur indicateur que celui des ventes car il tient compte de l'évolution de la population d'animaux et de la posologie — elle a baissé de 9 % en un an. Avec des disparités entre les espèces : stabilité pour les bovins (+1 %), baisse pour les volailles (-12 %) et forte baisse pour les porcs (-21 %) et les lapins (-35 %). Ces deux dernières espèces étant particulièrement consommatrices d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques.


Réussir SA

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// PERSPECTIVES

Réenchanter l'élevage

L'élevage est souvent pointé du doigt, pourtant c'est un acteur majeur de la durabilité des systèmes alimentaires. Pour Jean-Louis Peyraud, de l'Inrae, il est temps de le réenchanter. Selon lui, il existe quatre leviers d'action : les aliments, les animaux, les effluents et l'utilisation des surfaces (légumineuses et prairies).



MCSB-Apasec

Jean-Louis Peyraud, direction scientifique Agriculture de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae).

Comment définir l'élevage durable ? Question épineuse pour Jean-Louis Peyraud, de la direction scientifique Agriculture au sein de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). Lors d'une conférence organisée par la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes (Aura) mi-octobre, il a préféré définir sa vision de l'élevage de demain dans des systèmes alimentaires durables. *« On parle certes d'élevage, mais il fait partie de l'agriculture qui est faite pour nourrir les Hommes. »* Dans ce cadre, la notion de souveraineté alimentaire prend tout son sens et, à court terme, celle de la France en produits carnés et laitiers est en péril. *« Au niveau de l'élevage français, nous sommes dans une phase de transition forte. Depuis 2016, nous avons perdu un peu plus de 800 000 vaches laitières et allaitantes en France. Aujourd'hui, nous avons une population de bovins presque identique à celle de 1860. Dans le même temps, le nombre d'habitants a quelque peu augmenté. En 1860, chaque Français était suivi par 0,2 vache, aujourd'hui par moins de 0,1. »* Ainsi, la production laitière qui s'était jusqu'alors maintenue, du fait d'une augmentation de la production par vache, diminue depuis deux à trois ans comme l'abattage des gros bovins. La tendance est identique en porcs. En 2002, la France comptait un peu plus de 15 millions de truies selon l'Institut de l'élevage contre 12 millions en 2022. *« Cela a été compensé par davantage de prolificité au départ, mais aujourd'hui la Bretagne enregistre une diminution de 5 % de porcs. C'était - 2 % l'année d'avant »*, commente l'expert scientifique. Seule la filière œuf tire son épingle du jeu. Conséquence : *« Nous risquons de ne plus être autosuffisants ni en lait, ni en viande à horizon 2030. Ce phénomène est général en Europe à l'exception de certains pays comme l'Irlande ».*

Des enjeux de taille

Sur le plan économique aussi, des choses interpellent, notamment pour la filière bovins viande. Preuve en est : entre 1990 et 2015, les données du Réseau d'information comptable agricole (Rica) révèlent que la productivité numérique de la filière bovine allaitante du grand Massif central a légèrement diminué quand la part de concentré par UGB a augmenté. Par ailleurs, de plus en plus d'énergie non renouvelable est utilisée et la capitalisation par unité de travail (UTH) a presque doublé. Pendant ce temps-là, la valeur ajoutée ne cesse de diminuer. *« Cela pose question,* soulève Jean-Louis Peyraud. *Il s'agit d'une filière où les soutiens financiers sont élevés. Si la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) a été très intéressante lors de sa mise en place, elle a des effets un peu pervers. Elle bloque, en effet, les réorientations, incite à des investissements et est captée par l'aval. Par ailleurs, et c'est là davantage une vision de chercheur, il est bon de s'interroger si demain il faudra encore primer des animaux qui sont dits par ailleurs polluants car ils émettent du méthane. Je vous le dis car cette question pourrait rapidement être posée. »* Une position sciemment provocatrice qui s'inscrit dans un contexte environnemental et politique beaucoup plus global. *« Quand on voit cela, il est légitime de se poser la question en quoi l'élevage bovin contribue au réchauffement climatique sachant que le méthane est un gaz à courte durée de vie. L'élevage français va être en effet touché par les agendas politiques, car aujourd'hui nous ne parlons plus que du réchauffement climatique »*, poursuit Jean-Louis Peyraud. Si, selon lui, le réchauffement climatique vient d'ailleurs, *« nous sommes passés entre 1860 et aujourd'hui de 0 à 0,6 voiture par habitant »*, l'agriculture va être soumise aux impacts très forts des décisions politiques.

Un outil inadapté à l'agriculture

Fort est de constater que l'agriculture peine à faire baisser ses émissions quand l'industrie les a divisés presque par deux. *« L'agriculture représente 20 % des émissions nationales et l'élevage 12 %. L'industrie émet aujourd'hui, en tout cas selon la méthode de calcul actuelle, moins de GES que l'élevage. Dans quinze ans, si l'élevage ne diminue pas ses émissions, il sera le plus gros émetteur de France. On va lui tirer à boulet rouge dessus. Il faut anticiper ce phénomène. »* Surtout, il est important de dire ce que l'élevage *« fait bien. Mais nous n'avons pas d'outil pour cela. L'analyse du cycle de vie, qui est l'outil utilisé aujourd'hui, décrypte tout ce qui est fait de mal. Il a été imaginé pour l'industrie. Tous les scénarios prospectifs s'inspirent de l'analyse du cycle de vie et aucun ne prend en compte les progrès techniques de l'élevage. »* Le constat dressé, il reste à définir les voies de progrès de l'élevage, et il est surtout urgent pour Jean-Louis Peyraud de trouver les leviers pour *« réenchanter l'élevage. Il faut retourner la chaussette ».*

L'élevage reconnecte

« Avant nous avions une approche très linéaire des systèmes : ressources – produits – déchets. Toutefois, cette vision a conduit à découpler en partie l'animal du végétal. Dans l'esprit populaire, il a été oublié que l'élevage reconnecte l'agriculture et le sol en produisant quelque chose. Il faut se rappeler que le sol est la base. L'élevage reconnecte en recyclant des biomasses non consommables par l'Homme. Il produit des engrais organiques naturels, non plus des déchets. Demain, avec un coût de l'énergie très fort, nous serons contents de retrouver les effluents d'élevage en lieu et place de l'ammonitrate. Il facilite la diversification des rotations et enfin il produit des services écosystémiques. » Ainsi, sur le plan des ressources, la première des choses à retenir est que plus de la moitié des aliments consommés en élevage sont des fourrages (pâturage ou herbe conservée). *« 50 à 95 % des protéines utilisées en élevage ne sont pas consommables par l'Homme. Par ailleurs, pour contrer cette compétition qui existe entre alimentation animale et humaine, il est opportun de monter la quantité de protéines produites par kilogramme de protéines végétales consommables par l'Homme, mais utilisées en alimentation animale. Par exemple, la vache laitière peut en produire 1 à 2 kg. Les ruminants sont donc efficients à condition qu'ils mangent du fourrage. »* Autre point : développer des rotations et des assolements avec davantage de légumineuses. *« Cela présente des avantages multiples : davantage d'autonomie protéique pour l'élevage, une maîtrise des bioagresseurs et moins de pesticides, des aliments locaux… Finalement, l'animal est le tampon de toutes les variations des filières végétales. »*

L'atout prairie

Enfin, la prairie apparaît comme un atout pour la biodiversité : diversification des espèces, pollinisateurs, diversification de l'usage des terres et le maintien des habitats ouverts. La prairie est également un garant de la santé des sols. *« Il y a davantage de carbone stocké dans les sols grâce aux prairies (+ 0,25). Elle limite également l'érosion. Il y a enfin beaucoup plus d'invertébrés »*, souligne Jean-Louis Peyraud. La prairie a d'autres rôles. *« Elle travaille à la régulation des flux de nitrates et des flux d'eau. On maintiendra, en effet, les zones humides car il y a des ruminants pour les entretenir. La prairie engendre également une réduction des pesticides. »* Sans oublier son rôle primordial dans le paysage rural. Le réenchantement de l'élevage est à portée de main encore faut-il que tous s'en saisissent.

Marie-Cécile Seigle-Buyat

Retrouvez l'intégralité de la conférence sur : https://urlz.fr/oqYf



pxhere

Les prairies sont un véritable outil pour la biodiversité et la ruralité dans sa globalité.



DÉPARTEMENTS

// SOIRÉE ÉLEVAGE DE LA FDSEA 58

Des enjeux collectifs

Le 9 novembre à Rouy, la FDSEA 58 tenait sa traditionnelle soirée élevage. Cette année, le thème était : « Entre décapitalisation et évolution de la consommation : quelles perspectives pour nos outils d'abattages ? ».



La soirée élevage de la FDSEA 58 a réuni à la tribune (de gauche à droite) : Dominique Guineheux, Romaric Gobillot, Emmanuel Bernard, Amélie Brisson et Caroline Mousseron.

Afin d'échanger sur les enjeux d'actualité de l'élevage, la FDSEA 58 organise tous les ans une soirée dédiée. Avec un thème différent à chaque fois, c'est un focus sur les outils d'abattage qui a été choisi pour 2023. Ainsi, près de 60 éleveurs étaient présents pour assister aux échanges à Rouy le 9 novembre.

Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58, justifie ce thème : *« La France compte 233 abattoirs dont trois dans la Nièvre (Cosne, Luzy et un en projet de réouverture à Corbigny). Ces derniers ont un rôle majeur dans les filières animales et dans la chaîne alimentaire. En ce sens, ils constituent un point de passage obligatoire pour les animaux de rente. Malgré tout, ils font aujourd'hui face à la décapitalisation des élevages bovins. Dans ce contexte, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a lancé récemment un plan global d'actions pour consolider le maillage en abattoirs de boucherie… Un sujet central donc qu'il nous semblait intéressant d'aborder ».*

Globalement

Pour établir une vision d'ensemble [1], Amélie Brisson, responsable du service élevage-EDE de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, fit un état des lieux du cheptel nivernais avant de présenter l'intérêt potentiel de l'engraissement mais nuance : *« même si les prix de vente ont augmenté, ils ne couvrent pas les charges de production calculées par l'Idele qui intègrent la rémunération du capital et de l'exploitant (deux Smic) – à cause de l'inflation »*. Ensuite, Caroline Mousseron, directrice d'Interbev BFC, détailla l'évolution de la consommation française de viande bovine : *« le public mange de la viande, mais leurs habitudes de consommation ont changé pour se diriger vers des produits faciles et rapides à cuisiner ce qui peut soulever la question de la valorisation de certains morceaux »*. Enfin, Dominique Guineheux, directeur des achats chez Bigard et représentant de Culture Viande[2] à Interbev[3], pointa les perspectives des outils d'abattage sur le moyen long terme au regard des évolutions actuelles de l'élevage français : *« Le tableau n'est pas très réjouissant, mais il ne faut pas pleurer dessus. Au contraire, nous devons tous (les acteurs de la filière) travailler ensemble pour porter des projets communs afin de sauver l'élevage français et les outils d'abattage. Je pense, pour ma part, que cela passe notamment par une organisation précise de la rémunération via la contractualisation »*.

Travailler sereinement

Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 conclut : *« Merci aux intervenants et aux éleveurs de leur présence ce soir. Je voudrais aussi rappeler aux élus présents certains points. Lorsque nous avons une entreprise comme la filière bovine de notre département et que nous avons des personnes engagées prêtent à s'investir pour la conserver et qui la font évoluer tous les jours face aux enjeux d'avenir (climat, bien-être animal, etc.), je ne comprends pas pourquoi il leur est dit de supprimer des animaux de leurs cheptels car ils sont la cause, selon certains, du dérèglement climatique. Il faut que vous preniez conscience que supprimer des animaux c'est réduire le nombre d'élevages, donc le nombre de familles sur le territoire. Cela impliquera aussi de modifier la physionomie du paysage car les prairies deviendront des friches ! Que deviendront ces dernières une fois qu'elles seront à l'abandon ? De plus, vous avez voté des lois qui désormais existent et qui ne sont pas appliquées. Je pense notamment à Égalim. Si la volonté de les faire appliquer avait été là, les agriculteurs Bio seraient très probablement dans une situation moins dramatique qu'aujourd'hui. Cette dernière est donc de votre responsabilité. Je rappelle aussi que l'élevage bovin avec les sapins de Noël et d'autres productions sont là où les services publics ne sont plus ou sont en recul. Enfin, pourquoi certaines lois ne sont pas respectées quand d'autres sont surappliquées ? La profession respecte ce qu'on lui impose, mais elle a ses limites. Nous ne travaillons pas pour avoir des injonctions ou des amendes zélées, ni pour voir des gens - des contrôleurs - rentrer chez nous sans nous prévenir. On atteint le trop-plein. Alors, chers élus, faites appliquer toutes les lois de manière égale et équitable et arrêtez de nous emmerder inutilement »*. Le prochain rendez-vous de la FDSEA se déroulera à Pouilly-sur-Loire, le 7 décembre à partir de 18 h 30, pour la soirée grandes cultures.

Chloé Monget

(1). Les interventions seront détaillées plus largement dans un prochain numéro de TDB.

(2). Culture Viande : Syndicat qui fédère les entreprises françaises des viandes dites de boucherie (abattage, découpe, préparation et commercialisation) relevant du secteur de la viande bovine, ovine et porcine.

(3). Interbev est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière française de l'élevage et des viandes.

À deux

Durant la rencontre, Dominique Guineheux explique qu'un bon contrat est un contrat où les deux parties signent. Suite à cela, quelques éleveurs on fait part de leur scepticisme sur la contractualisation indiquant que s'ils avaient signé un contrat il y a deux ans, ils n'auraient pas pu bénéficier de la hausse des cours et auraient subi la hausse de leur coût de production. Dominique Guineheux en a donc profité pour expliquer qu'il existait plusieurs types de contrat : les contrats à prix ferme qui peuvent provoquer les effets évoqués précédemment ; les contrats à prix minimum garanti c'est-à-dire qu'un prix minimum est garanti mais qu'en cas de cours supérieur au prix minimum garanti les animaux sont payés au prix de marché ; les contrats indexés c'est-à-dire que le prix est défini en fonction d'indicateurs comme le coût de production et le marché, ce type de contrat à l'avantage de voir le prix payé suivre l'évolution des charges et du marché. C'est ce dernier qui a fait l'objet d'un accord interprofessionnel en 2019 sur le label Rouge et qui fait aujourd'hui l'objet d'une loi : la loi Égalim[1].

FDSEA 58

// FDSEA 58

Soirée grandes cultures le 7 décembre

Le 7 décembre à 18 h 30 à la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire, la FDSEA 58 organise une soirée dédiée aux grandes cultures. Elle aura pour thème : *« Nouvelles énergies : imaginons le monde d'après en machinisme agricole et quelles perspectives pour les filières biocarburants ? »*. Pour aborder le sujet, Julien Saint Laurent, directeur marketing France chez John Deere, établira un état des lieux de la recherche pour les nouvelles énergies dans le machinisme agricole, puis Fabrice Moulard, secrétaire de la Fédération des producteurs d'Oléoprotéagineux (Fop), s'attachera à la filière des biocarburants avec un état des lieux du marché et des perspectives. Un pot convivial sera proposé à l'issue de la réunion. Renseignements : 03 86 93 40 92.

Chloé Monget



Après la soirée élevage début novembre, la FDSEA 58 propose une soirée dédiée aux grandes cultures.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

Un nouveau conseiller

Le service Grandes cultures de la Chambre d'agriculture de la Nièvre s'étoffe avec l'arrivée d'un nouveau conseiller.

Début août, Jean-Paul Leroy, 58 ans, a rejoint l'équipe Grandes cultures de la Chambre d'agriculture de la Nièvre comme conseiller avec une orientation spécifique sur le conseil stratégique phytosanitaire et l'expérimentation. Il détaille son arrivée dans la Nièvre : *« Je suis venu pour raisons personnelles et je retrouve ici ce pour quoi je me suis dirigé vers l'agriculture dans mes jeunes années »*. Il poursuit : *« j'ai un attachement particulier à l'accompagnement des exploitants volontaires pour essayer de nouveaux systèmes en accord avec leurs envies, leurs contraintes, les enjeux du changement climatique et aussi la réglementation »*. Pour lui, cette passion qu'est l'agriculture en rejoint d'ailleurs une autre : la musique. *« Je suis organiste (personne jouant de l'orgue) et, que ce soit pour ce domaine ou l'agricole, il faut aimer le travail bien fait ainsi que l'accompagnement. Ensuite, dans les deux cas, les résultats demandent de la patience, du temps et de l'engagement. Une fois que l'on comprend tout cela, on peut trouver des leviers innovants pour avancer. Ainsi, j'espère pouvoir mettre toutes mes compétences au service des exploitants pour les aider à trouver des solutions viables pour l'avenir de leurs exploitations »*.

Chloé Monget

Pour contacter Jean-Paul Leroy : paul.leroy@nievre.chambagri.fr ou au 06 76 09 01 43 / 03 86 93 40 76.



Jean-Paul Leroy a rejoint les équipes de la Chambre d'agriculture de la Nièvre début août.

// DÉSHY'21

21

Un petit coin de sarrasin

Un bâtiment spécialement dédié aux graines de sarrasin a été inauguré la semaine dernière à la coopérative de déshydratation de Baigneux-les-Juifs.

Les travaux, débutés il y a presque un an, viennent de s'achever. *« Allez, il ne reste plus que deux tôles à installer et l'outil sera fonctionnel ! »*, observe Didier Robin, président de la Déshy'21. Le 16 novembre, ce dernier avait convié les représentants de la filière sarrasin pour inaugurer un bâtiment de 800 m² destiné à stocker cette céréale de plus en plus répandue autour de Baigneux-les-Juifs : *« cette réalisation est le résultat d'une très belle collaboration entre les producteurs, les transformateurs et l'organisme stockeur, qui se sont réunis il y a cinq ans pour créer une filière dont la production serait issue de notre territoire. Ce bâtiment représente également un nouveau service pour les adhérents de notre coopérative. Le sarrasin que nous récoltions jusqu'à présent était stocké dans différentes cases de l'usine, avec une logistique parfois contraignante pour le séchage. Ce ne sera plus le cas avec cette structure flambant neuve, 100 % dédiée à cette production bio que nous souhaitons développer. Nous sommes également équipés d'un séchoir pour ce type de graines, celui-ci vient d'ailleurs d'entamer sa troisième campagne consécutive »*.



Lors de l'inauguration.

Une récolte 2023 satisfaisante

L'année 2023 a été propice au sarrasin : près de 500 tonnes ont été récoltées par 35 agriculteurs, tous adhérents de l'association nommée SBB (Sarrasin bio de Bourgogne, présidée par Pascal Guérin, de Billy-lès-Chanceaux), qui rassemble les producteurs et les opérateurs économiques engagés dans la filière. *« C'est un bon résultat, nous sommes sur une année plutôt bonne, la deuxième plus importante en rendements depuis la création de la filière. Des rendements d'1,5 t/ha ont souvent été obtenus par les exploitants. Le sarrasin est une plante qui semble bien adaptée à nos terres à faibles potentiels : elle repart très vite de l'avant après un stress hydrique »*, ajoute Didier Robin. Le nouveau bâtiment de la Déshy'21 visera les 1 000 tonnes de production chaque année : *« c'est un objectif que nous nous donnons à moyen terme. À plus court terme, nous tenterons de maintenir le niveau actuel de 500 tonnes, sachant que le bio ne traverse pas sa meilleure période en ce moment… Nous ouvrirons les vannes à plein régime quand le moment sera voulu ! »*. Le prix payé au producteur devrait atteindre la barre des 1 000 euros la tonne, frais de séchage et de stockage déduits, comme le mentionne l'agriculteur de Baigneux-les-Juifs : *« c'est un autre objectif que nous nous fixons. Nous construisons les prix avec nos partenaires sur le long terme, afin d'atteindre cet objectif que nous pensons juste dans nos conditions de production. Pour cette année, nous serons entre 900 et 950 euros la tonne aux normes, nous progressons doucement, mais sûrement ! »*.

Mille mercis

Lors de son intervention le 16 novembre, le président de la Déshy'21 a tenu à remercier l'Agence Bio, qui a financé près de 30 % du bâtiment grâce au Fonds Avenir Bio, fonds de soutien à la structuration des filières en agriculture biologique. Les deux transformateurs (Moulin Marion et Atelier Sarrasin) ont également été salués par Didier Robin : *« nous nous sommes mis autour de la table pour créer une filière de A à Z et proposer quelque chose de cohérent et rémunérateur pour les agriculteurs, c'est très appréciable. Sans ces transformateurs, le développement de cette filière ne serait bien sûr pas possible »*. Au départ de Baigneux, les graines de sarrasin seront soit décortiquées et toastées pour être vendues en Kasha, dont le goût de noisette pourra accompagner de nombreux plats à la place de riz ou de pâtes, soit transformées en farine, pour les besoins de Moulin Marion, une farine qui sera utilisée en boulangerie ou en industrie pour la fameuse galette de Sarrasin ou encore la fabrication de tartines craquantes pour le petit-déjeuner.

AG

// ÉLEVAGES LAITIERS

21

Évaluer le bien-être animal

Une journée dédiée à l'évaluation du bien-être animal en exploitation laitière se tient le 11 décembre à Baigneux-les Juifs.

À l'initiative du Cniel, la FDSEA de Côte-d'Or et le Centre interprofessionnel laitier BFC Est organisent une journée de formation à l'évaluation du bien-être animal et au dispositif Boviwell lundi 11 décembre à Baigneux-les-Juifs. La formation sera animée par un technicien Alysé et se déroulera en deux temps. De 10 h 30 à 12 h 30, une présentation de la charte et de l'outil BoviWell sera proposée à la mairie de Baigneux. De 14 h à 16 h, une démonstration de l'évaluation sera au programme dans une exploitation laitière, au Gaec de Toutifaut à Magny-Lambert. Une attention plus particulière sera portée sur certains sujets comme les boiteries, l'écornage, l'abreuvement ou encore la luminosité. L'inscription est gratuite et ouverte à tous les exploitants laitiers du département. Le repas est offert aux participants. Deux possibilités pour les inscriptions : par téléphone (03 80 68 67 67) ou mail (accueil@fdsea21.fr).

Rappels

La Charte de bonnes pratiques d'élevage (CBPE) est l'outil de déploiement de la démarche de responsabilité sociétale de la filière « France Terre de Lait », comme le rappellent les organisateurs. Cet outil de conseil accompagne les éleveurs dans la conduite de leur élevage, de plus en plus plébiscité par les laiteries en amont des contractualisations. Depuis 2022, la charte intègre une nouveauté : l'évaluation du bien-être des troupeaux laitiers, qui se déroule selon la démarche BoviWell. Elle consiste à des observations sur les animaux, leur logement, leur alimentation et à la relation entre l'homme et l'animal. L'enjeu de la charte est de relever ce qui est déjà bien fait sur l'exploitation, et d'identifier les améliorations possibles. L'objectif de l'interprofession laitière est d'atteindre 100 % des exploitations laitières chartées d'ici 2025.

FDSEA



// ATTAQUE

58

Trois ovins touchés



P.Massit/ ONCFS (Réseau Loup Lynx)

Loup en captivité.

Dans un communiqué du 14 septembre, la DDT de la Nièvre (SEFB – bureau forêt, chasse, biodiversité) annonce qu'un ovin a été tué et deux autres blessés dans la commune de Millay suite à une attaque survenue le 27 octobre. Après examen des agents de l'Office français de la biodiversité (OFB), la cause de la mortalité est liée à une prédation pour laquelle la responsabilité du loup ne peut être écartée. En 2023 (et à date du 14 septembre), neuf attaques de ce type ont été enregistrées dans la Nièvre. Pour 2022, douze attaques pour lesquelles la responsabilité du loup n'avait pas été écartée avaient été recensées. Pour rappel, les éleveurs dont les troupeaux auraient subi une attaque susceptible d'être imputable à un grand canidé sont invités à contacter la préfecture (03 86 60 70 80). Pour plus d'information : https://www.nievre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Faune-sauvage/Loup/En-cas-d-attaque-de- grand-canide

D'après communiqué

// MÉTÉO

21

« De la poussière à la boue »

Un agriculteur de La Rochepot, en Côte-d'Or, revient sur les fortes pluies du moment et leurs conséquences sur son exploitation.

Elle était attendue avec impatience, mais certainement pas dans de telles proportions. La pluie fait beaucoup *« causer »*, en ce moment en agriculture, et pas toujours en bien. En seulement trois semaines, la barre des 200 mm a déjà été dépassée chez Nicolas Mazilly, agriculteur à La Rochepot. Cet exploitant de 47 ans, à l'image de bien d'autres professionnels, est impacté par ces intempéries incessantes : *« Le retour des précipitations était urgent, cela va sans dire. La nature, dans tout son ensemble, avait besoin d'eau. L'abreuvement et l'affouragement faisaient partie du quotidien depuis fin juillet, ça commençait à faire long : heureusement que les stocks avaient été reconstitués. Ceci étant dit, nous ne demandions pas tant d'eau… »*.



Nicolas Mazilly n'avait toujours rien semé dans ses champs à la mi-novembre. Ses vaches devraient rejoindre les bâtiments avec plus d'un mois d'avance.

Des semis en attente

Nicolas Mazilly, basé dans le hameau de Flagny, s'apprêtait à débuter les semis quand la pluie est arrivée : *« tout était prêt ou presque, mais nous sommes passés de la poussière à la boue en l'espace de quelques jours et rien n'a été fait »*. À la date du 13 novembre, aucun de ses 60 ha de grandes cultures n'était encore semé : *« c'est la première fois que cela m'arrive… Généralement, je sème vers la fin du mois d'octobre. La pluie ne m'a pas fait peur au début, car les champs étaient très secs et je me disais qu'il y avait de la marge avant qu'ils ne deviennent inaccessibles… J'attendais une éclaircie pour semer de l'orge, du blé, du triticale et de l'avoine, mais cette éclaircie n'est jamais venue. Cette eau en forte quantité empêche toute action pour le moment. Les terres ressemblent à de la pâte à modeler ! Et même s'il s'arrête de pleuvoir, il va falloir attendre un petit moment avant d'accéder aux parcelles. C'est la misère ! »*. L'agriculteur garde encore un petit espoir pour semer cette année : *« je pense qu'il est possible d'intervenir jusqu'au 15 décembre, nos anciens disaient même qu'on pouvait le faire jusqu'à Noël… Si cela ne se fait pas, il faudra se rabattre sur des cultures de printemps »*.

Quoi, à la place ?

Il y a un an déjà, Nicolas Mazilly avait été dans l'incapacité de semer sa dernière parcelle de blé : *« de l'orge de printemps avait pris sa place début février. Au final, le résultat avait été meilleur que l'orge d'hiver, et avec moins de frais. Si rien n'est possible avant l'hiver, je sèmerai peut-être du tournesol dans certaines parcelles. Je ferai également du maïs, pour l'engraissement de mes bovins. Et pourquoi pas tenter du blé de printemps pour la toute première fois ? Je verrai avec mon technicien. Il s'en est déjà fait dans le secteur. Après, il faut avoir une bonne année derrière pour avoir une récolte correcte… Nous n'en sommes pas encore à ce stade : si ça se trouve, je pourrai semer au moment où je m'y attends le moins ! »*.

On rentre bientôt

Le troupeau de 85 vaches charolaises de Nicolas Mazilly n'est guère mieux loti avec ces fortes pluies : *« les animaux avaient déjà souffert pendant des mois à cause des manques d'herbe et d'eau et voilà que, du jour au lendemain, ils se retrouvent les pieds dans l'eau. Par chance, les prés sont porteurs et sains, mais cela ne va pas continuer bien longtemps si ce temps persiste ! À ce rythme, les prairies vont vite se dégrader… Les animaux commencent à fatiguer et ne sont pas bien, cela se voit depuis plusieurs jours. Si rien ne change, tous les bovins seront rentrés à la fin novembre. D'ordinaire, je les rentre vers Noël, sachant que mes vêlages se déroulent en février »*.

AG

// PASS'INSTALLATION

58

« Ce moment est le vôtre »

Le 3 novembre, Groupama, acteur du territoire retrouvait ses jeunes sociétaires agriculteurs installés. L'édition 2023 de Pass'installation, une journée d'échanges et de mise en relation.

« Ce moment est le vôtre » soulignait Romain Léon, exploitant nivernais et administrateur Groupama lors du lancement de la journée Pass'Installation organisée tous les ans pour les jeunes installés par le groupe mutualiste. Pour mémoire, ce rendez-vous permet de faire une piqûre de rappel sur les offres et les services dont les avantages spécifiques – validés par leur participation à cet événement. Parmi eux, ils peuvent faire un diagnostic sécurité gratuit via Groupama, ils obtiennent aussi un chèque-cadeau de 100 euros dédié à la sécurité tel que l'achat des extincteurs, ou encore l'accès à des avantages tarifaires pour le service de remplacement de la Nièvre. Isabelle Chopin, présidente de la Fédération Groupama de la Nièvre, insiste : *« nous avons des budgets dédiés tous les ans à ces volets et force est de constater qu'ils ne sont pas assez utilisés par les sociétaires. Cela est dommage, car ces outils sont à votre entière disposition pour vous aider »*. Ainsi, une trentaine de jeunes ont pu découvrir ou redécouvrir les services Groupama, à l'image de Damien Salé, ayant monté son entreprise d'entreprenariat agricole à Pazy (Corbigny), tout en conservant son poste de salarié agricole en parallèle : *« Ce rendez-vous permet de rencontrer de nouvelles personnes dans notre secteur, tout en retrouvant aussi des voisins. C'est un temps intéressant où l'on peut apprendre à mieux se connaître. En plus, on repasse en revue les avantages auxquels nous avons droit et les diverses structures soutenues par Groupama, comme Exo Expert ou encore l'application Granvillage (valorisation pour les circuits courts). C'est assez instructif et toujours utile »*.

Au plus proche

Si pour lui toutes les informations sont bonnes à prendre, toutes ne peuvent pas être retenues en une seule fois, d'où l'importance d'avoir un conseiller : *« Dans tous les cas, Groupama est un assureur de proximité – via les 14 agences locales – ce qui aide grandement aux échanges notamment sur nos besoins. Nous savons où les trouver ; c'est bien »*. Isabelle Chopin rebondit d'ailleurs : *« Groupama a été créé par et pour les agriculteurs avec un attachement particulier aux relations locales. En effet, aujourd'hui nous comptons 20 caisses locales et 198 élus pour offrir une oreille attentive aux besoins de nos sociétaires »* avant de conclure : *« Nous existons par la confiance que vous nous accordez mais aussi par l'engagement de certains, que ce soit nos conseillers ou nos élus. En effet, ils sont là pour défendre vos intérêts. J'appelle donc tous ceux intéressés à nous rejoindre. Votre voix compte et il faut la faire entendre via un engagement ; à plusieurs nous sommes toujours plus forts ! »*. La matinée s'est clôturée sur un cocktail convivial et un moment ludique avec une course au karting.

Chloé Monget



Durant la journée Pass'Installation, un quizz a été proposé à tous les participants pour tester leurs connaissances sur Groupama.



Damien Salé, 36 ans, salarié agricole et entrepreneur agricole à Pazy.

DÉPARTEMENTS

// AFDI

La pomme de terre, production montante à Madagascar

Depuis une vingtaine d'années, la culture de la pomme de terre prend de l'ampleur à Madagascar, pays où le riz est l'aliment le plus consommé par les habitants. Actuellement, 100 tonnes de pommes de terre sont produites par an et l'ambition est de passer prochainement à 900 tonnes.

Tout juste revenu d'un voyage à Madagascar où il a passé trois semaines (du 3 au 26 octobre), Thierry Desvaux, agriculteur à la Sep de Bord, à Bligny-en-Othe, et référent Yonne pour l'Afdi nous reçoit afin de nous parler de l'un de ses sujets d'étude sur place : la culture de la pomme de terre.

De la pomme de terre à Madagascar, le pays du riz ? Eh bien oui, et cela n'est pas nouveau. « *À Fianarantsoa, une ville de Madagascar où travaille l'Afdi depuis une vingtaine d'années, se trouve une organisation paysanne faîtière, c'est-à-dire qui regroupe différentes productions en son sein, dont une sur la pomme de terre qui est en plein développement, qui s'appelle VFTM* », raconte Thierry Desvaux. « *Pourquoi la pomme de terre ? Cela est dû à une initiative Suisse. Lors d'une réunion de l'Afdi à Montpellier en 2005, le président de VFTM a rencontré les Suisses d'ASF qui lui ont expliqué qu'ils avaient pour projet de lancer la culture de pomme de terre dans deux régions d'Afrique et dans une région de Madagascar pour diversifier l'alimentation, en s'appuyant sur les conseils d'un nutritionniste montrant l'intérêt de consommer de la pomme de terre. L'objectif initial d'ASF était de rendre les populations Malgaches moins dépendantes à la production de riz* », explique l'agriculteur. « *Le Malgache est le plus gros consommateur de riz au monde. Cependant il y a des périodes dans l'année où il n'y a plus de riz à consommer. Pour remédier à ces périodes, l'idée d'introduire la pomme de terre dans leur alimentation est donc venue* ».



Afdi

La pomme de terre est peu à peu introduite dans l'alimentation des Malgaches.

L'objectif de 900 tonnes

Au fil des années, la production est montée considérablement en puissance. « *Aujourd'hui, il y a 20 multiplicateurs de plants à Madagascar. Ils en sont à 10 tonnes de plants de pomme de terre par an, soit 100 tonnes de pommes de terre produites chaque année. L'objectif désormais pour eux est de passer à 90 tonnes de plants de pomme de terre par an, soit 900 tonnes de pommes de terre produites* », détaille Thierry Desvaux qui rappelle que le but « *n'est pas de remplacer le riz mais seulement de varier l'alimentation des Malgaches* ».

Pour ce projet, ASF vient de re-signer avec VFTM un partenariat de trois ans. Un projet dans lequel l'Afdi apporte son appui.

Toutefois, un problème est soulevé : celui du stockage. Alors, des solutions sont recherchées sur place tant pour le stockage que pour l'emballage des pommes de terre. En attendant, la production continue de grandir de même que l'attrait des Malgaches pour la pomme de terre.



Afdi

La culture de la pomme de terre se développe à Madagascar.

Christopher Levé

// TROPHÉES

Des Talents de l'Innovation agricole mis en lumière

Soutenir l'innovation sous toutes ses formes, c'était l'objectif de la première édition des Talents de l'Innovation, organisés par le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et le Village by CA. Les trophées étaient décernés à Dijon le 13 novembre.



Crédit Agricole

Les lauréats de ces premiers Talents de l'Innovation, rassemblés dans les locaux de BSB à Dijon.

200 personnes étaient réunies le 13 novembre dans les locaux de la Burgundy School of Business (BSB), à Dijon, à l'occasion de la remise des trophées Talents de l'Innovation. Ce concours a été lancé à la fin de l'été par le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et le Village by CA. Il avait pour ambition de soutenir l'innovation sous toutes ses formes, en mettant à l'honneur des agriculteurs, des viticulteurs, mais aussi des artisans, commerçants, chefs d'entreprises et associations du territoire qui innovent quotidiennement pour répondre à un contexte économique, social, environnemental en perpétuelle évolution. « *Le Village by CA Champagne-Bourgogne,* explique sa responsable, Florence Imbert, *a pour principale mission de soutenir des projets innovants à fort potentiel dans les domaines variés : énergie, santé, agriculture… Les Talents de l'Innovation sont nés de cette volonté : mettre en avant les hommes et les femmes qui portent ces projets et détecter les talents de notre territoire* ». Quatre catégories étaient représentées :

- Agriculteurs et viticulteurs
- Artisans et commerçants
- Entreprises
- Associations

Deux trophées agricoles

Neuf lauréats ont été distingués : deux pour chaque catégorie et un prix « Coup de cœur ». Le jury était composé des membres suivants : Vincent Delatte (BFC Angels), Franck Duhamel (Capec), Dorian Guiu (cabinet Guiu-JurisPatent), Frédéric Imbert (Dijon Céréales), Flavien Lemière (Engie), François-Xavier Lévêque (président de la caisse locale de l'innovation du Crédit Agricole), Simon Massot (Suntec), Euphémie Picq (Schiever) et Valérie Vuillemot (caisse locale de l'innovation du Crédit Agricole). Plus d'une centaine de candidatures ont été reçues pour cette première édition et 38 candidats ont été présélectionnés. Ils ont présenté leur projet devant le jury le 24 octobre au Village by CA, à Dijon. La soirée du 13 novembre marquait donc l'aboutissement du processus. Parmi les lauréats, on trouve deux agriculteurs :

- Manon Chaillan (SARL Ruchers du Bassigny) qui a reçu un trophée de l'Innovation. Ils sont apiculteurs et fabricants de matériel apicole en Haute-Marne, à Parnoy-en-Bassigny.
- Michel Villarmet (GIE Les Fermes de l'Auxois) qui a reçu un trophée en catégorie Transition. Le GIE rassemble des producteurs agricoles de Côte-d'Or.

Berty Robert, avec communiqué



// JA DE L'YONNE

Les qualifiés du concours de jugement de bétail

Après les qualifications cantonales de l'Avallonnais et de Toucy, qui ont respectivement eu lieu le 4 novembre à Magny et le 10 novembre à Leugny, les qualifications départementales du concours de jugement de bétail, qualificatives pour le concours général agricole qui aura lieu à Paris lors du prochain salon international de l'agriculture (qui se tiendra du 24 février au 3 mars), ont eu lieu le vendredi 10 novembre, à Leugny (dans la foulée des qualifications du canton).

Pour la seconde année consécutive, Nathan Coudret se qualifie pour la finale nationale, cette fois-ci dans la catégorie Prim'Holstein. Dans la catégorie Charolaise, c'est Alexandrine Bazil, qui s'impose et sera présente à Paris. Les deux jeunes icaunais tenteront d'atteindre la plus haute marche possible du podium lors du concours général agricole.

Christopher Levé



JA 89

Près de 40 élèves du Lycée agricole d'Auxerre La Brosse et de la MFR de Villevallier ont participé aux qualifications.



JA 89

Les qualifications départementales permettent d'accéder à la finale nationale, lors du concours général agricole, qui a lieu pendant le salon international de l'agriculture

// JUGEMENT DE BÉTAIL

Les premiers qualifiés pour le Salon

La finale départementale de jugement dans les catégories Prim'Holstein, Simmental et Montbéliarde s'est tenue le 7 novembre à la Ferme Côte-d'Or. Voici les résultats.

Comme chaque année, la première finale départementale de pointage était organisée dans le cadre de la Ferme Côte-d'Or, à Dijon. Près d'une quarantaine de jeunes du lycée La Barotte et de la Maison familiale Auxois Sud-Morvan avaient répondu présent. En race Simmental française, la MFR de Pouilly-en-Auxois a placé trois de ses jeunes sur le podium avec, dans l'ordre, Étienne Lucas (Châtillon-le-Duc, Doubs), Loïc Carty (Cussy-en-Morvan, Saône-et-Loire) et Léa Gotti (Villars-et-Villenotte). Les deux premiers décrochent leur qualification pour la finale nationale qui se tiendra au salon de l'agriculture 2024.

Les jugements des deux autres races laitières ont souri aux élèves du lycée agricole de Châtillon-sur-Seine. En Prim'Holstein, la victoire est revenue à Frédéric Regley (Les Riceys), suivi d'Augustin Priet (Les Goulles) et Dorian Porco (Saint-Marc-sur-Seine). Comme en Simmental, les deux premières places Prim'Holstein sont qualificatives pour Paris. Dorian Porco, bien que troisième dans ce jugement, se rendra lui aussi au Salon grâce à son succès dans le concours Montbéliarde. Alexandre Isselin (Lucey) et Noël Coudyser (Laignes) terminent respectivement deuxième et troisième mais ne se rendront pas au Sia, un seul et unique billet étant disponible dans cette race.

AG

La seconde finale départementale s'est tenue quelques jours plus tard dans le cadre du concours charolais de Semur-en-Auxois (voir ci-contre). Le prochain et dernier rendez-vous aura lieu le 28 novembre à Châtillon-sur-Seine, avec des concours en races Brune et Blonde d'Aquitaine. Les équins seront aussi jugés.



Trois jeunes de la MFR ASM (Lucas Étienne, Loïc Carty et Léa Gotti) sont montés sur le podium Simmental.



Les Barottins (au premier plan) ont remporté les concours Prim'Holstein et Montbéliarde.

// JUGEMENT DE BÉTAIL

Deuxième round à Semur

Le concours charolais de Semur-en-Auxois a été le cadre d'une nouvelle finale de jugement de bétail.

Le 16 novembre à Semur, les jeunes apprenants se sont cette fois-ci intéressés à la race charolaise. Deux vaches avaient été préalablement pointées par Éric Lamalle, technicien au HBC.

Les meilleures notes ont été obtenues par Mathis Daujon, élève de Terminale CGEA à Châtillon-sur-Seine. Ce jeune, originaire de Lezinnes, dans l'Yonne, devance Mathéo Pion (Posanges, MFR ASM) et Frédéric Regley (Les Riceys, La Barotte). Il rejoint les autres qualifiés pour la finale nationale à Paris.

AG



Mathis Daujon, le meilleur des 30 pointeurs.

De précieuses mains



Le lycée La Barotte a été sollicité pour aider les organisateurs du concours charolais. Plusieurs jeunes ont enrichi leurs connaissances zootechniques en échangeant avec les éleveurs à l'image de Mathis Coquinot, qui ne gardera que de bons souvenirs de cette première expérience. Une seconde aventure est en préparation pour cet élève de Première CGEA : *« Mes camarades de classe et moi recherchons des maîtres de stage pour une session de 12 semaines réparties sur deux ans, avec des débuts programmés en avril »*. Mathis Coquinot souhaite s'installer en tant qu'éleveur dans les prochaines années. Sa production favorite ? Les ovins. *« Le stage peut toutefois s'effectuer dans n'importe quel système. Nous sommes à l'école : il faut en profiter pour apprendre un maximum de choses ! »*, confie le jeune Barottin de 16 ans, originaire de Missery et joignable au 06 43 52 35 04.

// AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL

Une charte d'avenir pour les éleveurs bovins

L'évènement a bien failli être annulé tant les tensions sur la mauvaise gestion du Feader par la Région rendent chaque réunion avec la profession potentiellement explosive. Le 10 novembre à Jalogny, en Saône-et-Loire, a finalement été signée une charte d'avenir pour les éleveurs, leurs prairies et la filière. De quoi rester « fiers d'être éleveurs bovins en Bourgogne-Franche-Comté » et surtout repartir du bon pied…



Étaient invités à signer la charte (de gauche à droite) : Florent Point, président des JA BFC, Emmanuel Bernard, représentant le président de la FRSEA, Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, Yves Largy, président d'Interbev BFC, Marie-Guite Dufay, présidente de la Région, Michel Joly, président de la Fédération régionale bovine, Marie-Jeanne Fotré-Muller, Draaf et représentant le préfet de région, Bernard Lacour, président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et co-président, avec Martial Marguet de Ferm'Inov. Ce dernier préside également l'Idele.

Invitée à conclure la journée dédiée à l'élevage allaitant le 10 novembre à Ferm'Inov à Jalogny, en Saône-et-Loire, Marie-Guite Dufay, la présidente de Région Bourgogne Franche-Comté (BFC) s'est empêtrée dans des explications sur le Feader et se voyait brusquement interrompue par le président de la Chambre régionale d'agriculture, Christian Decerle. Il ne décolère pas de voir que l'administration régionale est non seulement incapable de gérer, mais surtout qu'elle accumule toujours plus de retards et a trop longtemps refusé la main tendue de la profession. *« C'est consternant,* souligna-t-il, *d'avoir transformé en défaite ce qui était une véritable victoire collective du monde professionnel agricole »*, qui avait réussi à obtenir + 28 % de budget par rapport à la précédente programmation. Un peu sonnée, Marie-Guite Dufay est remontée sur l'estrade pour la signature, où chacun tentait de desserrer les dents. Un refroidissement de l'ambiance assez inévitable dans le contexte actuel mais qui contrastait avec une journée qui s'était jusque-là parfaitement déroulée avec une matinée tournant autour des expérimentations menées à Jalogny et une après-midi consacrée à l'économie de la filière. Reste que chacun veut maintenant avancer. Si d'autres chartes collectives d'engagement sont appelées à voir le jour (pour le lait notamment), la première du genre est donc celle prônant *« ensemble, un engagement pour les éleveurs de bovins à l'herbe »*. Durant l'après-midi, les participants avaient cherché à dessiner les orientations de la filière, fruit du long travail prospectif « Imaginer demain. Agir aujourd'hui. Ensemble vers 2040 » mené de la fin 2022 à juin 2023. Pour la filière viande et les éleveurs, cela peut maintenant se résumer en un slogan : *« fiers d'être éleveurs bovins en Bourgogne-Franche-Comté »*.

« Construire des avenirs ensemble »

Pour Christian Decerle, la BFC peut être fière : *« derrière ses deux races symboliques, la Montbéliarde et la Charolaise, se trouvent de longues histoires de femmes et d'hommes, de passion, d'opérateurs… qui ont œuvré pour implanter l'élevage »*, ses prairies et ses paysages. Comme il avait été évoqué dans les présentations de l'après-midi, il n'était pas question de minimiser les crises et défis, passés et futurs, qu'il reste à passer *« à l'heure d'un renouvellement des générations d'éleveurs qui n'est pas gagné »*. Un message loin d'être défaitiste, au contraire, il appelait à un sursaut pour que la *« Région soit au coude à coude avec l'État »* et que la mise en œuvre de cette charte soit un *« message d'espoir pour tous les jeunes agriculteurs »* d'aujourd'hui et de demain. Pour le président de l'Institut de l'Élevage (Idele), Martial Marguet, éleveur dans le Doubs, *« l'élevage a des avenirs, construisons les ensemble »*. C'est bien ce que s'efforce de faire la profession depuis toujours, à l'image de Ferm'Inov à Jalogny, qui accueille désormais plus d'une quarantaine de partenaires, dont l'Idele. Ce qui faisait dire à Bernard Lacour, président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire que *« réfléchir à plusieurs têtes »* autour de l'expérimentation est d'autant plus important et innovant avec des partenaires issus de la filière formation, *« des MFR jusqu'aux écoles d'ingénieurs »*.

Une charte « précurseur » du plan de l'État

La directrice de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts (Draaf BFC), Marie-Jeanne Fotré-Muller, ne voit pas d'autres solutions pour *« faire prendre un tournant à la filière »*. Elle fait le constat de défis jamais vus : s'adapter au changement climatique, développer l'autonomie protéique, trouver de nouvelles formes d'organisations commerciales, gagner des marges économiques, mieux satisfaire les consommateurs… L'État prendra sa part, lui qui a annoncé dernièrement un *« grand plan pour l'élevage »*. Elle félicitait les acteurs de la filière régionale : *« vous êtes précurseurs puisque vous l'avez déjà décliné au niveau régional en mesures très concrètes. Vous avez pris votre destin en main »*, veut-elle croire. Quelques minutes plus tôt, Christian Decerle se montrait plus prudent, mais non moins volontaire. *« On connaît les limites d'une charte, mais chaque mot de cette dernière a fait l'objet d'un consensus des opérateurs, interprofession, syndicalisme… »*. Il ajoutait que les engagements seront vérifiés dans la durée (lire encadré).

Engraissement et abattoirs renforcés

La présidente de Région ne pouvait qu'être, elle aussi, satisfaite *« d'entendre la filière unie autour de la construction d'un système visant à créer de la valeur ajoutée et du revenu »*. Car, elle n'oublie pas la peine qu'elle avait eue, notamment lors de son premier mandat, en pleine crise de l'élevage allaitant, *« à parler d'engraissement, il y a six ans, le sujet n'était pas mûr »*. Si elle se réjouit de ce changement de cap, la Région fixe d'ores et déjà des objectifs et mettra en face des *« moyens au service de ces objectifs »*, tenait-elle à rassurer en référence au contexte polémique actuel lié au Feader. Ces moyens seront mis au vote *« dans le bon tempo »* lors de l'assemblée de janvier 2024, promettait-elle. Marie-Guite Dufay précisait sa politique régionale : *« l'industrie automobile et l'élevage allaitant »*. La Région finalise actuellement une étude sur l'avenir des abattoirs et Marie-Guite Dufay s'engageait à fournir *« des aides supplémentaires en ingénierie pour rendre nos abattoirs viables et pour un bon maillage au service des éleveurs »*.

Cédric Michelin

Les quatre grands points de la charte d'avenir

La charte débute par ces mots : *« nous – agriculteurs, élus, décideurs politiques de BFC - nous engageons fermement et résolument à promouvoir ce qui fait deux richesses de cette région : nos éleveurs et nos prairies. Les difficultés auxquelles les éleveurs sont confrontés et les adaptations nécessaires de la filière bovine imposent une mobilisation et une responsabilité collectives ainsi que des orientations claires, étayées scientifiquement. Aussi, nous – Chambre régionale d'agriculture, Interbev, FRB, JA, FRSEA, Ferm'Inov, Conseil régional, État – nous engageons résolument à agir, très concrètement, sur la base des orientations suivantes »* :

1 – Expliquer systématiquement, rappeler et valoriser auprès du grand public, des élus, des collectivités, ce qui fait l'une des richesses de notre région, l'élevage de bovins à l'herbe ;

2 – Préserver la valeur ajoutée de la filière en région et contribuer pleinement, chacun dans nos responsabilités, à sécuriser le revenu des éleveurs ;

3 – Valoriser le métier d'éleveur, et mobiliser tous les moyens disponibles pour assurer la reprise des exploitations, une pour une ;

4 – Accompagner les éleveurs dans l'adaptation de leurs élevages pour assurer leur pérennité



// SAFER

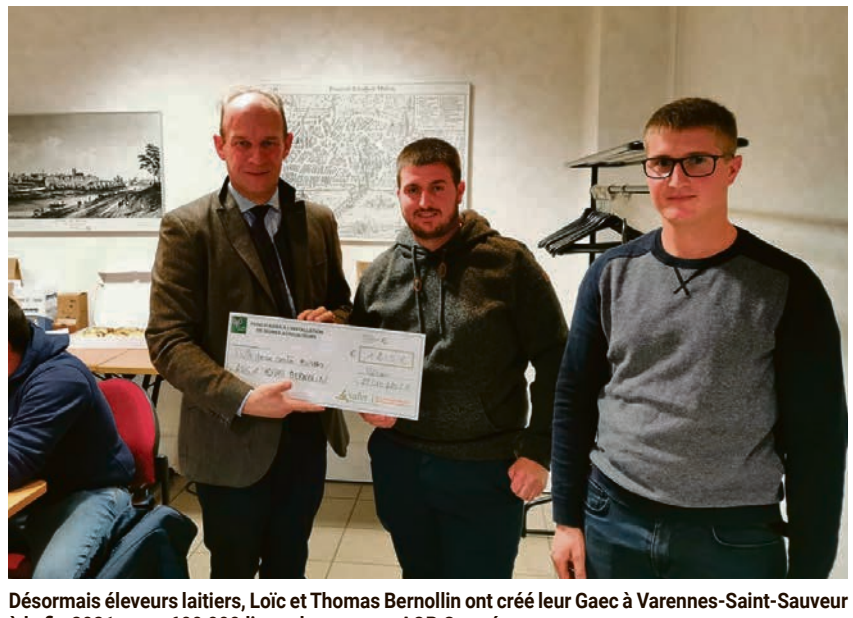
Une aide au foncier pour les jeunes

Quatre jeunes agriculteurs ont reçu un chèque de la Safer Bourgogne Franche-Comté destiné à asseoir leur installation. Une somme qui permet de prendre en charge tout ou partie des frais de notaire nécessaires à la constitution de leur capital foncier.

Afin de favoriser le renouvellement des générations en agriculture et faciliter l'accès des jeunes au foncier, la Safer Bourgogne Franche-Comté (BFC) réserve une partie de ses bénéfices pour abonder un fonds d'aides à l'installation. *« Cette aide prend la forme d'une contribution financière à destination des jeunes agriculteurs qui ont besoin du concours de la Safer pour concrétiser leur installation »*, explique Jean-Luc Desbrosses, le président de la Safer BFC. *« Des critères sont pris en compte pour sélectionner les bénéficiaires. L'aide est consacrée aux porteurs de projet de moins de 40 ans, lors d'une installation aidée ou pas ; ils doivent aussi bénéficier d'une rétrocession en propriété et/ou en location »*. Ce dispositif permet de prendre en charge jusqu'à 50 % des frais d'actes acquittés par l'agriculteur jusqu'à 2 000 €. Neuf exploitations ont été ciblées pour l'année 2023. Quatre bénéficiaires étaient présents, fin octobre, pour recevoir leur chèque. Ils représentaient la polyculture-élevage, l'élevage laitier et l'élevage de bovins allaitants. *« Les autres bénéficiaires sont actifs dans la viticulture et l'élevage caprin »*, signalaient les techniciens de la Safer.



Au titre de ses résultats 2022, la Safer Bourgogne Franche-Comté aura versé un total de 34 900 € à 36 bénéficiaires.



Désormais éleveurs laitiers, Loïc et Thomas Bernollin ont créé leur Gaec à Varennes-Saint-Sauveur à la fin 2021, avec 600 000 litres de quota en AOP Comté.

L'importance d'une concertation

Ces neuf installations ont bénéficié d'une intervention de la Safer. Le cas de Romain Verneaud, en Saône-et-Loire, était complexe au départ, mais les choses se sont arrangées ensuite. Les parcelles disponibles à Perrecy-les-Forges, près de Montceau-les-Mines, étaient regroupées dans le même secteur géographique. *« La concertation qui s'est déroulée au niveau local a permis de répondre aux besoins fonciers des candidats. Cette bonne ambiance locale, favorable à la discussion, a permis de trouver des solutions »*, indiquaient les techniciens de la Safer. *« Ce Gaec de Sanvignes, comprenant six associés s'est vu rétrocéder le lot. Cette société agricole réunit autour de Romain, ses parents, oncle, tante et cousins ». « À Sanvignes, l'ambiance est bonne,* soulignait Jean-Luc Desbrosses ; *ce devrait être partout comme ça. Nous les agriculteurs, nous bagarrons souvent pour du foncier alors qu'il y aurait la place, voire beaucoup de place. Il faut s'entendre, travailler ensemble. Nous travaillons déjà ensemble au travers des Cuma, c'est important pour réduire les charges »*, rappelle Jean-Luc Desbrosses.

Pression foncière forte

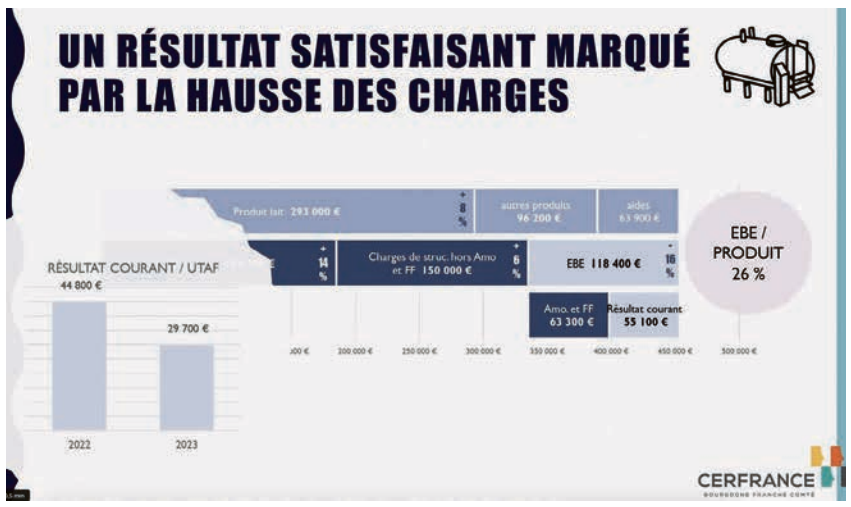
En Bresse, Loïc et Thomas Bernollin ont récupéré le siège d'une exploitation laitière, lors d'une cessation d'activité. *« La concurrence était forte pour ces 108 hectares. Mais ces surfaces étaient indispensables à notre structure »*, expliquaient-ils. Le Gaec a été créé à la fin 2021, *« avec 600 000 litres de quota en AOP Comté, avec l'objectif de passer à 650 000 ». « J'ai reçu une trentaine d'hectares, entre les 20 venant de M. Boivin et le reste »*, retraçait pour sa part Jérémy Beche. *« Avec mon père, nous avons 150 hectares déclarés à la Pac. Notre exploitation se répartit entre l'élevage de bovins allaitants, un peu d'engraissement et la culture de céréales »*. Dans son secteur, la pression foncière est forte, du fait de la présence de plusieurs jeunes installés. *« Le comité technique de la Safer a destiné les parcelles à Jérémy, qui s'est installé en février 2022, pour conforter son Gaec »*, retraçait le technicien Safer chargé du dossier.

Frédéric Renaud

// FERMOSCOPIE 2023

Lait : de bons résultats dans un contexte de production en baisse

Les Cerfrance de Bourgogne Franche-Comté ont présenté leur traditionnelle « photographie » de l'économie agricole régionale sur les principaux secteurs. Le second article que nous consacrons aux résultats collectés porte sur l'élevage laitier.



Sur cette infographie montrant les résultats économiques en lait de plaine pour 2023, le produit lait résiste bien face à la hausse des charges mais l'EBE accuse tout de même une baisse de 16 % d'une année à l'autre.

Lait de plaine ou lait AOP du Massif jurassien : c'est en collectant des données sur ces deux secteurs bien différents que les Cerfrance de Bourgogne Franche-Comté (BFC) réalisent chaque année un bilan économique de l'élevage laitier. La dernière version était présentée à Dijon dans le cadre de Fermoscopie. Le contexte dans lequel les « laitiers » ont évolué en 2023 s'est caractérisé par des prix en France qui n'ont pas encore diminué contrairement à ce qui est observé dans d'autres pays européens. La France réagit-elle avec retard par rapport à une tendance de fond inquiétante ? Doit-on s'attendre à un recentrage des laiteries ? Autant d'hypothèses qui étaient soulevées par Mathilde Schryve, responsable des études économiques chez Cerfrance BFC. Ce qui est avéré, c'est que les laiteries sont de plus en plus exigeantes et que les éleveurs doivent se positionner par rapport à ces attentes. À court terme, il faudra peut-être négocier avec ces laiteries, pour une prise en charge des surcoûts liés à la prise en compte d'exigences en hausse…

Une collecte marquée par la déprise

Sur le contexte de production, les élevages laitiers de BFC ont pu compter sur une belle pousse de l'herbe au printemps, qui s'est ajoutée à des prix d'aliments en baisse, permettant de faire face à l'inflation avec plus de marge de manœuvre. Il faut néanmoins constater que la collecte de lait, en plaine, est marquée par la déprise. Plus surprenant : les livraisons de lait sont aussi en baisse dans le secteur AOP. Sur ce cas de figure, il s'agit d'une dynamique d'adaptation de la filière qui a pris en compte les effets de l'inflation sur les ventes de fromage. La filière a donc demandé une modération de la production : on serait, en 2023 sur une baisse de 4 % des livraisons de lait AOP. Au total (plaine + AOP) la collecte de lait en 2023 aura quasiment toujours été en deçà des niveaux observés ces cinq dernières années. Malgré tout, en lait de plaine, les données Fermoscopie montrent un résultat économique satisfaisant, mais marqué par la hausse des charges. Bien qu'en baisse, le résultat courant / Utaf atteint encore 29 700 euros (44 800 euros en 2022). L'Excédent brut d'exploitation (EBE) régresse de 80 300 euros en 2022 à 62 316 cette année. On note une orientation des flux vers la rémunération et la trésorerie des exploitations. Dans ce contexte, les conseillers de Cerfrance soulignent le fait que la maîtrise accrue de l'alimentation reste déterminante dans le résultat économique des exploitations. Ce poste représente un tiers du coût de production. Ils appellent aussi les producteurs à la vigilance sur les volumes produits d'année en année : il ne faudrait pas risquer un décrochage.

Un œil sur les prix du Comté

Du côté du lait AOP du Massif jurassien, la rentabilité se maintient à un excellent niveau avec un résultat courant / Utaf en légère baisse (31 400 euros en 2023 contre 33 100 euros en 2022) et un EBE à 75 700 euros, contre 78 000 euros en 2022, qui laisse une grande place aux prélèvements privés et au règlement des annuités.

Dans cette situation, chez Cerfrance, on conseille de modérer le renouvellement de matériel et de prévoir d'éventuels investissements sur des dispositifs de réserve d'eau. Le tout, avec un œil sur l'évolution des prix de vente moyens du Comté par les entreprises d'affinage, qui sont aujourd'hui au-dessus de 10 500 euros / tonne, alors qu'ils se situaient plutôt à 9 500 euros en 2021. Une hausse continue mais qui ne pourra sans doute pas durer éternellement…

Berty Robert

// PULVÉRISATION

Pour un maximum d'efficacité

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or vient d'organiser trois demi-journées dédiées à l'optimisation de la pulvérisation.



Thomas Guillot, technicien chez De Sangosse, est allé à la rencontre des agriculteurs dans trois exploitations.

Pour optimiser sa pulvérisation, mieux vaut agir au bon moment et dans de bonnes conditions. Le *« bon moment »* se caractérise par un vent calme, souvent constaté en début de matinée, en soirée et même durant la nuit. L'hygrométrie doit afficher, pour sa part, un minimum de 70 %. Idéalement, les températures sont comprises entre 5 et 20 °C et aucune pluie ne doit être prévue dans les deux heures après le traitement. Les *« bonnes conditions »*, elles, s'entendent par une buse, une pression et un éventuel adjuvant tous les trois adaptés au produit phytosanitaire utilisé, en fonction de la formulation et du mode d'action de ce dernier. *« Il n'existe pas de recette miracle pour optimiser sa pulvérisation, mais tout de même… Si tous les critères préalablement cités sont pris en compte, de très bons résultats sont généralement obtenus »*, souligne Thomas Guillot, responsable développement grandes cultures chez De Sangosse, une société française spécialisée dans la protection des plantes.

Les adjuvants, ça marche

Ce technicien était invité les 9 et 10 novembre à des demi-journées techniques de la Chambre d'agriculture organisées à Quetigny, Marcilly-Ogny et Châtillon-sur-Seine. Thomas Guillot a répondu à de nombreuses questions : *« optimiser sa pulvérisation est un sujet qui intéresse, il suscite un bel intérêt chez les agriculteurs, ces derniers ont envie de faire évoluer leurs pratiques. En plus de ces trois animations en Côte-d'Or, nous organisons d'ailleurs de réelles formations de sept heures avec les Chambres d'agriculture : il y a beaucoup de monde et plusieurs rendez-vous sont d'ores et déjà programmés »*. L'intervenant a notamment présenté la gamme d'adjuvants proposés par sa société : *« nous avons rappelé l'utilité de ces produits et leur mode d'action. Ces derniers permettent de limiter considérablement la dérive, avec une efficience de l'ordre de 50 %. Une buse anti-dérive, elle, atteint pour sa part 66 %, 75 % ou 90 %, avec une pression adaptée. Tout cumulés, les résultats peuvent donc être très intéressants, d'autant que l'adjuvant réduit également la dérive résiduelle de la buse anti-dérive »*.

AG

Réactions

Frédéric Le Grand (Noiron-sous-Gevrey) : *« Je n'avais plus participé à une formation sur le sujet depuis deux ou trois ans, cette rencontre a été une très bonne piqûre de rappel. Des éléments de bon sens nous ont été présentés, cela fait du bien ! Pour ma part, je travaille beaucoup avec des adjuvants : j'ai appris, lors de ce rendez-vous, qu'il existait deux catégories avec les généralistes et les spécialisés. Travailler avec ces derniers, je ne l'ai pas encore fait mais cela pourrait peut-être changer à l'avenir, afin de gagner en efficacité ».*

Matthieu Saulgeot (Marcilly-Ogny) : *« Cette rencontre a été très instructive, sachant que le conseil technique sur la pulvérisation est très rare dans notre métier ! Ce partage de connaissances devrait être intégré, selon moi, à Certiphyto, mais ce n'est que mon avis… Le banc de pulvérisation mis à notre disposition nous a montré les effets bénéfiques des buses anti-dérive et des différents adjuvants. Ce rendez-vous me donne envie d'aller plus loin dans l'utilisation d'adjuvants : ces produits valent vraiment le coup… Un autre point et non des moindres : j'ai appris que mes buses actuelles n'étaient plus réglementaires, je vais donc devoir changer pour la prochaine intervention ».*

// MOUTARDE

Des semis perturbés par la pluie

Le vice-président de l'APGMB (Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne) évoque la période de semis et le retour de la pluie.

Il assurait l'animation du stand de la moutarde à la Ferme Côte-d'Or, pour présenter la filière et répondre aux questions des visiteurs. Damien Baumont, vice-président de l'APGMB, n'a pu échapper à un petit entretien pour Terres de Bourgogne. L'actualité des producteurs, c'est bien sûr les semis et le retour tonitruant de la pluie. *« Nous avons semé 8 500 ha en conventionnel. Entre 1 000 et 1 500 ha devraient l'être au printemps, comme cela était prévu. Les fortes pluies ne semblent avoir perturbé que les semis en bio, pour lesquels des dates plus tardives sont toujours conseillées, c'est-à-dire autour du 20 octobre. Nous n'avons pu semer que 400 ha et cela ne devrait plus évoluer… En conséquence, 600 autres hectares seront reportés au printemps »*. Avec près de 200 mm cumulés en moins de trois semaines, Damien Baumont observe quelques difficultés pour les levées : *« de l'eau, il en fallait ! Mais en avoir autant, c'est impressionnant. Il pourrait y avoir quelques pertes liées à l'effet toxique du désherbage, mais cela devrait rester marginal et très localisé. Nous attendons désormais un peu plus d'ensoleillement, car certaines levées sont un peu poussives »*.



Damien Baumont, le 8 novembre à Dijon.

L'agriculteur de Barges se dit confiant pour la suite : *« dans l'idéal, il nous faut des moutardes assez développées pour l'hiver, mais pas trop non plus pour limiter le risque de gel ! Nous sommes aujourd'hui dans les clous, d'autant que les hivers sont relativement doux depuis plusieurs années : les moutardes continuent de se développer. Lors de la dernière campagne, les meilleurs résultats ont été obtenus avec les moutardes les plus tardives »*. La seule petite déception de l'APGMB, pour le moment, vient du nombre d'hectares dédiés à la culture : *« nous en attendions un peu plus, pour ne rien vous cacher. Nous avions envisagé une surface de 12 000 ha pour honorer la nouvelle commande de 10 000 tonnes passée par les industriels. Il faudra faire avec 2 000 ha en moins. Un rendement moyen de 12 q/ha sera nécessaire pour y parvenir : c'est ce que nous faisons habituellement, alors j'y crois ! Notre dernière moyenne de 9,3 q/ha est la plus mauvaise jamais obtenue. Ce ne sera pas tous les ans comme ça… »*.

AG



ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Carton plein pour le concours de Semur-en-Auxois

Le concours charolais de Semur-en-Auxois a fait le plein la semaine dernière avec 190 animaux de très haut niveau.

Le hall de l'agriculture de Semur-en-Auxois était plein à craquer pour son édition 2023, les 15 et 16 novembre. Cent quatre-vingt-dix bovins étaient présents, au plus grand plaisir de Jean-Luc Baudot, président du comité d'agriculture : *« Nos effectifs sont en hausse depuis plusieurs années mais là, nous étions au taquet ! »*. Satisfaction supplémentaire pour le chef de l'organisation : le haut, voire très haut niveau du concours : *« c'est un avis partagé par beaucoup de personnes aujourd'hui… De grands éleveurs d'autres départements nous ont fait le plaisir de venir nous rendre visite : les veaux côte-d'oriens qui se sont distingués par des ventes exceptionnelles ces dernières semaines y sont forcément pour quelque chose »*. Jean-Luc Baudot a également salué la *« super ambiance »* régnant au sein de cette édition : *« tout s'est vraiment très bien passé, de A à Z et tout le monde était content d'être là »*.

AG



La SCEA Riotte Schrapfer, d'Angely (89), réalise un joli doublé avec les prix d'honneur mâles junior et adulte, remportés par Sacha et Phoenix.



Le Gaec Cadoux (Saint-André-en-Terre-Plaine, 89), prix d'honneur jeune mâle catégorie grand raceur avec Ulysse.



En plus du super prix d'ensemble jeunes mâles, le Gaec de Saint Roch (Recey-sur-Ource) décroche le troisième prix d'honneur jeune mâle catégorie grand raceur, avec Umbro.



Le Gaec Baudot Élevage (Pont-et-Massène), deuxième prix d'honneur jeune mâle catégorie grand raceur avec Umberto.



Le Gaec Froidurot (Jours-lès-Baigneux) grand prix d'honneur femelle adulte avec Tamise.



Le prix d'honneur jeune mâle catégorie bien naître, attribué à Unanime, du Gaec Lechenault Frères. (Saint-Thibault).



L'EARL Guenot Nicolas (Allerey) gagne le prix d'honneur jeunes femelles avec Uneperle, fille de Raphaello, grand champion du dernier concours d'Autun.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// PALMARÈS

Prix spéciaux

Prix d'honneur mâle junior : SCEA Riotte Schrapfer. Prix d'honneur mâle adulte : SCEA Riotte Schrapfer. Grand prix d'honneur mâle adulte : SCEA Riotte Schrapfer. Prix d'honneur femelle junior : Gaec Froidurot. Prix d'honneur femelle adulte : EARL du Chemin neuf. Grand prix d'honneur femelle adulte : Gaec Froidurot. Prix d'honneur jeune mâle catégorie grand raceur : 1er Gaec Cadoux, 2e Gaec Baudot Élevage, 3e Gaec de Saint Roch. Prix d'honneur jeune mâle catégorie bien naître : Gaec Lechenault Frères. Prix d'honneur jeunes femelles : EARL Guenot Nicolas. Super prix d'ensemble jeunes mâles : Gaec de Saint Roch. Prix d'ensemble jeunes mâles faibles effectifs : 1er Gaec de Saint Roch, 2e et 3e Gaec Froidurot. Prix d'ensemble jeunes mâles forts effectifs : 1er Gaec Gabory, 2e Gaec de la Fontaine, 3e Gaec Cadoux. Prix d'ensemble jeunes femelles : EARL Mougins. Prix de famille par le père : 1er EARL Mougin, 2e Gaec des Granges de Vesvres. Prix Ajec : Gaec Froidurot. Prix Bourgogne jeune mâle : Gaec Lechenault. Prix Bourgogne femelle adulte : EARL du Chemin neuf. Prix Bourgogne mâle adulte : François Lucand.

Sections

Veaux mâles grand raceur. Section 1 (automne) : Gaec Lechenault Frères. Section 2 : 1,1) EARL Virely, 1,2) EARL Gabory Bruno. Section 3 : 1,1) Gaec Cadoux, 1,2) Gaec Froidurot. Section 4 : 1,1) Gaec Cadoux, 1,2) SCEA Lucotte Jean-Marc. Section 5 : 1,1) SCEA Riotte Schrapfer, 1,2) Gaec de Saint-Roch. Section 6 : 1,1) Gaec de Saint-Roch, 1,2) Gaec Cadoux. Section 5 : 1,1) Gaec de Saint-Roch, 1,2) Gaec Cadoux. Section 8 : 1,1) Gaec de Saint-Roch, 1,2) Gaec Cadoux. Section 9 : 1,1) Gaec Cadoux., 1,2) Gaec Baulot Yannick et Xavier. Section 10 : 1,1) Gaec Baudot Élevage, 1,2) Gaec Froidurot. Section 11 : 1,1) Gaec de Saint-Roch, 1,2) François Lucand. Section 12 (automne, bien naître) : Gaec des Granges de Vesvres. Section 13 (bien naître) : 1,1) Gaec de Pergeot, 1,2) Gaec Lechenault. Section 14 : 1,1) SCEA Tursin Sébastien, 1,2) Gaec de la Fontaine. Section 15 (bien naître) : Gaec Lechenault Frères. Section 16 (trophée viande) : SCEA Tursin Sébastien. Section 17 (trophée viande) : Gaec de Pergeot. Veaux femelles. Section 1 : 1,1) François Lucand, 1,2) EARL Guenot Nicolas. Section 2 : SCEA Riotte Schrapfer. Femelles 18 mois : Gaec Froidurot. Femelles adultes : EARL du Chemin neuf. Mâles de 18 mois, section 1 : Gaec Froidurot. Section 2 : Gaec des Granges de Vesvres. Mâles de 30 mois : SCEA Riotte Schrapfer. Mâles adultes. Section 1 : Gaec Baudot Élevage, section 2 : Gaec Lechenault Frères, section 3 : SCEA Riotte Schrapfer.

ÉLEVAGE

// FOIRE-CONCOURS DE PRÉMERY

58 Des professionnels au rendez-vous

Le 12 novembre, le champ de foire de Prémery accueillait une nouvelle fois la foire Saint-Martin. Une édition particulière puisqu'elle marque la relance de cet événement.



Jean-Michel Blond

Le prix de la Ville de Prémery attribué au Gaec Deroche (à gauche) et celui du Prix d'honneur de la Foire décerné à Dominique Sennepin.

Organisée conjointement par le comité des fêtes de Prémery, la municipalité et l'association Festivité comice, la foire-concours de Prémery s'est déroulée le 12 novembre au champ de Foire de la ville. Raphaël Haghebaert, président de l'association Festivité comice président, détaille : *« nous avons décalé la date afin de ne pas entrer en concurrence avec d'autres foires-concours et pour que les professionnels puissent ainsi venir plus nombreux »*.

Avec une trentaine de veaux présentés (Charolais inscrits, non-inscrits) quatre Limousins, deux Aubrac et une dizaine de chevaux Percherons, *« le pari est réussi »* se réjouit Raphaël Haghebaert d'autant plus que nombre de jeunes éleveurs avaient fait le déplacement. *« Nous sommes ravis de voir qu'il y a un renouvellement des générations mais aussi que les plus anciens sont toujours au rendez-vous. Cela prouve que la relance était attendue par tous et nous saluons leur engagement malgré un temps peu clément »*. Raphaël Haghebaert tenait également à remercier les partenaires dont le Crédit Agricole et Groupama.

Hommage attendu

Pour le maire de Prémery, Alexis Plisson, *« il fallait tenir cette édition car cela rend hommage au monde agricole et à la ruralité. Pour moi, ces deux éléments sont intimement liés dans notre département et particulièrement à Prémery où ces deux mondes se côtoient tous les jours. De plus, cette foire est une belle occasion de montrer la qualité des productions du territoire et l'implication des éleveurs dans des événements festifs qui font vivre nos campagnes. Nous sommes donc ravis que ce rendez-vous ait eu lieu cette année, avec un nombre conséquent d'animaux présentés »*. Dans le cadre de cette relance, les organisateurs avaient aussi prévu un marché de producteurs « J'veux du local » pour la première fois – retrouvez l'article sur ce sujet dans un prochain numéro – afin d'attirer un public plus large. Raphaël Haghebaert conclut : *« c'est une édition test, que nous comptons bien améliorer et continuer à dynamiser. Ce genre d'événement est indispensable que ce soit pour la profession ou la vie locale. Nous en appelons d'ailleurs à l'engagement de tous à nous rejoindre dans cette aventure, car sans bénévoles nous ne pourrons pas continuer »*.

Chloé Monget

Palmarès complet

Veaux mâles non inscrits : Prix d'honneur : Gaec Deroche, 2. Soulier Maxime, 3. EARL Tramson, 4. Gaec Deroche.
Veaux mâles inscrits :
1re section (16.12 au 1.02.23) : 1. et 2. Sennepin Dominique, 3. et 4. EARL Renaud.
2e section (01.11 au 15.12.23) : 1. Sennepin Dominique, 2. et 3. Gaec Deroche, 4. Gaec des Aubus.
Prix d'honneur veaux mâles inscrits : 1. Sennepin Dominique, 2. Gaec Deroche.
Prix d'ensemble veaux mâles inscrits : Sennepin Dominique.
Prix d'ensemble veaux mâles non-inscrits : 1. EARL Tramson, 2. Gaec Deroche.
Prix de la ville de Prémery : Gaec Deroche.
Prix de participation : Gaec Beaumier – race limousine, Denise Bastien – race Aubrac, Pinto Anaïs – chevaux Percherons.



Une trentaine de veaux étaient présentés lors de l'événement.

// GDS 89

89 La France se rapproche du statut indemne IBR

Les assemblées cantonales du GDS 89 se sont tenues sur la première quinzaine de novembre dans le département. Des points sur la prophylaxie bovine, sur la besnoitiose ou l'IBR ont notamment été faits.

Comme chaque année, le GDS 89 a organisé ses assemblées cantonales dans le département : la première à Avallon le jeudi 9 novembre, la seconde à Migennes le lundi 13 novembre matin et la dernière à Toucy le lundi 13 novembre après-midi. Divers points ont été abordés, à commencer par la situation locale et nationale en ce qui concerne l'IBR (rhinotrachéite infectieuse bovine). En 2023, huit cheptels détenant des bovins ont été contrôlés positifs IBR : six cheptels détenant entre 10 et 20 % de bovins contaminés et deux cheptels détenant plus de 40 % de bovins contaminés. Pour rappel, l'objectif est d'obtenir le statut d'indemne en France d'ici 2027, soit avoir au moins 99,8 % de cheptels qualifiés. En 2023, 95 % des cheptels sont qualifiés dans l'Yonne.

Prophylaxie et besnoitiose

Autre point abordé, celui de la prophylaxie bovine. Sur la campagne 2022-2023, 52 prophylaxies en anomalies ont été transmises à la DDETSPP. Début novembre, il restait encore 12 dossiers non résolus. À noter le pic de prophylaxie survenu en mars et avril.
Une autre maladie inquiète les éleveurs, la besnoitiose. Dans l'Yonne, fin août, trois foyers avaient été détectés : deux dans l'Avallonnais et un proche de Brienon-sur-Armançon. Aujourd'hui, le foyer proche de Brienon-sur-Armançon n'est plus considéré comme foyer (élimination totale du troupeau), un des foyers de l'Avallonnais a éliminé les bovins connus positifs et le dernier foyer de l'Avallonnais est en cours de contrôle sur le reste des bovins non connus positifs. La surveillance est de mise en ce qui concerne cette maladie. La besnoitiose était d'ailleurs l'une des deux thématiques approfondies lors de ces assemblées cantonales. À celles d'Avallon et Toucy, le Dr Sylvain Morlat, des groupements techniques des vétérinaires de Bourgogne Franche-Comté est intervenu à ce sujet. Sandrine De Chanay, vétérinaire du laboratoire Eurofins, est quant à elle intervenue lors de l'assemblée cantonale de Migennes sur la maîtrise de la qualité de l'eau, à travers ses analyses. Elle a notamment indiqué que l'objectif d'un prélèvement d'eau était de connaître ce que contenait l'eau et non l'environnement ou les mains des éleveurs, afin de donner une eau de la meilleure qualité possible à ses animaux.

Christopher Levé



Les assemblées cantonales du GDS 89 ont eu lieu sur la première quinzaine de novembre.



DIVERSIFICATION

// MARAÎCHAGE

Les clefs pour s'installer en maraîchage bio

Après la journée « S'installer en production de chanvre », la Chambre d'agriculture de la Nièvre et Bio Bourgogne-Franche-Comté organisaient une rencontre « S'installer en maraîchage bio », le 7 novembre.



Guillaume Debeer (pull rouge) a détaillé ses pratiques culturales aux participants.

Dans la lignée de « S'installer en production de chanvre » (voir TDB n° 1749) du 6 septembre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) et Bio Bourgogne-Franche-Comté (Bio BFC) proposaient une journée du même type avec pour thème le maraîchage bio, le 7 novembre à Nevers.

Au total, environ 20 participants ont répondu présents pour cette journée d'information. Ainsi, toute la matinée se déroula en salle, en présence de partenaires (Crédit Mutuel, Crédit Agricole et DDT), divers thèmes ont été abordés comme les financements possibles, la réglementation Bio ainsi que les aspects techniques de ce genre de pratiques. S'en est suivi un point sur l'accès à l'eau ou encore au foncier pour terminer sur une présentation de la structuration de la filière fruits et légumes en Bourgogne et plus localement dans la Nièvre. Judith Nagopaé, conseillère productions légumières à la CA 58 et Pauline Foulon, animatrice et conseillère en maraîchage biologique et PPAM, chargée de mission biodiversité à Bio BFC, stipulent : *« Même si le maraîchage est une des filières – avec l'apiculture – qui est la plus accessible pour les installations dites hors-cadre familial, elle n'en reste pas moins une filière avec des contraintes à connaître avant de se lancer. Il y a des passages obligés pour donner toutes les clefs aux porteurs de projets ou aux personnes souhaitant être salariés dans ce secteur d'activité. Parmi ceux-ci nous pensons notamment à une présentation globale et théorique mais aussi aux explications qu'un professionnel peut fournir ».* Pour ce dernier pan, Guillaume Debeer, maraîcher à la Baratte (La Baratt'Abio à Nevers) a détaillé son parcours et ses pratiques quotidiennes aux participants.

Plus ciblé

Après avoir rappelé ses conditions d'installation voilà 10 ans, Guillaume Debeer insiste : *« Vous devez croire en votre projet et vous imposer, sinon personne ne vous suivra. Le maraîchage permet, dans la majorité des cas, de s'installer en agriculture avec des investissements moindres que pour d'autres productions où il faut par exemple reprendre tout un cheptel. Pour donner un ordre d'idée, je pense qu'avec 5 000 à 10 000 euros d'apport vous pouvez largement envisager de vous installer si et seulement si votre projet est bien ciblé. Je rappelle d'ailleurs que si vous n'êtes pas propriétaire des lieux, un bail est obligatoirement à établir – c'est une sécurité pour vous ».* Pour lui, même si sa manière de travailler à évolué au fil des années, il explique qu'au départ tout doit être défini *« afin d'avoir une ligne de conduite globale pertinente. Je pense notamment à la valorisation de sa production durant l'été car les potentiels clients habituels partent en congés. Je vous conseille donc de trouver des solutions de commercialisation diverses afin d'avoir des débouchés toute l'année. Cela se réfléchit dès le début, car vos choix de plants seront notamment déterminés par cela. D'ailleurs en parlant de plants, je préconise de déléguer cette étape, en tout cas dans un premier temps. En effet, leur réussite est cruciale dans la production et si vous les ratez, cela veut dire que vous ne pourrez rien planter, rien produire donc rien vendre… ».* Ensuite, il a alerté les participants sur le ratio plaisir/déplaisir : *« peu importe le projet, il est indispensable d'établir votre activité en fonction de ce que vous voulez faire et ce que vous pouvez encaisser que ce soit physiquement ou psychologiquement. Pour rappel, en pleine saison un maraîcher peut faire 70 heures par semaine ».* Cela étant, il sourit : *« on trime, mais pour un métier qui apporte de bonnes ondes puisque nous travaillons avec le vivant. Pour moi, le maraîchage est un métier qui a du sens : on nourrit les gens ; ce n'est pas rien ! ».* Il conclut : *« Pour l'avenir, au vu du changement climatique, il faut avoir une attention particulière sur l'eau (savoir la retenir et aussi l'évacuer en cas de besoin). L'agriculture dans son ensemble s'adapte tous les ans aux variables (sécheresse, forte pluviométrie, etc.), il faut en avoir conscience et surtout avoir envie d'apprendre continuellement pour que l'activité reste pérenne ».*

Chloé Monget

L'occasion à saisir

Outre son parcours professionnel, et les échanges autour de ses pratiques culturales, Guillaume Debeer a aussi tenu à aborder le choix du matériel. Installé avec la DJA, il explique : *« j'ai acheté un ou deux outils neufs afin d'en profiter. Pour le reste, j'ai trouvé mon matériel d'occasion, car cela était largement suffisant pour mon activité. Ce choix permet de réduire les investissements. Après, il est nécessaire d'être un peu bricoleur et soudeur pour le maintenir en bon état de marche, mais cela peut se faire sur le tas. Aujourd'hui, internet est votre meilleur ami en la matière avec les nombreux tutoriels que l'on peut trouver. Il faut juste avoir la patience de chercher la bonne occasion et d'apprendre ce que l'on ne connaît pas. Je pense qu'il ne faut pas se lancer dans des investissements démentiels ou irraisonnés pour que votre projet soit viable. Après, le choix reste le vôtre ».*

// INAUGURATION

La Fermille officiellement ouverte

Le 10 novembre, la Fermille (Saint-Benin-d'Azy) a officiellement été inaugurée.

C'est en présence d'élus locaux, députés, sénateurs et représentants des chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre du commerce, etc.) que l'inauguration officielle de la Fermille s'est déroulée le 10 novembre à Saint-Benin-d'Azy.

Parmi eux, Christian Paul, président du Pays Nivernais Morvan, salue *« une installation concrète rendant un modèle agricole et alimentaire durable. Cet instrument correspond à une vision qui a du sens et qui doit être exportée ».* De son côté, Perrine Goulet, députée de la Nièvre, évoque *« la traçabilité, gage de qualité. Une demande du grand public qui a été entendue par les associés de La Fermille ».* Jean-Luc Gauthier, président de la Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais, insiste : *« nous récoltons le fruit du travail de certains (dont Christian Perceau, Marie Auger et les exploitants agricoles) qui ont dû convaincre et combattre pour faire voir le jour à ce projet ».* Enfin, Christian Perceau, maire de Montigny-aux-Amognes, souligne une initiative ambitieuse dont l'investissement s'élève à un peu plus d'1 million d'euros. *« Les subventions que ce soit de la Communauté de communes, du Conseil départemental ou de la Région ont été indispensables. Et, il ne faut pas oublier que la SARL Au panier des Amognes a aussi mis la main à la poche pour finaliser le projet notamment avec l'achat du matériel ».*



L'inauguration du 10 novembre a rassemblé nombre d'élus.

Un engagement collectif

Pour représenter la SARL Au panier des Amognes, porteuse de projet de la Fermille, Nicolas Fallet a pris la parole pour l'occasion. *« Nous ne remercierons jamais assez toutes les personnes qui se sont impliquées dans cette aventure. Au-delà d'un outil de travail il faut rappeler qu'il y a des gens qui l'ont mis sur pied et qui vont le faire tourner. C'est une aventure humaine plus qu'économique ! Je rappelle que nos prestations de services dédiées aux éleveurs et producteurs représenteront 75 % de nos activités. De ce fait, sans leur engagement nous ne survivrons pas. Cet engagement collectif est indispensable pour notre avenir. Nous comptons actuellement 26 fournisseurs et nous restons ouverts aux nouveaux arrivants ! ».* Il conclut : *« Maintenant, nous espérons que tous s'emparent de cet outil, mais nous ne comptons pas nous reposer sur nos lauriers… En effet, nous visons l'agrément CE afin de pouvoir exporter nos produits en dehors du département. Nous devons continuer d'évoluer pour que nos productions aient la visibilité qu'elles méritent ».* La Fermille n'a donc potentiellement pas fini de faire parler d'elle.

Chloé Monget

La Fermille : 23 rue François Archer, 58 270 Saint-Benin-d'Azy ; ouvert le mercredi, jeudi et vendredi de 15 h 00 à 18 h 30. Pour les prestations de découpe : prestafermille@gmail.com

Les consommateurs

Dès la première semaine d'ouverture, les consommateurs se sont rendus à la Fermille pour faire quelques achats. Parmi eux, Véronique (47 ans) et Coralie (24) habitantes de la commune de Saint-Benin-d'Azy : *« Nous sommes venues pour découvrir car cela fait déjà un moment que nous en entendons parler ».* Pour elles, cette initiative est *« très appréciable »* notamment car *« nous savons d'où viennent les produits. De plus, nous apprécions de trouver une multitude de références ; nous évitant ainsi de nous rendre en grande surface. Cela fait marcher l'économie locale ; c'est super ».*



Coralie et Véronique sont venues découvrir le magasin.

// BATCH MILKING

Les robots utilisés comme une salle de traite

DeLaval a développé le concept de traite par lots Batch Milking consistant à utiliser les robots VMS comme une salle de traite classique ou un roto, en parquant les vaches pour traire à heures fixes deux à trois fois par jour. Mais pourquoi certains grands troupeaux retiennent-ils cette technique ? Éclairage.

Baptisé Batch Milking, le principe de traite par lots développé par DeLaval consiste à traire les vaches à heures fixes avec des robots, comme avec une salle de traite conventionnelle ou un roto. Cette solution, qui s'adresse aux grands troupeaux, renforce le confort de travail, car elle dispense des astreintes liées au fonctionnement des robots, aussi bien le jour que la nuit. De plus, elle n'oblige pas à gérer les vaches récalcitrantes, puisque toutes sont conduites dans un parc d'attente et obligées à passer à la traite. L'éleveur n'est pas soumis à un pic de stress en cas de défaillance d'une stalle ou d'immobilisation pour cause de maintenance, car il suffit de traire un peu plus longtemps pour passer tous les animaux. Le Batch Milking présente aussi l'avantage d'être compatible avec le pâturage. Il apporte par ailleurs une réponse aux élevages rencontrant des difficultés de main-d'œuvre, car une seule personne suffit pour superviser la traite, alors qu'à taille de troupeau équivalente, une salle de traite ou un roto mobilise deux à trois personnes, voire davantage. La personne qui supervise la traite en Batch Milking a la possibilité de gérer simultanément d'autres tâches, comme les soins aux animaux, l'alimentation, le paillage ou le nettoyage des logettes…



DeLaval

Le concept de traite par lots Batch Milking permet de déléguer la traite à des robots sans être soumis à une astreinte 24 h/24.

Des installations de 6 à 24 stalles

Quand trois robots suffisent pour 200 vaches laitières (VL), il faut en revanche le double en configuration Batch Milking, ce qui augmente considérablement l'investissement. DeLaval compte près d'une dizaine d'installations de ce type dans le monde, dont la plus grande dotée de 24 robots VMS 310 se situe au Danemark pour traire 830 VL (1 400 à terme), et la plus petite, composée de six stalles pour 220 VL, est opérationnelle en France depuis l'été dernier à la Ferme de la Tremblaye à La-Boissière-École dans les Yvelines (voir encadré). Certes l'investissement est important, mais des économies d'échelle sont réalisées. Par exemple, l'éleveur danois Klaus Jakobsen a limité le montant de son installation en ne montant pas d'écran tactile sur chacune des stalles. Dans son cas, seules deux pompes à vide, un compresseur et une unité pour la gestion des produits de nettoyage suffisent pour faire fonctionner les 24 robots. Le surcoût s'amortit sur le long terme avec la baisse des charges de main-d'œuvre. L'entretien de chaque stalle est aussi moins onéreux, comme elle effectue moins de traites quotidiennes. Pour optimiser les coûts, Klaus Jakobsen attend, par exemple, que moins de 80 % des robots soient en service, avant de faire intervenir le réparateur. Aussi, en cas de panne le week-end, il fait intervenir le lundi, afin de payer moins cher le dépannage.

Pas d'aliments concentrés à distribuer

En passant d'une salle de traite ou un roto au procédé Batch Milking, les impacts sont mineurs sur la gestion quotidienne du troupeau. Il faut en effet toujours parquer les vaches deux ou trois fois par jour pour les passer à la traite. Les élevages en ration complète n'ont ainsi pas de modification à apporter à leur mode de rationnement, contrairement au fonctionnement traditionnel des robots qui s'accompagne généralement de la distribution d'aliments concentrés dans la stalle.

David Laisney

Moins de main-d'œuvre, moins de stress et du confort avec le Batch Milking

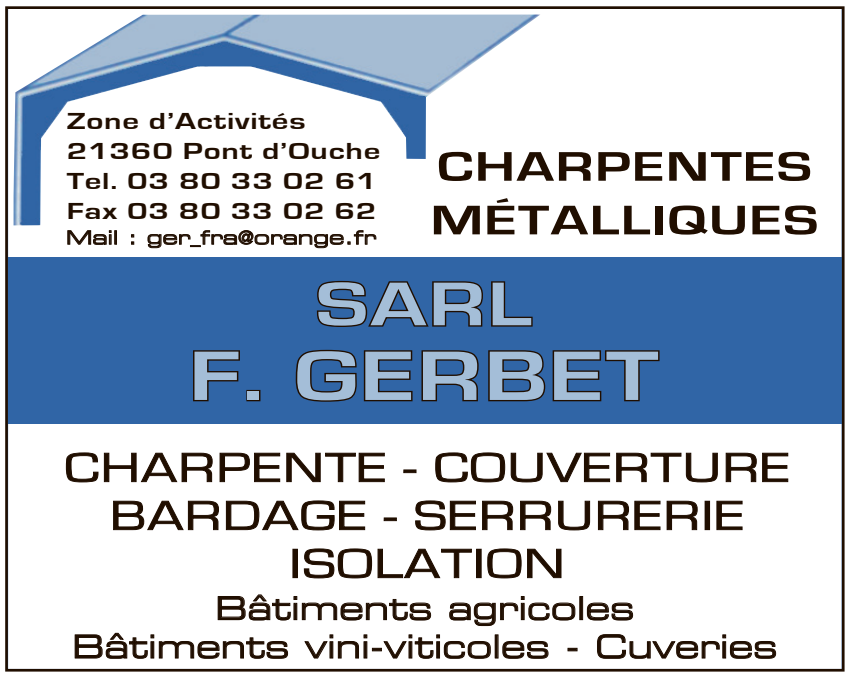
Depuis juillet, six robots DeLaval VMS 310 assurent la traite en Batch Milking, deux fois par jour, des 220 vaches laitières (VL) de la Ferme de la Tremblaye, située à La Boissière-École dans les Yvelines. Ils ont remplacé une salle de traite 2 x 8 qui passait 150 VL. *« Le principe de la traite par lots s'est révélé comme le meilleur compromis lors de la réflexion d'aménagement de nos nouveaux bâtiments d'élevage*, **indique Baptiste Carrouché, gérant de l'exploitation.** *Nous aurions pu choisir une salle de traite classique ou rotative, mais le risque est grand de ne plus trouver de salariés pour la faire fonctionner dans dix ans.* **» Représentant un investissement élevé, le Batch Milking apporte du confort de travail et rend ainsi la ferme plus attrayante. Alors qu'auparavant deux salariés arrivaient à 5 heures du matin sur l'exploitation pour traire durant 2 h 30 avec la 2 x 8 avant de s'occuper des animaux, désormais un seul intervient à partir de 6 heures pour superviser les robots durant trois heures. Certes le temps de traite a été augmenté, mais il est assumé, car en phase avec les tâches à réaliser par l'opérateur présent. Ainsi, après avoir parqué les VL, le vacher se charge seul, et en temps masqué, d'abreuver les veaux, de malaxer la litière à base de miscanthus, de réaliser les soins sur les animaux et les inséminations. Il est ainsi dispensé de la traite, cause de nombreux troubles musculosquelettiques.**

Des robots de traite sans astreinte 24 h/24

« Avec le Batch Milking, lorsque la traite est terminée, le trayeur est libre de toute astreinte liée aux robots. Et en cas de défaillance d'une stalle, il suffit de traire une demi-heure de plus, **souligne Baptiste Carrouché.** *Ce procédé apporte également du confort au concessionnaire, qui a tout le temps entre les deux traites pour intervenir. Ceci réduit le stress pour les techniciens et constitue un atout pour les recrutements en l'absence de permanence la nuit.* **» Comme les robots réalisent moins de traites quotidiennement, le contrat prévoit une maintenance tous les deux mois et le coût d'entretien est plus faible. La consommation d'eau est également réduite et le temps d'inactivité entre les traites permet plus facilement de nettoyer, afin de garder les stalles propres. Les trois races Prim'Holstein, Jersiaises et croisées Prim'Holstein Rouges Norvégiennes se sont rapidement adaptées aux robots, et inversement. Leur rythme n'a pas été bouleversé, puisqu'elles sont toujours parquées avant la traite. Leur production laitière a même progressé, certainement grâce aux actions personnalisées des robots et à une meilleure préparation de la mamelle avant la traite.** *« Comme nous avons mis plusieurs portes de tri, le mélange dans le parc d'attente des Jersiaises et des Prim'Holstein, par exemple, ne pose aucun souci. Les vaches sont automatiquement redirigées vers leur lot à la sortie des robots* **», apprécie le gérant. La Ferme de la Tremblaye, qui transforme son lait en fromages (Brie, Bleu de Jersiaise, Camembert…), a prévu à terme d'augmenter son troupeau entre 250 et 280 VL. Elle a d'ailleurs anticipé cette évolution lors de la construction du bâtiment accueillant les robots, puisque les emplacements sont prévus pour accueillir deux stalles supplémentaires.**

D.L.





// NOUVEAUTÉS

Boumatic Une sérieuse mise à jour pour le robot de traite Gemini Up

Boumatic apporte plusieurs améliorations à son robot de traite désormais baptisé Gemini Up. Le local technique implanté à l'arrière de la stalle ou des deux stalles est complétement réaménagé. Utilisant un nouveau compteur, le circuit du lait est revu avec une gestion quartier par quartier, notamment pour la colorimétrie et la conductivité. Les branchements électriques sont désormais regroupés et mieux isolés des zones « humides ». Le Gemini Up dispose de nouvelles électrovannes. Le système de lavage est renouvelé pour une plus grande efficacité énergétique et une consommation d'eau abaissée. L'unité de lavage, la pompe à vide et le tank tampon peuvent désormais être mutualisés pour plusieurs robots. L'entrée et la sortie des vaches sont facilitées par une ouverture plus large des portes. Boumatic utilise un nouveau gobelet de préparation issu de chez SAC, constructeur qu'il a racheté en 2021 et qui distribue également le Gemini Up sous ses couleurs. Un certain nombre de ces évolutions seront disponibles en rétrofit sur les robots en service.



M. Portier

Lely Un pédiluve entièrement automatique

Lely apporte des évolutions autour du robot de traite Astronaut A5 pour améliorer la santé des vaches. Le pédiluve Walkway devient entièrement automatique. L'éleveur peut paramétrer le nombre de passages de vaches au-delà duquel l'eau et le détergent sont renouvelés automatiquement. Il peut également paramétrer les jours et les horaires de traitement. Sur le système de pulvérisation sur les pattes Meteor, Lely accroît la pression d'application améliorant l'efficacité du traitement. Sur le robot de traite Astronaut A5, Lely a amélioré l'application de diagnostic des pannes qui procure une information plus précise sur l'origine de la panne et les pièces concernées : s'en ressortent une immobilisation et un temps de maintenance réduits. Enfin, après deux années de test, Lely généralise l'option « optimisation du temps de brossage », qui permet d'adapter le temps de brossage à la physiologie des vaches et d'améliorer leur santé.



Boumatic

GEA Le tarissement des VL automatisé



GEA

Avec son dispositif AutoDry, GEA propose d'assister le tarissement des vaches laitières en traite conventionnelle. Cette fonction s'active individuellement pour chaque bovin depuis le logiciel de gestion du troupeau à partir de dix jours avant la fin de la lactation. Elle assure la dépose automatique des faisceaux trayeurs dès que la quantité de lait programmée est atteinte. AutoDry s'appuie sur un algorithme breveté pour stopper plus tôt la traite jour après jour, afin d'abaisser la production de lait. Selon le constructeur, ce principe de tarissement engendre une régression douce de la glande mammaire, qui joue un rôle positif sur la lactation suivante.

Boumatic La salle de traite XpressWay 3.0 accélère la circulation des vaches

Avec sa nouvelle salle de traite TPA XpressWay 3.0, Boumatic améliore le confort du trayeur et des vaches. Celle-ci s'illustre par son système de sortie rapide à lice rotative utilisant un dispositif pneumatique à frein hydraulique. En évitant d'utiliser un système électrique, le constructeur indique supprimer les risques de champs magnétiques néfastes au bien-être des vaches. Les stalles sont élargies de 3 cm (74 cm) pour offrir davantage d'espace aux animaux, dont les mouvements et la circulation sont facilités par des portillons intermédiaires plus avancés et dépourvus de ressort. Le confort du trayeur est assuré par une nouvelle armoire haute dérivée de la salle de traite SmartWay 90. Celle-ci autorise un meilleur accès à la mamelle et une visibilité accrue, tout en préservant une posture ergonomique pour le trayeur, qui dispose de panneaux de commandes à portée de main.



Boumatic

GEA Des manchons qui réduisent le temps de traite

Le gobelet GS de GEA, réalisé en composite, se caractérise par sa forme ergonomique qui favorise la prise en main. La légèreté du matériau employé apporte du confort au trayeur en réduisant d'environ 600 g le poids du faisceau par rapport à des gobelets en inox. Pour équiper les gobelets GS, le fabricant a développé de nouveaux manchons en silicone, dont la conception monobloc simplifie leur remplacement. Ces manchons se caractérisent par leur corps conique et leur intérieur de forme quadrangulaire aux bords arrondis, qui autorisent un niveau de vide plus élevé, afin de réduire le temps de traite. Ils sont donnés pour 5 000 traites et adaptés aux trayons petits, courts et étroits. Ces manchons déclinés en deux versions pour s'adapter sur les griffes IQ et Classic, intègrent des détrompeurs qui évitent toute erreur de montage et toute torsion dans le gobelet. Lorsqu'ils sont montés sur des griffes Classic, ils adoptent une entrée d'air sur le tuyau sortant du gobelet, qui permet de gagner en temps de traite grâce à un meilleur dégagement du lait. Cette spécificité évite les contaminations interquartiers.



GEA





// FERTILITÉ DES VACHES LAITIÈRES

L'alimentation, un paramètre essentiel

La fertilité d'une vache laitière est étroitement liée à son état corporel et à l'ajustement de son alimentation à ses besoins physiologiques. Surveiller l'état corporel permet de favoriser la reprise de l'activité ovarienne après le vêlage.

Les récentes avancées de l'épigénétique – science qui s'intéresse à l'influence de l'environnement sur l'expression du génome - ont mis en lumière l'impact de l'alimentation sur la fertilité, non seulement pour la vache elle-même, mais aussi pour ses générations futures. Par exemple, une sous-alimentation de la vache laitière pendant le premier trimestre de gestation peut entraîner une diminution de la réserve ovarienne chez ses filles, affectant ainsi leur fertilité à long terme. La régulation de la reproduction chez la vache laitière est complexe et implique plusieurs hormones. L'hypothalamus, une glande située à la base du cerveau, joue un rôle central en produisant l'hormone GnRH, qui contrôle la production des hormones FSH et LH dans l'antéhypophyse. Ces hormones agissent sur les follicules ovariens, qui sont responsables de la production d'ovocytes et d'embryons. Cependant, divers facteurs, tels que la lumière et l'allaitement, peuvent interférer avec le fonctionnement normal de l'hypothalamus. L'alimentation joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'hypothalamus. En particulier, l'apport énergétique de la ration est crucial. Une carence énergétique importante peut entraîner l'arrêt de la production de GnRH, tandis que les leptines, sécrétées par les tissus adipeux, ont un impact négatif sur les ovaires, contribuant à l'infertilité des vaches en surpoids.

Deux leviers pour éviter la perte de poids

Pendant la lactation, le bilan énergétique de la vache évolue en fonction des besoins liés à la production de lait et de la ration alimentaire. Il existe un décalage temporel entre le moment où les vaches ont des besoins énergétiques élevés en raison de la lactation et celui où elles sont capables de maximiser leur consommation de nourriture. Ce décalage entraîne souvent une perte de poids en début de lactation. Pour éviter cette perte de poids, les éleveurs disposent de deux leviers : la densité énergétique de la ration et la quantité de nourriture ingérée. Il est plus efficace d'augmenter la quantité de nourriture consommée que celle de la densité énergétique de la ration. La perte de poids en début de lactation conduit à la mobilisation des réserves de graisse corporelle, ce qui peut affaiblir les défenses immunitaires. Après cette phase de déficit énergétique, la vache est en mesure de reconstituer ses réserves. Cependant, il est essentiel de surveiller l'état corporel de la vache pour éviter qu'elle ne devienne trop maigre ou trop grasse. Une vache trop grasse maigrira rapidement en début de lactation, ce qui peut entraîner divers problèmes de santé. La gestion de l'état corporel est cruciale, et il est recommandé de le surveiller environ 100 jours avant le tarissement pour ajuster la ration alimentaire en conséquence. La surveillance de l'état corporel permet d'éviter des problèmes de santé et de fertilité chez les vaches, contribuant ainsi à des lactations réussies.



L'ajustement de la ration aux besoins physiologiques de la vache laitière permet de soutenir les performances de lactation, mais aussi de garantir de bons résultats de reproduction.

Prendre le temps d'observer

Pour maintenir un état corporel optimal, plusieurs stratégies alimentaires peuvent être mises en œuvre, notamment en ajustant la densité énergétique de la ration et en stimulant l'ingestion alimentaire. La détection des chaleurs est également essentielle pour maîtriser la fertilité. Les éleveurs doivent consacrer du temps à l'observation des animaux pour repérer les signes de chaleur, et la fréquence de ces observations influence directement le pourcentage de vaches détectées en chaleur. Pour conclure, la relation entre alimentation et fertilité chez les vaches laitières est complexe, mais une meilleure compréhension des mécanismes hormonaux sous-jacents permet aux éleveurs d'orienter leur surveillance et le pilotage de la ration pour optimiser la fertilité de leur troupeau et garantir des lactations réussies.

Alexandre Coronel

// FORMATION

Un certificat de spécialisation sur mesure !

Théo Pétrigney vient de terminer une Certification de spécialisation Lait en alternance à la MFR de Fougerolles, en Haute-Saône : une formation diplômante qui fait la part belle aux visites d'élevage et aux interventions de spécialistes.

« Beaucoup de terrain, des intervenants passionnants… cette Certification de spécialisation (CS) Lait m'a permis de clarifier beaucoup de choses que j'avais apprises durant ma formation », résume Théo Pétigney, qui a obtenu sa CS en alternance à la MFR de Fougerolles, dans le nord de la Haute-Saône, en juin dernier. Une semaine par mois, il était sur les bancs de l'école, le reste du temps à la ferme. Un peu poussé par son maître d'apprentissage, Antoine Reveron, le jeune homme ne regrette pas de s'être lancé dans cette formation. *« Après un bac professionnel CGEA en alternance au Legta de Vesoul, j'ai fait un BTS PA en alternance à l'EARL Reveron, à Fondremand, au sud de Vesoul »*, relate-t-il. Une expérience formatrice, qui a coïncidé avec un changement de système. *« Pour mieux valoriser mon lait, avec de meilleurs taux, et compte tenu des sécheresses et des difficultés à assurer le stock de fourrages, je suis passé d'un troupeau laitier holstein à la race jersiaise : ce sont des vaches précoces, avec un plus petit gabarit, et des besoins d'entretien plus faibles »*, expose Antoine Reveron, le maître d'apprentissage de Théo.

Originaire de Frotey-lès-Lure, Théo Pétrigney a apprécié la formation reçue lors de cette année en alternance, tant sur le fond que dans la forme. *« C'était pour moi à la fois une remise à niveau et une clarification des connaissances que j'avais apprises lors du BTS. Le contenu était large (santé, hygiène, conduite du troupeau laitier, reproduction…) avec des interventions très intéressantes, par exemple de Geniatest pour la repro, où nous avons pu pratiquer des échographies »*. Le jeune homme a aussi apprécié la possibilité de personnaliser la formation. *« En fonction des envies du groupe, avec le formateur, nous avons construit notre programme de visites. On est allés dans l'Ain, en Alsace, en Haute-Marne, dans le Haut-Doubs… »* La diversité des interventions, les regards croisés sur le métier d'éleveur laitier ont aussi nourri son point de vue sur les problématiques d'élevage. *« On entre dans les détails, pour la production fourragère, la « chimie » de la ration… et en même temps on parle des aspects filières, contexte économique, des enjeux, avec une revue de la presse agricole. C'est une formation vraiment adaptée au métier d'éleveur laitier »*, assure Théo.

Plus autonome, plus mûr

Mêmes échos positifs du côté d'Antoine Reveron, qui a vu évoluer son apprenti au fil des mois. *« Théo a mûri, pris de l'assurance… il donne son avis sur l'assolement (il y a 10 à 15 ha de céréales), s'intéresse au plan d'accouplement. En étant trois semaines par mois sur la ferme, il a pu voir l'ensemble du cycle de production »*. Le maître d'apprentissage apprécie aussi le regard extérieur de son apprenti. *« Sur le bâtiment, le fonctionnement de l'exploitation, c'est un point de vue dont je tiens compte »*. La CS Conduite d'un élevage bovin lait permet aux titulaires d'un bac professionnel ou d'un titre équivalent ou supérieur (BTS) et ayant une expérience en élevage laitier de développer des compétences dans le domaine du pilotage technico économique de l'élevage : gestion de la carrière des vaches laitières, organisation du pâturage, planification du travail, choix des reproducteurs et gestion sanitaire du troupeau. Il permet aussi d'acquérir des compétences pour réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage : distribution de l'alimentation aux animaux, soins, surveillance, diagnostics…

Alexandre Coronel



Pour Théo, la CS Lait aura été un excellent moyen de confronter ses apprentissages théoriques à la réalité.

PHOTOVOLTAÏQUE
Étude - Installation - Autoconsommation
Maintenance - Nettoyage
BFC SOLAIRE 03 80 64 30 34
21210 - Saulieu - www.bfc-solaire.fr

EXPERT ROBOTIQUE
CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube
Robot VMS 310 — Roto — Salle de traite
21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr
DeLaval

// STAGES À L'ÉTRANGER

Allez voir ailleurs

Dans le cadre de leur cursus, les élèves du Legta de Challuy ont la possibilité d'effectuer des stages à l'étranger. Certains reviennent sur leurs expériences.

Le Legta de Challuy propose, comme d'autres établissements scolaires agricoles, des stages à l'étranger via des partenariats. Pour rappel, le Legta compte aujourd'hui quatre partenaires au Québec, un en Italie, un en Chine, un en Grèce et en Slovénie. Stéphanie Moulin, enseignante en gestion et coordinatrice du BTS ACSE, complète : *« Nous souhaitons étoffer ce panel afin d'aller encore plus loin dans l'offre pédagogique. Pour ce faire, nous sommes à la recherche de partenaires en Espagne et en Finlande »*. Afin de comprendre l'impact de ces propositions sur le parcours des élèves, certains partagent leurs expériences.



Kévin Germain durant son stage d'entreprise au Québec, ici en Gaspésie.

Kévin Germain

Kévin Germain, 19 ans, BTS Gemeau 2e année

« Durant 2 mois j'ai fait le choix de partir en stage au Québec. Le fait de ne pas être très fort en anglais ne m'a pas forcément posé de problème puisque la majorité des gens parlaient français. Mais, savoir parler anglais peut tout de même faciliter l'intégration. Cette expérience était un gros défi pour moi car je n'avais jamais quitté la France. J'ai donc pris l'avion pour la première fois de ma vie ! Une fois sur place, j'ai été technicien d'essai de protocole en station de recherche, c'était très enrichissant et, j'ai eu aussi l'occasion de faire de la mesure de débit. J'ai beaucoup apprécié les différences avec la France notamment sur la gestion du travail car ils mettent un point d'honneur à avoir beaucoup de temps libre. Pour ma part, je travaillais de 8 heures à 15 heures. De ce fait, j'ai été beaucoup livré à moi-même. Mes parents ne voyageant pas, j'ai donc choisi de les faire voyager avec moi en visitant le pays au maximum. Je pense avoir gagné en autonomie puisque durant le séjour je devais me débrouiller. Au début, cela n'a pas été facile, et je me suis beaucoup remis en question. Au fil du temps, j'ai su apprécier cette chance. Aujourd'hui, je ne regrette rien car j'ai découvert des paysages magnifiques et une culture intéressante. Cela m'a ouvert les yeux sur d'autres destinations où j'aimerai aller comme l'Islande ou la Norvège. Avec du recul, je me dis que j'ai trop réfléchi avant de me décider à partir. Je suis désormais persuadé que si on a l'occasion de faire ça, il faut foncer car on trouve beaucoup d'avantages à voir les choses de nos propres yeux ; ce qui n'a pas de prix. Je n'oublierai jamais cette opportunité d'autant plus que j'ai gardé de très bons contacts avec les gens là-bas. J'ai d'ailleurs eu 3 propositions d'emplois, que j'ai refusées car je souhaite poursuivre mes études ici ». À terme, Kévin désirerait devenir technicien en aquariologie, mais il insiste : *« je ne me ferme aucune porte »*.



Dorine Villatier dans l'exploitation à Courmayeur en Italie.

Dorine Villatier

Dorine Villatier, 20 ans, BTS ACSE 2e année

« J'ai effectué un stage de 2 mois en Italie. J'avais envie de travailler dans les alpages, mais pas trop loin de la frontière avec la France. Ainsi, j'ai eu une opportunité dans un élevage situé à Courmayeur dans la vallée d'Aoste. Plus précisément, il s'agissait d'un élevage caprin avec transformation fromagère. Ne parlant pas un mot d'italien, j'ai utilisé l'anglais durant deux mois. Mais, comme je compte y retourner, je vais essayer d'apprendre la langue. Cette expérience m'a indéniablement fait grandir et prendre en autonomie, puisque je n'avais ni mes parents ni mes professeurs dans les parages. De plus, ce stage permet d'engranger des connaissances, notamment sur la gestion des animaux et les contraintes (comme le prix du foncier, puisque là-bas les prix des terres sont exorbitants). Enfin, au-delà du professionnel, j'ai pu ouvrir mes horizons en vivant avec la famille d'exploitants italiens, c'était une belle découverte. Je pense que si on a la motivation pour faire cette expérience, il faut foncer car on a tout à gagner ». Pour l'avenir, Dorine souhaiterait poursuivre ses études, voir d'autres exploitations à l'étranger et s'installer ensuite.

Chloé Monget

// LES RENDEZ-VOUS DE POUILLY-FUMÉ

« En route pour une nouvelle décennie »

Le 31 octobre, l'assemblée générale de l'association « Les rendez-vous de Pouilly-Fumé » a rassemblé une trentaine de participants pour faire le bilan des activités mais aussi aborder la FIAAC 2024.

L'association « Les rendez-vous de Pouilly-Fumé » s'est réunie le 31 octobre pour son assemblée générale. Ainsi, Pascale Nectoux, présidente de l'association a dressé le bilan des activités de l'année passée et défini les pistes de travail pour les projets futurs devant la trentaine de participants présents à cette rencontre.

Pour résumer l'édition de la FIAAC 2023 (Foire Internationale d'Art Actuel), Pascale Nectoux sourit : *« Je pourrais reprendre mot pour mot ce que je disais de l'édition de 2022, qui marquait, elle, la renaissance de notre manifestation après deux annulations pour cause de confinement. L'édition 2023 avait ceci de plus qu'elle célébrait les dix ans de la FIAAC en Pouilly Fumé. Un anniversaire important pour l'association aussi bien que pour la manifestation elle-même »*. Pour mémoire, la Foire Internationale d'Art Actuel (FIAAC) propose, depuis 2013, des expositions dans les chais volontaires de l'appellation Pouilly-Fumé.

Bilan rassurant

Afin d'avoir une vision d'ensemble, la présidente revient sur l'affluence grandissante de visiteurs : *« Depuis 2013, date de la première FIAAC, le nombre de visiteurs a augmenté doucement mais sûrement, jusqu'à atteindre 2000 personnes en 2019. Après le Covid, petit creux (2022- 1800 personnes), nous notons une remontée en flèche en 2023 : 3 000 visiteurs. (+ 50 % par rapport à 2019!) »*. Cette hausse s'explique, selon la présidente, probablement par la communication élargie et intensive menée pour célébrer l'anniversaire de la manifestation : *« Nous avons sollicité des titres touchant le Berry, le Loiret et même l'Indre-et-Loire. Résultat : nous avons eu plus de visiteurs de Bourges et, pour la première fois, quelques-uns d'Orléans ! »*. Pour les ventes, la courbe est au diapason de celle des visiteurs : *« Les chiffres que nous annoncent les artistes augmentent régulièrement. À noter, qu'ils nous les transmettent en toute transparence puisque l'association ne demande aucun pourcentage sur les ventes. En 2022, le total des ventes atteignait 48 000 euros. Pour 2023, nous aurions pu craindre un fléchissement, étant donné le contexte économique général, d'autant que les visiteurs de la FIAAC ne sont pas des « super-riches » mais plutôt une classe moyenne qui voit son pouvoir d'achat se restreindre. Mais, contre toute attente, les ventes 2023 atteignent presque 60 000 euros »*. Elle poursuit son bilan en évoquant les finances de l'association, en pointant quelques retards de règlements ou encore une diminution de subvention, elle annonce un résultat déficitaire d'environ 2 500 euros pour 2023, tout en se voulant rassurante : *« Il est vrai que le budget 2023 — anniversaire oblige ! — était en augmentation de 3 500 euros : nous avons dû faire face à des dépenses plus importantes (plan presse élargi, hébergement des Grands Prix Invités, etc.). Cependant, il n'y a pas de danger étant donné que l'association est gérée avec prudence depuis ses débuts ; nous avions des réserves »*. Une fois le bilan établi, la présidente enchaîne sur l'avenir avec la prochaine édition.

Se réinventer pour 2024

Pascale Nectoux l'assure sans détour : *« Après l'édition des 10 ans, nous voudrions marquer l'ouverture d'une nouvelle décennie en ne bouleversant pas une manifestation qui marche mais en modifiant quand même un petit quelque chose ! C'est notre façon de grandir, petit à petit »*. En effet, quelques nouveautés sont envisagées pour la FIAAC 2024, avec l'arrivée, pour la première fois, de sculpteurs parmi les artistes présentés. La présidente précise sur ce point : *« Combien de peintres, combien de sculpteurs ? Rien n'est arrêté. Cela dépendra de la qualité des dossiers. Je rappelle d'ailleurs que l'appel à artistes est en ligne depuis le 15 septembre. Que les artistes se dépêchent de postuler sur www.fiaac.fr car la clôture des candidatures est prévue pour le 1er décembre »*. Du côté des domaines accueillant les expositions, 15 ou 16 participeront *« comme à l'accoutumée »* souligne Pascale Nectoux et de détailler : *« avec des fidèles et peut-être des nouveaux. Dans tous les cas, le choix des artistes par les vignerons se fera courant décembre »*. Enfin, une dernière modification est à prendre en compte pour la tenue de la FIAAC 2024, et pas des moindres puisqu'elle concerne les dates : *« Nous avons fait le choix de changer les dates à cause des jours fériés. Ainsi, cette édition 2024 aura lieu du 8 au 12 mai »*. Elle conclut : *« merci à l'équipe solide et solidaire du bureau des Rendez-vous du Pouilly-Fumé. Maintenant, en route pour une nouvelle décennie ! »*. Pour rejoindre l'association comme bénévole ou mécène : contact@lesrdvdupf.org



Le bureau des Rendez-Vous de Pouilly Fumé 2023, avec de gauche à droite : Lydia Lasota (trésorière adjointe), Alain Caïlbourdin (vice-président), Karine Gachot (secrétaire), Pascale Nectoux (présidente), Arnaud Moreux (secrétaire adjoint), Marielle Michot (trésorière).

Mouhannad Alaudat

Chloé Monget (d'après communiqué)

// GROUPAMA

89 Les bons gestes se font aussi en tribune

Le mercredi 29 novembre, Groupama organise une journée de formation aux gestes qui sauvent, au stade Abbé Deschamps de l'AJ Auxerre, avec l'objectif de former 200 personnes sur la journée.

Former un million de personnes aux gestes qui sauvent, d'ici trois ans, sur toute la France : c'est l'objectif fixé par Groupama. Et pour que ce chiffre soit atteint au niveau national, cela passe par des actions à l'échelle des territoires. Une volonté que ne néglige pas Ludovic Damé, directeur d'établissement sur les départements de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, de Groupama Paris Val de Loire. Bien au contraire. « *L'ambition de la fédération de l'Yonne est de former environ 1 000 personnes par an* », assure-t-il.

Et d'ici quelques jours, ce dernier devrait en compter 200, rien qu'en une seule journée. Car le mercredi 29 novembre, Groupama pousse les portes du stade de l'Abbé Deschamps de l'AJ Auxerre, pour une journée spéciale, dédiée à la formation à ces gestes qui sauvent. « *Cela se passera au niveau des clubs Europe, Bourgogne et Yonne, dans l'enceinte du stade. La formation sera faite avec le soutien de l'UDSP (union des sapeurs-pompiers) de l'Yonne qui l'animera* », détaille Ludovic Damé.



En 2022, des formations aux gestes qui sauvent ont été organisées dans les dix caisses locales de Groupama du département.

Accessible dès 10 ans

Deux sessions de 100 personnes, réparties en trois groupes, sont prévues lors de cette journée : la première de 10 heures à 12 heures, la deuxième de 14 heures à 16 heures.

Avec la volonté d'attirer les familles en faisant cela un mercredi. Car la formation est ouverte à tous, dès 10 ans. Et pas seulement aux sociétaires Groupama.

Pour Ludovic Damé, à travers cette journée, « *l'idée est de pouvoir se donner encore plus de visibilité sur ce type de formation. On est très attaché aux aspects de prévention et de la santé chez Groupama, car on est aussi un assureur de personne. Sur 200 personnes formées, si ne serait-ce qu'une seule personne venait un jour à sauver une vie grâce à ce qu'elle aura appris lors de cette formation, on aura réussi notre challenge* ».

L'an dernier, des formations aux gestes qui sauvent ont eu lieu dans l'ensemble des dix caisses locales du département, avec plusieurs centaines de citoyens formés à la clé.

Le 29 novembre sera aussi l'occasion pour Groupama de faire la promotion du recrutement des élus. « *On va profiter de l'événement pour expliquer, à travers un petit atelier, ce qu'est le mutualisme, ce qu'est Groupama et ce que nous recherchons chez les élus Groupama* », continue Ludovic Damé.

Les sapeurs-pompiers aussi feront la promotion de leur métier avec l'objectif de trouver de nouveaux pompiers volontaires pour aider et secourir la population icaunaise. Car pour appliquer et transmettre l'apprentissage de ces gestes qui sauvent, il faut des petites mains.

À noter qu'en tant que partenaire de l'AJA depuis de nombreuses années, Groupama offrira à une famille, lors de cet événement, six places pour l'un des prochains matchs de championnat de l'AJA.

Christopher Levé

Pour s'inscrire à la formation aux gestes qui sauvent, rendez-vous sur le site www.groupama.fr.

Des défibrillateurs dans les agences

Cette année, Groupama a installé des défibrillateurs sur quatre de ses agences dans le département : celles de Sens, Toucy, Tonnerre et Auxerre. *« Notre objectif est d'équiper toutes nos agences sur trois ans »*, informe Ludovic Damé. L'année prochaine seront équipées les agences de Saint-Florentin, Avallon, Villeneuve-l'Archevêque et Chablis. Puis, l'année suivante, celles de Villeneuve-sur-Yonne et Pont-sur-Yonne. *« Ce matériel, installé systématiquement à l'extérieur des agences et destiné à la population, est disposé dans des zones rurales où il n'y a pas forcément d'hôpital pour accéder très rapidement à un système de secours »*, explique-t-il. Une action qui prolonge celle de former les gens aux gestes qui sauvent.

// ASSURANCES

21 Un nouveau directeur général pour Groupama Grand-Est

Benoît Douxami succède à Didier Guillaume dans cette fonction.

Benoît Douxami est le nouveau directeur général de Groupama Grand Est, entité qui couvre notamment le département de la Côte-d'Or. Il a pris ses fonctions le 2 novembre, succédant à Didier Guillaume, nommé directeur général de Groupama d'Oc. Âgé de 53 ans, le nouveau directeur général Groupama Grand Est est passé par les entreprises Philips, SFR et Mutuelle Générale. Il a intégré Groupama en 2017. *« Mon ambition pour Groupama Grand Est*, a-t-il déclaré, *est de pouvoir rester et se renforcer encore comme un acteur majeur du monde de l'assurance sur son territoire avec des élus et des collaborateurs engagés »*. Groupama Grand Est est présent sur 12 départements de l'Est (dont la Côte-d'Or, le Doubs, le Jura, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort) avec 243 caisses locales et 174 agences de proximité.

D'après communiqué



Benoît Douxami prend la direction d'une entité qui couvre 12 départements, dont la Côte-d'Or.

Se former à la conduite d'engins agricoles en sécurité

Groupama Grand Est organise des formations pour la conduite de tracteurs et de machines agricoles, en partenariat avec le centre Centaure Grand Est de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or. Des sessions vont se tenir en décembre, janvier, février et mars. La formation dure une journée. Pour le mois de décembre, voici les dates prévues : lundi 11, jeudi 14, jeudi 21 et vendredi 22 décembre. Les prérequis sont : savoir conduire un engin agricole, être âgé d'au moins 16 ans, pour les participants âgés de 16 à 18 ans, avoir validé l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et être rattaché à une exploitation agricole ou forestière, pour les participants âgés de 18 ans et plus, être rattaché à une exploitation agricole ou forestière et / ou être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.



// RESSOURCES EN EAU

Réutilisation des eaux usées traitées : le débat s'accélère

Avec les sécheresses à répétition, les quantités d'eau disponibles et le partage de cette ressource précieuse deviennent un sujet de plus en plus prégnant, notamment pour le monde agricole. Réutiliser des eaux usées et traitées pour l'irrigation pourrait être une solution. L'État souhaite encourager cette pratique, qui ne fait toutefois pas l'unanimité auprès des consommateurs.



Agence de l'eau Artois Picardie

La France réutilise seulement 0,6 % des eaux usées, contre 2,4 % en Europe du Nord selon l'Inrae, 14 % en Espagne et 8 % en Italie.

Depuis plusieurs années, le débat sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) refait surface dans un contexte climatique qui frappe de nombreuses cultures. L'agriculture nécessite des besoins en eau, alors que les nappes phréatiques s'assèchent, et que la question de la ressource devient criante. Irriguer des pieds de vigne, par exemple, devient une nécessité dans les zones les plus touchées par le stress hydrique. L'idée de récupérer et utiliser des eaux usées traitées plutôt que de les rejeter dans la nature revient au-devant de la scène. Le retraitement et la réutilisation des eaux usées sont particulièrement encadrés en France. Mais un décret paru le 29 août 2023, pris dans le cadre du Plan eau, est venu apporter de la simplification dans la procédure d'autorisation des projets. Ce décret abroge celui de mars 2020 et supprime la durée maximale de cinq ans auparavant fixée pour l'autorisation délivrée par le préfet aux projets de réutilisation des eaux usées traitées. *« Notre ambition est de passer de 1 % de réutilisation des eaux non conventionnelles à 10 % d'ici à 2030. Nous souhaitons accélérer les procédures administratives et lever les verrous »*, a indiqué Emmanuel Macron en mars dernier. *« Il s'agit de développer davantage de projets, tout en maintenant une protection totale de la santé des populations »*, a soutenu un conseiller du ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu.

Une solution controversée

Une étude de Gest'Eau, intitulée « Explore 2070 » et publiée en 2020, a mis en évidence une baisse significative des pluies estivales. Les nappes mettent davantage de temps à se recharger et la sécheresse des sols s'accroît. Ces trois dernières années ont été particulièrement éprouvantes pour les agriculteurs dans la gestion de l'eau. Les eaux usées et traitées pourraient servir à l'irrigation. Cette dernière permettrait la réduction de la pression sur la ressource naturelle (nappes phréatiques et cours d'eau), la valorisation d'eaux traitées, riches en nutriments organiques et favoriserait l'économie circulaire. L'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) considère que si les eaux usées étaient valorisées partout dans le monde, l'utilisation d'engrais azotés pourrait diminuer de 30 %, celle d'engrais phosphatés de 15 %. Pourtant, le dispositif porte avec lui un lot de questionnements qui freine la mise en place de projets.

Un coût plus important

Un dispositif de Reut représente un investissement économique important. D'autre part, le prix de l'eau usée traitée se situe entre 0,80 et 1 €/m^3, tandis que celui des eaux brutes se situe entre 0,05 et 0,20 €, selon un rapport du CGAAER publié en mars 2022. Une différence de coût qui mène parfois à une mutation de l'agriculture : Israël est le leader mondial de la Reuse (équivalent international) avec une réutilisation des eaux usées à hauteur de 86 %. Mais l'agriculture a subi une mutation de cultures principalement vivrières à une culture de produits onéreux, destinés à l'export. Un modèle qui n'est pas souhaitable pour la France, engagée en faveur de la souveraineté alimentaire. Filtrées, désinfectées, décantées, oxydées, clarifiées, les techniques sont nombreuses pour libérer l'eau usée de ses contaminants ou polluants. La Reut est donc également coûteuse d'un point de vue environnemental : le traitement est fortement énergivore et nécessite l'utilisation d'additifs chimiques. Cet aspect contrebalance l'idée d'un système à vertu écologique.

Un débat aux aspects écologiques, économiques et sociaux

Autre frein à la Reut : la nécessité d'infrastructures, notamment de stockage de l'eau, ou de grandes stations d'épuration. Si certains soutiennent la Reut, ces derniers refuseraient potentiellement que l'on traite les eaux usées à proximité de leur habitation. L'objectif est donc de créer des solutions *« fondées sur la nature »* : des dispositifs à bonne intégration paysagère. Des projets qui restent cependant très conceptuels et ne suffisent donc pas à supprimer les craintes. La Reut, vaste et complexe sujet, est en proie aux débats écologiques, économiques et sociaux depuis de nombreuses années. La France est en « retard » vis-à-vis de ses voisins, puisqu'elle réutilise seulement 0,6 % des eaux usées, contre 2,4 % en Europe du Nord selon l'Inrae, 14 % en Espagne et 8 % en Italie. Mais l'urgence climatique et les dispositifs réglementaires récemment mis à jour dans le cadre du Plan eau pourraient bien accélérer la cadence.

Charlotte Bayon

Témoignages // Consommer des produits irrigués grâce à la Reut



Pixabay

Consommer des produits irrigués par des eaux usées et traitées ne fait pas encore l'unanimité.

Parmi les questionnements inhérents au projet de la Reut, le frein psychologique occupe une place très importante. D'après une étude de Toluna et Harris Interactive pour le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, sortie en janvier 2023, 90 % des Français se déclarent sensibles à l'environnement. Pourtant, la consommation d'eaux usées traitées n'est pas toujours une évidence. Pour Élisa, 27 ans, étudiante, la Reut est une nécessité : *« Étant donné la situation climatique, il paraît évident de mettre en place des systèmes de recyclage. Je n'aurais pas de problème à manger des produits arrosés avec des eaux usées recyclées »*. **Selon elle,** *« nous sommes dans un système de normes européennes fiables »*. **Pour Camille, 34 ans, la consommation de ces produits présente un risque sanitaire et un frein important.** *« Je n'aime pas l'idée. Ça me paraît moins propre, savoir que l'eau a déjà été utilisée me dérange. Si j'ai déjà consommé sans le vouloir des produits irrigués avec des eaux usées, j'aurais aimé le savoir plus tôt ! »*. **Pour Mikaël, 33 ans, consommer ces produits est un geste écologique qui contribuerait à la conservation de la ressource.** *« Nous sommes arrivés à un moment où cette solution devient nécessaire. Je fais confiance aux normes sanitaires. Consommer ces produits ne serait pas un problème »*, **assure-t-il. L'enquête révèle qu'une large majorité des Français (68 %) est prête à consommer des produits arrosés avec des eaux usées traitées. Une acceptabilité qui prime largement sur celle de la Reut pour l'eau potable.**

Consommer de l'eau potable issue de la Reut

Pour Philippe, 53 ans, chef de rayon, c'est un non catégorique. *« Il est hors de question pour moi de consommer de l'eau du robinet déjà usée puis traitée. Je craindrais les maladies »*, **déclare-t-il. Léo, 23 ans, accepte l'idée par dépit :** *« Je pense qu'au bout d'un moment on n'aura plus le choix que d'accepter. Si les contrôles nous assurent qu'il n'y a aucun risque à consommer cette eau, je ne suis pas réfractaire à l'idée, au vu des enjeux climatiques »*.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Renseignez vous sur la transmission de votre exploitation

• Lundi 27 novembre

Dans le cadre de la Quinzaine de la transmission-reprise, plusieurs rendez-vous sont organisés par les services de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Un rendez-vous Transmission aura lieu à Bligny-sur-Ouche, place de l'Hôtel de ville, de 10 h à 16 h.

Contact : Catherine Flèche, au 03 80 68 66 51 ou par mail : catherine.fleche@cote-dor.chambagri.fr

// Réussir sa production de graines de moutarde bio

• 28 novembre à Francheville

Hector Mussillon, CA21 - 06 33 85 50 27 hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

// J'apprivoise mes résultats économiques

• 30 novembre à Bretenière

Emeline Richard - 03 80 68 66 55 emeline.richard@cote-dor.chambagri.fr

// Informez vous sur la retraite

• Mercredi 29 novembre

Dans le cadre de la Quinzaine de la transmission-reprise, plusieurs rendez-vous sont organisés par les services de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, en partenariat avec la MSA, pour informer les exploitants qui souhaitent partir en retraite. Un rendez-vous aura lieu à Châtillon-sur-Seine, 24, avenue Noël Navoizat, de 13 h à 16 h.

Contact : Catherine Flèche, au 03 80 68 66 51 ou par mail : catherine.fleche@cote-dor.chambagri.fr

// La production d'énergie sur mon exploitation ?

• 29 novembre à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Agir pour la cession et la transmission de mon entreprise

• 5 et 20 décembre à Bretenière

Amélie Fercoq - 03 80 68 66 84 – amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr

// Gérer, analyser, progresser : bilan complet sur mon activité

• 19 décembre à Bretenière

Emeline Richard - 03 80 68 66 55 emeline.richard@cote-dor.chambagri.fr

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Mercredi 29 novembre

Chambre d'agriculture, Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Maîtriser les chiffres clés de mon projet (3 jours)

• Jeudi 30 novembre, vendredi 1er décembre et lundi 4 décembre

Chambre d'agriculture, Auxerre.

Contact : Audrey Bardos au 03 86 94 28 41.

// Rédiger son DUER

• Mercredi 6 et lundi 18 décembre

De 9 h à 17 h, dans la salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (dans les locaux de Groupama), au 18 rue Guynemer, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles

• Jeudi 21 décembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Rencontres fourrages d'Alysé

• 24 et 28 novembre

Alysé organise ses traditionnelles rencontres fourrages. Deux rendez-vous sont programmés en Côte-d'Or : vendredi 24 novembre à l'EARL des Fontenilles (Chamesson), avec un focus sur l'introduction de fétuque méditerranéenne dans les prairies temporaires, et mardi 28 novembre à l'Abbaye de Cîteaux sur le pâturage tournant dynamique et le séchage en grange.

De 14h00 à 16h30.

// Génétique charolaise

• Mercredi 6 décembre

Elva Novia organise une journée génétique charolaise à la ferme du lycée agricole de Quetigny (à Tart-le-Bas), à partir de 9h45. Au programme : présentation de la nouvelle gamme des taureaux charolais et offre génotypage. Repas offert sur place par votre coopérative sur inscription, et visite de l'élevage de la ferme du lycée.

Inscription sur www.elvanovia.fr, rubrique agenda, ou auprès d'Antoine Parizot au 06 46 35 54 25

NIÈVRE

// Génétique charolaise

• Mercredi 29 novembre

Elva Novia organise une après-midi génétique charolaise, de 14h00 à 16h00. Elle se tiendra à Saint-Honoré-les-Bains (8, rue Henri Renaud). Au programme : présentation de la nouvelle gamme des taureaux charolais et offre génotypage. Collation offerte par la coopérative.

Inscription : Patrick Guy, au 03 86 30 20 84 ou Bruno Bécamel, au 03 86 84 46 99, ou sur www.elvanovia.fr

//Soirée grandes cultures

• Jeudi 7 décembre

La FDSEA 58 organise une soirée dédiée aux grandes cultures à Pouilly-sur-Loire (salle des fêtes) à partir de 18h30 avec pour thème : « Nouvelles énergies : imaginons le monde d'après en machinisme agricole et quelles perspectives pour les filières biocarburants ? ».

Renseignements : 03 86 93 40 92.

YONNE

// Réduire le travail du sol pour le préserver (AB)

• Mercredi 29 novembre

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise le mercredi 29 novembre, à 9h00, à Cruzy-le-Châtel (4 rue de la Maladière, à l'Earl des Herbues), une journée Inov'action sur « Le B.A.-BA de l'AB : réduire le travail du sol pour le préserver ». À cette occasion, seront abordés les différents leviers pour réduire le travail du sol, la gestion des adventices et la rotation par type de sol et l'approche économique de ce système jusqu'aux marges brutes globales de l'atelier culture. Une visite de parcelles semées en semis direct ou sous couvert est également prévue

Contact : Marianne Roisin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 45.

// Rencontres fourrages (Alysé)

• Jeudi 30 novembre et vendredi 1er décembre

La coopérative Alysé organise, ses rencontres fourrages à destination des éleveurs. Dans l'Yonne, deux rendez-vous sont programmées. Le premier est fixé au jeudi 30 novembre, de 14h00 à 16h30, à l'Earl de la Bergerie, à Sormery, où un zoom sera fait sur une ration complète maïs/herbe en AOP Chaource et troupeau mixte limousin. Le deuxième a lieu le vendredi 1er décembre, de 14h00 à 16h30, à la Scea la Salle, à Fontenouilles, où un zoom sera fait sur les bâches Lest'O, l'enrubannage de colza et le photovoltaïsme.

Contact : Ophélie Collard (Alysé) au 06 06 50 97 31.

// Réunion de la GCB Yonne

• Mardi 16 janvier

La CGB Champagne Bourgogne organise ses réunions syndicales en janvier. Celle de l'Yonne aura lieu le mardi 16 janvier matin, au 12 Faubourg St Laurent, à Villeneuve-sur-Yonne. Cette réunion est réservée aux planteurs adhérents du syndicat. À noter la participation de l'ITB (Institut technique de la betterave) lors de cette réunion.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

21/11/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 570 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	3,54	3,55	3,54	
		300-350	3,42	3,59	3,47	0,07
		350-400	3,39	3,56	3,50	0,17
		400-450	3,27	3,44	3,35	0,07
		450-500	3,28	3,37	3,31	0,06
	R	250-300	3,30	3,33	3,31	-0,02
F	U	300-350	3,50	3,58	3,56	0,06
	R	250-300	3,18	3,33	3,29	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 46 - Vente : 78 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,13	3,13	3,13	
F	U	450 et +	3,15	3,15	3,15	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 231 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,05	3,66	3,25	-0,06
		- 5 ans	3,03	3,36	3,19	0,09
		5 à 10 ans	2,97	3,33	3,17	
	U	24 à 36 mois	2,84	3,13	2,95	0,07
		- 5 ans	2,66	2,98	2,75	0,08
		5 à 10 ans	2,59	2,93	2,70	0,07
		+ 10 ans	2,46	2,63	2,55	0,17
	R	24 à 36 mois	2,57	2,76	2,66	0,06
		- 5 ans	2,40	2,65	2,56	0,13
		5 à 10 ans	2,39	2,59	2,52	0,12
		+ 10 ans	2,24	2,43	2,36	0,12
	O	- 5 ans	1,94	2,47	2,27	
		5 à 10 ans	2,00	2,39	2,20	0,14
		+ 10 ans	1,85	2,19	2,10	0,08

OBSERVATIONS

Effectif global : 847 - Taux de vente : 96 %

Broutards : Acheteurs et vendeurs continuent de surveiller de très près la progression de la MHE et l'activité commerciale continue à osciller entre inquiétude et nécessite de remplir les ateliers. Cette semaine, la demande parait légèrement plus soutenue aussi bien en lourds à finir rapidement qu'en bons lots à repousser pour lesquels les tarifs ont repris une partie de ce qui avait été perdu la semaine précédente. Par contre, la vente reste difficile dans les lots non vaccinés et de qualité médiocre.

Laitonnes : Les bons lots vaccinés FCO sont toujours très recherchés pour l'Italie et se négocient rapidement à des cours reconduits.

Vaches / génisses 30 mois : Des apports moins importants que la semaine passé. Néanmoins, avec la baisse des cours lors du marché précédent, quelques acheteurs non réguliers sont tout de même présents. Ces deux facteurs relancent l'ambiance commerciale avec des cours en légère hausse dans toutes les catégories. Tendances à confirmer lors du prochain marché.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

20/11/2023

Effectif : 208

Broutards :	(340 - 390 kg)	1160 - 1330	3,25 - 3,39
Broutards :	(410 - 475 kg)	1380 - 1530	3,22 - 3,35
Laitonnes :	(315 - 360 kg)	1080 - 1190	3,28 - 3,42
Génisses 16 - 24 mois :	(470 - 535 kg)	1420 - 1500	2,66 - 3,21
Génisses 24 - 36 mois :	(665 - 765 kg)	1730 - 2070	2,49 - 2,86
Vaches légères :		1080 - 1420	
Vaches entre deux :		1470 - 1810	
Vaches lourdes :		1820 - 2550	

Placement plus rapide en broutards à des tarifs plus soutenus. Peu d'invendus.
Vente globale en femelles à des cours fermes.
En vaches, les apports sont stables. Vente plus fluide en jeunes vaches maigres, placement plus discuté en lourdes et âgées.

Bovins gras : 8
Vaches de viande : 5,06 à 5,36 € kg de viande.

Placement sélectif à des tarifs en replis.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

13/11/2023

Effectif : 134

Agneaux gras	128 - 184	(3,29 - 3,68)
Brebis	81 - 100	(1,11 - 1,54)

Placement plus rapide en agneaux à des tarifs plus soutenus.
Demande suivie en brebis. Cours stables.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/11/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 848 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,91	4,4	4,13	+ 0,14
		de 38 à 44 kg	4,11	4,46	4,36	+ 0,31
		de 44 à 50 kg	3,71	4,47	4,19	+ 0,36
		+ de 50 kg	2,91	3,65	3,48	+ 0,09
	R	de 32 à 38 kg	3,47	4,11	3,87	+ 0,19
		de 38 à 44 kg	3,63	4,2	3,87	+ 0,03

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 106 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			-	-	-	-
F	U	+ de 60 kg				
	R	- de 60 kg	-	-	-	-
		+ de 60 kg	-	-	-	-
	O	- de 60 kg	-	-	-	-

PAS DE COTATIONS - VOLUMES INSUFFISANTS

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 77 - Vente : 66 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg				

PAS DE COTATIONS - VOLUMES INSUFFISANTS

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 7 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F						

PAS DE COTATIONS - VOLUMES INSUFFISANTS

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 038 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : La qualité proposée cette semaine par les éleveurs reste à un niveau très satisfaisant. Coté débouchés, les acheteurs peinent à trouver suffisamment de marchandise pour satisfaire leurs besoins. Le commerce est donc plus actif avec des tarifs en nette progression.

Brebis / béliers : vente rapide et totale à des cours facilement reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

15/11/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 234 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,08	3,28	3,18	
		400-450	3,07	3,23	3,19	
F	U	250-300	3,25	3,38	3,32	
		300-350	3,24	3,48	3,41	- 0,07

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 73 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,48	2,84	2,72	- 0,12
		5 à 10 ans	2,65	12,81	2,75	0,01
		+ 10 ans	2,24	2,55	2,55	- 0,11

OBSERVATIONS

Effectif global : 234 - Taux de vente : 92 %.

Broutards : Cours baissiers, la maladie MHE accélère les sorties et freine le commerce.

Vaches : Les cours sont nettement à la baisse néanmoins les animaux d'état correct trouvent preneurs rapidement, à vérifier dans les semaine prochaines.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

15/11/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 567 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	3,98	4,47	4,30	-0,02

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 89 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,33	1,72	1,60	0,08

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 30 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	23	79	52	0,00

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 105 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 25 à 35 kg	108	133	122	1,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 791 - Taux de vente : 98 %

Agneaux : Cours reconduits dans toutes les catégories.

Brebis : Cours légèrement haussier.

Caprins : Cours reconduits.

Agneaux maigres : Cours reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

21 Nov. 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Forte pression à la baisse sur les femelles laitières. Marché tendu, en cette période de fin d'année, mais de façon temporaire. Attention à la finition des animaux.
Bovins maigres : Concernant les mâles, la pression s'exerce dans les régions limitrophes de la zone réglementée MHE, ailleurs les cours sont reconduits. Pour ce qui est des femelles, le marché est dynamique et les cours sont facilement reconduits

POLITIQUES

Malgré les pluies répétées, et les tempêtes, au 1er novembre, la France comptait 65% de ses nappes phréatiques sous les normales mensuelles, dont 18% à des niveaux très bas. Certaines régions ont été sévèrement touchées par la sécheresse cet été. Au-delà des assurances, l'instrument de solidarité nationale doit, dès cette année, indemniser les agriculteurs pour leurs pertes de productions supérieures à 30% : les zones concernées et les agriculteurs concernés doivent se faire connaitre auprès de leur DDT !

SANITAIRE

En ce qui concerne la MHE ; trois nouveaux foyers officialisés en Vendée ont abouti à une extension de la zone régulée qui s'étend maintenant jusqu'au Maine-et-Loire et au Sud de la Mayenne, Ille-et-Vilaine et Morbihan. Aujourd'hui, 38 départements sont touchés avec 3 340 foyers annoncés par les services de l'Etat.
Concernant le plan d'indemnisations par l'Etat, qui tarde à être concrétisé, la FNB appelle les producteurs à se mobiliser pour saisir les pouvoirs publics dans les départements, en vue d'une mise en place urgente !

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Une loi portant sur les mesures d'urgence pour lutter contre l'inflation concernant les produits de grande consommation vient d'être adoptée le 14 novembre dernier. Ce texte de loi avance, pour l'année 2024, la date butoir des négociations commerciales entre industriels et distributeurs : initialement prévues au 1er mars de chaque année, elles seront avancées en janvier 2024. Rappelons que les Conditions Générales de Vente des fournisseurs doivent prendre en compte le prix des Matières Premières Agricoles (MPA) négociées avec les producteurs. Il en résulte du respect de la loi EGALIM 2 : le prix des MPA est sacralisé, la construction du prix des produits agricoles doit être en « marche avant ». Il est donc primordial de continuer à proposer des contrats pour éviter la baisse des prix d'achat des animaux en lien avec l'inflation.

FAIT DE LA SEMAINE

Le ministère de l'Agriculture a publié le 18 novembre un communiqué de presse sur son nouveau plan de lutte contre l'antibio-résistance : le plan Ecoantibio 3 2023-2028. Ce plan a pour objectif de maintenir les efforts déjà entérinés concernant les niveaux d'exposition des animaux d'élevages aux antibiotiques : entre 2011 et 2022, ceux-ci ont diminué de 52% et de 90% pour certains antibiotiques critiques. Ce plan 3 promeut également un usage plus réfléchi des antimicrobiens et des antiparasitaires.

FOCUS

Afin de mettre en avant, l'ensemble des externalités positives de l'élevage bovin viande, INTERBEV a mis en place un dossier de presse nommé 'Bien élevée, le Mag Conso de la viande bovine française'. Cette communication qui a pour but de sensibiliser les citoyens sur l'élevage bovin herbager est à diffuser au plus grand nombre, et sur l'ensemble de vos réseaux sociaux. Retrouvez les vidéos sur Youtube : BIEN ÉLEVÉE ! Le mag conso de la viande bovine française - YouTube

CHIFFRE A RETENIR

0,69€/kg

C'est la différence entre le prix de revient et la cotation, pour un animal Label Rouge, suite à publication des cotations SIQO hors bio à fin octobre. Cet écart s'est fortement réduit sur les derniers mois (encore à 1,16€/kg à fin juillet), du fait de la baisse significative du surcout Label Rouge au 1er semestre 2023 (diminution du cout de l'aliment non –OGM) et de la hausse des cotations! Bien que diminuant, cet écart est toujours bien présent!

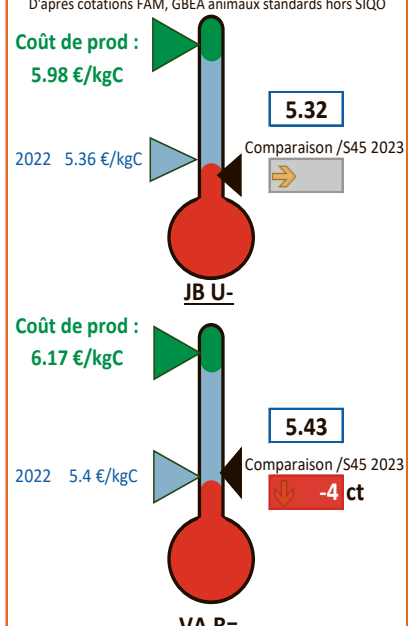
EN REGION

Le Manifeste pour l'élevage de ruminants durable au service de territoires vivants est porté par la FNB, avec la FNPL, la FNO et la FNEC, en vue de signatures de soutiens d'élus politiques (députés, sénateurs, conseils départementaux et conseils régionaux, maires). Suite à sa première mise en avant au Sommet de l'Elevage, l'objectif est de recueillir de nouveaux soutiens, confortant l'enjeu de pérenniser ces productions. Une vidéo https://we.tl/t-fykQog7hKA est à disposition pour servir de support.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

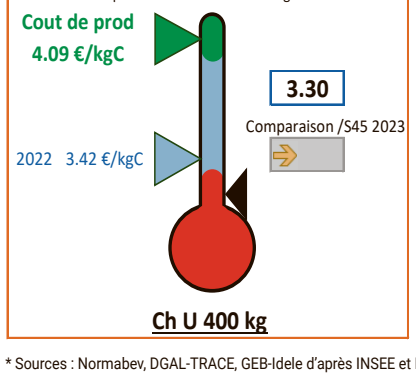
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

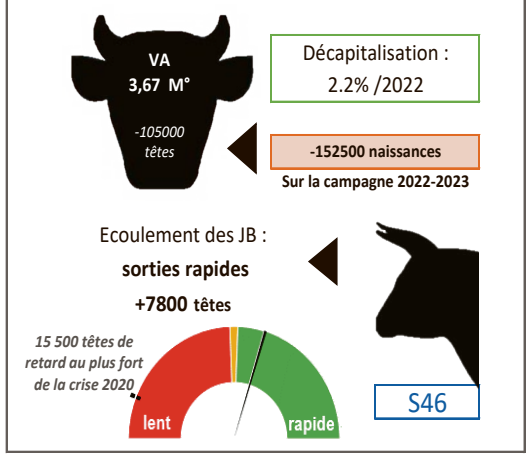
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

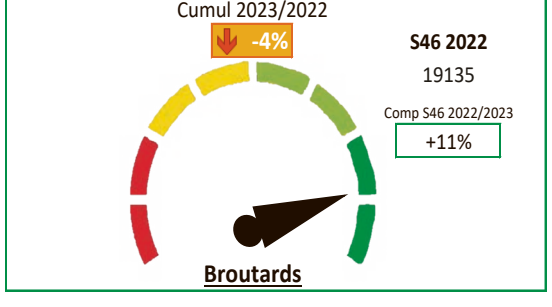
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

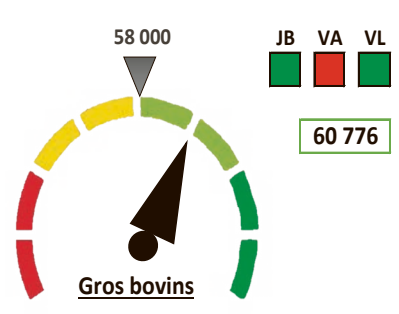
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 47
du 20 au 26 novembre 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes et l'activité sont toujours impactés par le zonage MHE qui progresse. Les achats sont prudents. Les exportateurs se concentrent sur des animaux valablement vaccinés avec PCR négative. Les acheteurs trient davantage, les prix continuent de se tasser dans les lots moyens et/ou non vaccinés. En femelles, le commerce reste ferme.

Gros bovins maigres : Les présentations sont toujours de qualité hétérogène entrainant une dépréciation globale des cours. Les bonnes vaches démarrées trouvent toujours facilement preneurs à des tarifs stables.

Boucherie : Les volumes sont stables face à une demande toujours très mesurée. Les bonnes femelles allaitantes trouvent toujours facilement preneurs à des tarifs certes plafonnés mais reconduits facilement. Inversement la baisse continue en vaches mixtes et laitières, à un rythme qui s'accentue : les stocks sont importants dans les outils.

Veaux : Les volumes progressent dans une ambiance toujours stationnaire. Les bons los de races allaitantes et croisés trouvent preneurs et s'écoulent assez facilement à des tarifs stables. Le placement est toujours compliqué voire impossible en veaux trop légers qui ne sont plus collectés en ferme. En veaux d'Aveyron, l'activité est régulière à des cours stables.

Ovins : Le commerce reste porteur. Les acheteurs sont présents avec des besoins. Les effectifs sont globalement stables mais l'offre reste insuffisante pour satisfaire tout le monde. Les transactions sont rapides. Les tarifs continuent sur une tendance haussière dans les lots bien conformés. Les tarifs restent fermes en conformation moyenne. En brebis, les ventes sont régulières sans grand changement.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

07 - Vends tracteur John Deere 920 puissance 45 ch. Année 04 07 1968. Moteur refait à neuf. 10 000 euros.
✆ 04.75.34.52.63

18 - Vends tracteur NH T7060, 2011, 6.932 H, 650X42, 600X28, boite 19 VTS, pré-équipement, GPS, bon état.
✆ 06 88 84 02 31

26 - Vends tracteur verger Massey Ferguson 3640 GE 2016 1050 HRS 82 CV 4 RM HI LO, TBE.
✆ 06 80 05 05 36

26 - vends tracteur verger Massey Ferguson 3640 GE 2016 1050 h - 82 CV 4RM hilo TBE.
✆ 06-80-05-05-36

Travail du sol

07 - Recherche Combiné de semoir à grains à dents ou disques avec semoir Nodet à disques. Solide. Contact par SMS.
✆ 06 85 12 73 24

58 - Vends semavator Howard modèle entreprise pdf 1 000 tour, largeur 2,55, caisse, - distributeur Nodet. (4701)
✆ 06 81 35 37 84

Récolte

07 - Vends Foin 2023 balles rondes. Prairie naturelle. Prix bas. Tel au 06.42.24.79.46
✆ 06.42.24.73.46

18 - Vends MB Fendt 6335, CPL, 2 400 HM, 1.850 HB, 2014, coupe, tapis 6,70 m, 2017, 4 RM, TBE.
✆ 06 10 78 30 21

18 - Vends benne Duchesne 15 T, 1997, compresseur, état exceptionnel.
✆ 06 10 78 30 21

26 - Recherche batteuse Case Axial dans l'état+ cueilleur maïs avec broyeur + corn-picker Bourgois.
✆ 06 24 01 73 22

71 - Vends 2 silos 10 et 20 m3, démontés, 1 dessileuse Agram 2 m3, chaîne de curage.
✆ 06 75 75 59 80

Arbo-viti

26 - Vends plateforme taille Rosatello 4 RM RD An 2001 palpeur autodirectionnel TBE.
✆ 06 80 05 05 36

26 - Vends cause retraite Faucheuse rotative Votgex 3M de coupe - Calibreuse Calibrex Minigram de 209 - compresseur de taille 2x 800 L Lacmé.
✆ 06 78 50 56 53

Epandage

58 - Recherche tonne à lisier 3 000 à 4 000 litres. (4703)
✆ 06 30 43 30 22

Divers

15 - Vends (cessation) combiné de semis : herse rotative Rau 3 m avec semoir Nordsten N203025 rangs, charrue IH 4socs varilarge, broyeur Desvoyrs 2,70 avec déport, tracteur holder A60 6700h équipé chargeur + pelle rétro.
✆ 06 73 72 83 37

18 - Vends chargeur AVC berceau complet ; godet céréales, 2.50 m ; tasse avant Cochet ; déchaumeur + rouleau Gaspardo 4 m.
✆ 06 25 59 84 81

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles. (4501)
✆ 06 30 11 59 25

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (4708)
✆ 06 74 23 69 42

25 - Vends meubles de primeur : présentoir 10 m, îlot central, étagères, etc... état neuf 2000 euros (= 10 % de sa valeur).
✆ 06 08 02 62 91

34 - Vends presse New Holland petites balles, herse rotative Kuhn 2,70 m, faucheuse CX 2400 6 assiettes, benne vendange 3500 kg, andaineur, tracteur E70 diesel pour pièces, moteur en marche.
✆ 06 26 21 27 58

38 - Cause retraite vend bac équarrissage et tapis d'évacuation de fumier.
✆ 06 71 17 49 32

39 - Vends 4 griffes Delaval decro. Milkmaster pulsation électronique, cause retraite.
✆ 07 81 10 18 45

54 - Vends andaineur Fella TS 1402, faneuse Fella TH 901 trans. Matériel en très bon état.
✆ 06 75 51 92 84

69 - Vends essieu pour remorque agricole 3 tonnes freiné. Carré 50 mm., voie de 1.6 m. - Pneu en bon état - 200 euros.
✆ 06 13 52 27 12

69 - A vendre 2500 m2 de Fibro Ciment sans amiante année 2015.
✆ 06 15 92 16 20 H Repas

69 - AV enrouleur Kulker 180 m. diam. 63 + 10 tuyaux en aluminium en 6 m.
✆ 06 42 43 20 66

69 - Vends 5 cuves de 70 hl et 3 de 50 HL ciment, portes Inox - Décuveur Alma - Enjambeur Jacquet diesel DR 30- Charrues + traite bon état - Chars pneus 4 roues Larippe 3.5 T. - Prix à débattre, faire offre.
✆ 06 80 24 23 05

71 - Particulier vend scie circulaire sur roue, 380 V, lame carbure neuve, TBE, 270 euros, région Mâcon
✆ 03 85 35 10 76 HR

71 - Cause retraite vend pirouette 6 toupies, combiné bol mélangeur-pailleur 17 m3, Volvo bétail. FL614, très bon état.
✆ 06 07 57 55 40

74 - Vends Reform Muli 45 2200 H, 3 cyl. Perkins, 6 pneus neufs AV, caisse autochargeuse et caisse fumier.
✆ 06 81 71 08 04

88 - Vends terrano Horsh 3fx état neuf de 2016 3 mètres.
✆ 06 08 52 64 91

88 - Vends trieur calibreur pour pomme de terre marque shouthen.
✆ 06 08 52 64 91

89 - Vends 2 cellules 3.5 x 2.9, - 3.1 x 17 avec trappe visite, - broyeur Law, - trémie av réserte 280 lit, moulin Law .(4704)
✆ 06 86 51 54 53

Elevage

01 - Vds matériel élevage avicole régulation et radiant gaz systel 6500 W Cerem 5000 W SBM 3500 W échangeur thermique Leroy avec boitier régulation bon état.
✆ 06 78 99 45 99

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends cause cessation beau Renault Master bétaillère 07/2006, 275 000 km, caisse alu (lisse) 3m60, boite à vitesse et embrayage refaits, tbé, prix 15000 euros.
✆ 06 87 05 63 94

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous bon état 60 euros les 4.
✆ 06 89 99 42 88

26 - Vends bétaillère 3T500 carrosserie tout alu nombreuses options permis VL marque Renault Master 165 ch 5100 km cause retraite
✆ 06 95 65 20 96

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

21 - Vends secteur Dijon Citroën Evasion pour pièces, grise métal., 7 places, 650 euros à débattre. (4709)
✆ 06 23 08 42 10

58 - Vends golf confortline 6 TDI, 2019, 115 ch, 5 portes, gris foncé, 119 000 kms, TBE, 15 000 euros. (4705)
✆ 06 03 10 74 96

71 - Vends 407 diesel HDI, année 2004, 176.000 km, toutes options, TBE.
✆ 06 83 48 80 21

Achat-Vente

Récolte

63 - AV enrubannage luzerne 1ère coupe 2023 diamètre 130.
✆ 06 25 01 45 39

71 - Vends foin prairie naturel. ; luzerne 1e et 2e c., récolte 2023, HD 70 x 120, + 3e coupe MD luzerne.
✆ 06 24 27 94 30

90 - Vends Regain 23. 0 Rumex L 2.40 l 1.2 H 0.9 - 650 kg.
✆ 06 42 33 53 69

Fourrage

15 - AV foin prairie naturelle de montagne 2023, balles rondes 250 kg, très bonne qualité.
✆ 06 38 13 69 74

21 - Vends foin récolte 2022, bottes rondes 120 x 120 (4502)
✆ 06 87 50 82 50

38 - Achète fumier de bovin.
✆ 06 37 60 97 89

55 - Vends foin luzerne bio 2e et 3e coupe, extra, bottes 90x120, Gaec de la Fête, 55190.
✆ 06 88 73 39 13

69 - Vends belle paille bottes rectangulaires livraison par 10 ou 20 tonnes et foin de luzerne, et luzerne 2ème coupe, bottes rectangulaires.
✆ 04 74 00 30 70

71 - Vends foin paille regain BC, bonne qualité, stockés à l'abri, enru. BR, prix faible, livr. poss.
✆ 06 09 97 91 59

88 - Vends très belle paille de blé ou d'orge ainsi que paille déclassée en départ ou livrée.
✆ 06 36 83 53 99

90 - Vends foin 23 prairie nat 0 rumex diam 130 cm - 350 kg.
✆ 06 42 33 53 69

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

71 - Vends 2 ha 30 vigne AOC chénas, commune La Chapelle-de-Guinchay 71, 32.000 euros hectare négociable.
✆ 03 85 33 83 17

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :

1 TECHNICIEN DE CENTRE - BOUVIER AIDE AGRICOLE H/F - CDI

- Gérer les flux et le tri des bovins (réception, manipulation, pesée, gestion de la traçabilité, expédition).
- Assurer le bien-être des bovins au centre : alimentation des bovins, suivi sanitaire.
- Assurer le nettoyage et maintenance du centre.
- Connaissances et aptitudes à la manipulation des bovins.

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : *contactrh@sicarev.com*

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 6 exploitations, sur le secteur de Vailly-sur-Sauldre. Missions : traite, soins et alimentation des animaux (caprins, bovins laits, brebis laitières, bovins allaitants), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, weekends possibles. Rémunération (de départ) : 12,03 euros (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 02/01/2024 au 28/06/2024. (pouvant déboucher sur un CDI). Connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

67 - Recherche salarié(e) agricole pour exploitation familiale polyculture bovins viande.

✆ 06 73 86 61 19

Demande

71 - Aide agri, sur le 71 et départements voisins, avant et pendant retraite, avec pièce pour loger à louer.

✆ 07 80 75 27 20



Travail à façon



PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

MALKI SERVICE VITI
TOUS TRAVAUX VITICOLES
Taille • Tirage des bois • Pliage • Plantations
Carassonnage • Levage • Relevage
Travail soigné / Personnel qualifié
06 17 46 04 22
elmalkiserviceviti@hotmail.com

Mariage

25 - 00 - Néerlandais 45 ans parle français, secteur agricole cherche F. 40/45 ans secteur agricole/tourisme rural, bonne condition physique et morale pour s'nstaller dans les Pyrénées. Ecrire au journal la Terre de Chez nous 130 bis, rue de Belfort - CS 40939 - 25021 Besançon Cedex.

✆ qui transmettra

26 - Femme Africaine 50 ans dynamique et instruite, cherche relation sérieuse.

✆ 06 35 79 76 61

38 - Monsieur 76 ans sérieux bonne vitalité gentil recherche dame 65 à 73 ans même profil.

✆ 04 76 64 54 40

70 - JH, 44 ans désire rencontrer jeune femme 35 à 42 ans sérieuse afin de faire connaissance. Me contacter par courrier avec photos. Merci annonce sérieuse. Ecrire au journal La Haute Saône Agricole et Rurale - 17 Quai Yves Barbier, BP 251 70005 Vesoul.

✆ sous la référence 102876

Animaux

Bovin

01 - Vends vaches Limousines pleines et reproducteurs Limousins HBL.

✆ 06 71 61 73 16

01 - Vends vaches Limousines inscrites suitées garanties Paratub - BVD - NLO - Besnetiose.

✆ 06 66 33 11 44

03 - Vends cause retraite cheptel HBC, vaches pleines, IND IBR, vêlage janvier, février, mars. EARL Plouhinec - Montenay sur Loire (4702)

✆ 06 75 10 57 75
06 73 39 73 25

15 - AV 12 velles Salers + 2 taureaux 18m Salers + 1 taureau de 6 ans HBS.

✆ 06 83 11 63 33

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en oct.-déc. 2022 et janv. 2023, hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires, prix raisonnable, à choisir entre : fils de MAORI (élevage Goujat, 69) ; PLATINI (élevage Franck Melet, 03) ; POETE (élevage Pichard Hugues, 71), champion Sommet Elevage 2022 et Paris 2023 et plusieurs vêlages faciles pour génisses. SCEA Bonnichon-Lemasson, La Maison du Bois, 18370 St-Jeanvrin.

✆ Anthony : 06 07 62 33 74, Jean-Marc : 06 07 91 98 08

18 - EARL Breton vd 2 taureaux charolais HBC de 18 mois, à vêlage facile et veaux reproducteurs nés au printemps 2023, dont 4 à vêlage facile.

✆ 06 82 25 17 13

Regardez-nous sur YouTube

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (4002)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

26 - Pension bovin pâturage. Du 15/04 au 15/11/24. Ferme du Bourg Valherbasse (26)

✆ 06 81 55 11 63

42 - Vends taurillon charolais 17 mois, certification parente TGS, docile à l'attache, livraison possible.

✆ 06 42 97 28 82

58 - Elevage reproducteur Limousin vend veaux de l'année modèle mixte à mixte viande ainsi que des sans cornes, le tout de père qualifié. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny (4104)

✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC 100% IA vend mâles reproducteurs Index, élevage IVMAT 106.9, 154, 107.8. GAEC de la Croix (4301)

✆ 06 86 95 22 65

58 - Vends taureaux 18 mois HBC + 1 taureau 4 ans + 10 laitonnes HBC ou non + 15 agnelles charollaises insc. ou non. GAEC Marion M. et M - Luzy. (4707)

✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

70 - Vends taureaux Holstein tous âges noirs ou rouges, RF, P, type morpho ou schéma. Génisses à saillir, vaches et génisses pleines ou vêlées. CL, UPRA, TGS. Gaec Collas.

✆ 06 45 03 77 09

70 - Vends lot de 20 génisses Aubracs, pure race, 18 mois. Pas de vente au détail.

✆ 07 82 36 24 49

74 - Vends 2 taureaux charolais, vêlages faciles, 4 ans et 10 mois.

✆ 06 19 33 56 77

SICAFOME - MOULINS ENGILBERT
Vente de cheptel
Jeudi 30 novembre 2023 à 13 h 45
80 femelles gestantes
(vaches et génisses)
Race Charolaise
Animaux indemnes IBR
Renseignements et caution bancaire :
03 86 84 28 75 / 06 48 17 03 17

Ovin

70 - Vends beau cheptel de 60 brebis texel et deux béliers.

✆ 06 78 14 62 25

Porcin

58 - Vends truie avec 9 porcelets d'environ 30 kg. (4706)

✆ 06 86 96 39 15

Volaille, lapin

21 - Vends poules pondeuses plein air de 18 mois du 06/11 au 30/11, prix : de 1 à 25 : 4 euros, de 26 à 50 : 3 euros, de 51 à 100 : 2.50 euros, de 101 à 200 : 2 euros, plus de 201 ; 1.50 euros sur Commande par SMS. EARL du Pontot- Gevrey Chambertin (4306)

✆ 06 80 41 58 75

Chien

39 - Vends portée de 6 chiots de protection, bergers roumains de Bucovine pure race, 3 mâles et 3 femelles nés le 3 septembre 2023 en bergerie avec un lot de brebis, pucés, vaccinés, vermifugés. Le père et la mère sont LOF et travaillent en protection avec un troupeau d'ovins. Prix : 650 euros HT. Les Bouchoux - Jura (39). Identification père : 642099000866037 Identification mère : 642090001931297 Siret : 53871645700014 lepetitherbasier@yahoo.com

✆ 06 85 09 55 49

42 - Vends chiens 3 mois nés le 20/08, 1 femelle, 4 mâles, Border collie, parents très bons sur troupeau,siret 432246833 000 11, mère 250 269 608 254 660, non Lof.

✆ 06 64 26 22 97

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Suivez-nos publications sur Instagram

Suivez-nous sur notre page Facebook

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TRANSPORTS PENSIER
Société par actions simplifiée au capital de 89.864 euros
Siège social : Route de Saulon
21220 GEVREY CHAMBERTIN
313 767 824 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2023, les associés décident de transférer le siège social à La Lisière 21560 BRESSEY SUR TILLE à compter du 1er juin 2023. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL23010505

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU PETIT VETRY
SCI au capital de 95280,64 €
Siège social : 10 RUE DU COTTAGE
21121 Fontaine-les-Dijon
420 592 453 RCS de Dijon

L'AGE du 14/04/2023 a décidé de transférer le siège social 107 rue Vendôme 69006 Lyon, à compter du 14/04/2023.Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Lyon.

AL23010465

TRANSFORMATION

AC PATRIMOINE
SCI transformée en SAS
au capital de 500 euros
Siège social : 13 Rue Colbert – 21200 BEAUNE
795 037 746 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25/10/2023, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 500 euros.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
OBJET SOCIAL :
la location de tous biens immobiliers, propriété de la Société par suite de construction ou d'acquisition ou mise à disposition ou en location au profit de celle-ci sous quelque forme que ce soit, meublée ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas sans vente de boissons alcoolisées et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; le cautionnement solidaire et hypothécaire des engagements de ses associés ; investissement valeurs mobilières de toutes natures, gestion, placement des liquidités ; l'achat d'immeubles non bâtis ou bâtis en vue de la revente en l'état ou de la construction d'immeubles à usage d'habitation, commercial ou autres ; toutes transactions commerciales ou industrielles portant sur des biens meubles ou immeubles, comme leur exploitation ou leur mise en valeur entre le moment de leur acquisition et celui de leur revente ; l'activité de marchand de biens.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers est soumise à agrément préalable de la collectivité des associés.
PRESIDENT: M. Arnaud NICOLET demeurant 13 Rue Colbert – 21200 BEAUNE.
DIRECTEUR GENERAL : Mme Christine NICOLET demeurant 13 Rue Colbert – 21200 BEAUNE.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. Le Président.

AL23010799

NOMINATION DE CO-GÉRANT

DOMAINE HUDELOT-BAILLET
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 122 900 euros
Siège social
21 rue Caroline Aigle
21220 CHAMBOLLE MUSIGNY
451 563 118 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 31/10/2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de nommer M. Tanguy LE GUEN, demeurant 50 rue des Moutots – 21200 CHOREY LES BEAUNE en qualité de cogérant pour une durée illimitée à compter du même jour.Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis La Gérance

AL23010804

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : SCI LE HAUT DU REGARD.
Forme : SCI.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 15 ANCIENNE CHARTREUSE DE LUGNY, 21290 LEUGLAY.
483957411 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 17 juin 2023, à compter du 17 juin 2023, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :- Monsieur Antoine LANDEL, demeurant 50 rue Ferdinand Dreyfus, 78120 Rambouillet en remplacement de Monsieur Louis LANDEL- Madame Elisabeth JEAN, demeurant 1 avenue de la Vierge, 32600 L Isle Jourdain en remplacement de Monsieur Louis LANDELMention sera portée au RCS de Dijon.

AL23010805

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VARODIE
SAS au capital de 50 660 euros
Siège social
5 rue de Montmuzard
21000 DIJON
908 326 309 RCS DIJON

PV DAU 01/09/2023 Transfert du siège social et modification article 4
AM : 5 rue de Montmuzard, 21000 DIJON
NM : 5 impasse du Clos Cautin, 21121 AHUY
POUR AVIS Le Président

AL23010806

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VINLOCK
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
16 Chemin de Champy
21160 COUCHEY
891 271 371 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 14 novembre 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 16 Chemin de Champy à COUCHEY (21160), au 6 rue Jean-François Champollion – c/o Alix Logistique à BEAUNE (21200), à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL23010807

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI HOPEBEAUNE
Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social
11 Rue de la Villée
21200 COMBERTAULT
RCS DIJON 798 328 951

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte Extraordinaire et Ordinaire du 09 octobre 2023, la collectivité des associés a décidé :
- de transférer le siège social du 11 Rue de la Villée à COMBERTAULT (21200) au 10 Rue Pierre Yves Burgalat – ZAC de la Chartreuse à BEAUNE (21200) à compter de ce jour, et modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de nommer Monsieur Didier TILLEROT, demeurant 17 Chemin de Bierre à BOUZE LES BEAUNE (21200) et Madame Christelle TILLEROT, demeurant 13 Rue de la Gare à MEUILLEY (21700), en qualité de gérants pour une durée indéterminée en remplacement de la société LUX PRESS'HOTEL, démissionnaire.
Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom du gérant démissionnaire sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui des nouveaux gérants.
Pour avis, la gérance

AL23010811

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOCIETE CIVILE DE MOYENS CARDIO DEFENSE
Société civile de moyens
au capital de 182,94 euros
Siège social
26 Boulevard de la Défense
21000 DIJON
RCS DIJON 393 829 395

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de nommer Madame Estelle GUENIAT-RATHEAU, demeurant 5 Allée des Vergers à ASNIERES LES DIJON (21380), en qualité de gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Karim STAMBOUL, démissionnaire, à compter du 1er juillet 2023,
Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23010818

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BOUILLOT TRAVAUX PUBLICS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 Rue des Mésanges Bleues
21310 DAMPIERRE-ET-FLEE
838 524 619 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 14 novembre 2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :
. location de véhicule avec chauffeur notamment pelle,
. balayage de voirie,
. pavage,
. drainage agricole,
. terrassement de bâtiment agricole,
. concassage,
. démonstrateur.
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :
- Tous travaux de terrassements, terrassement de bâtiment agricole, travaux publics, VRD, assainissement individuel et collectif, le curage de fossés, étangs, systèmes d'irrigation,
- Location de véhicule avec chauffeur notamment pelle,
- Toutes activités de balayage de voirie, pavage, drainage agricole, concassage,
- Tous travaux d'entretien et de création d'espaces paysagers, enrobage,
- Tous travaux forestiers, broyage, toutes prestations se rapportant à la préparation de terres, plantation, semi et protection des cultures, les opérations de récoltes,
- Toutes activités de démonstration liées aux activités précédemment visées,
- Tous travaux de sous-traitance et opérations accessoires liés aux activités précédemment visées.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL23010851

MODIFICATION DE GERANT

LES ECURIES DE JAM
Exploitation agricole à responsabilité limitée
Société civile au capital de 7 500,00 euros
Siège social : rue des Pins
21120 IS SUR TILLE
520 621 970 RCS DIJON

La collectivité des associés de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée «LES ECURIES DE JAM» réunis en assemblée générale extraordinaire le 22 septembre 2023, a autorisé Madame GREPINET Ambre à démissionner de ses fonctions de co-gérante, à compter du même jour. Il n'a pas été pourvu à son remplacement. POUR AVIS La gérance

AL23010868

NON DISSOLUTION

C&G BOILLO
TSociété par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social :
297 boulevard Maxime Lecouvreur -
21200 BEAUNE
911 000 289 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. Le Président.

AL23010877

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MARECHAL
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 10 rue Buffon -
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
435 246 509 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 5 Octobre 2023, l'associée unique a décidé de remplacer la dénomination sociale « MARECHAL » par « MARECHAL-GUEVENEU » et de transférer le siège social du 10 rue Buffon - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES au 39 route départementale 974 - 21700 CORGOLOIN (21190), à compter du 5 octobre 2023. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL23010880

NON DISSOLUTION

LE LUX
SARL à associé unique
au capital de 10 000 €
Siège social : LUX (21120)
6 rue de Saulx tavanes
913 542 627 RCS DIJON

DAU du 28.06.2023 : non dissolution de la société conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce.

AL23010912

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à CHALON SUR SAONE du. 30/10/2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON 1 le 03/11/2023, Dossier 2023 00053725, référence 2104P01 2023 A 02900, la société AUTO CONTROLE SECURITE DIJON SUD, SAS au capital de 41.771,03 euros, dont le siège social est à CHENOVE (21300) 8 rue des Frères Lumière, immatriculée sous le n° 383.593.761 RCS DIJON a cédé à la société CENTRE DE CONTROLE AUTOMOBILE CHALONNAIS, SARL au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est à CHATENOY LE ROYAL (71880) Zone Industrielle de la Garenne, immatriculée sous le n° 340.804.921 RCS CHALON SUR SAONE, un fonds de commerce de contrôle technique de véhicules automobiles, exploité à CHENOVE (21300) 8 Rue des Frères Lumière, immatriculée sous le n°383.593.761 RCS DIJON, moyennant le prix de 210.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 190.000 euros et aux éléments corporels pour 20.000 euros.
Jouissance le 01/11/2023.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance, chez la SELAS. BAROCHE - DUTKOWIAK, 1 Rue de l'Alma, 71100 CHALON SUR SAONE.

AL23010810

CONSEIL Avocat

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP du 02/11/2023 enregistré le 10/11/2023 au SIE de DIJON, dossier 202300055002 référence 2104P01 2023 A02977, la société AU TOP AUTO, au capital de 1000 € située à RUFFEY-LES-ECHIREY (21490), 9 Allée des Nouratons RCS DIJON n°511231383, exploitant un fonds de commerce de mécanique automobile, a cédé ce fonds à la société TEDDY MECA' au capital de 5000 € située à RUFFEY-LES-ECHIREY (21490), 9 Allée des Nouratons, RCS DIJON n°980724413. Le prix de cession de 60000 € a été réparti de la façon suivante : éléments incorporels 14755 € et éléments corporels : 45245 €. Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés au 01/11/2023. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les 10 (DIX) jours de la dernière en date des publications légales, à la SARL 2T CONSEIL AVOCAT sise 4 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON. Pour avis.

AL23010874

SARL MARECHAL
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 10 rue Buffon -
21700 NUITS ST GEORGES
435 246 509 RCS DIJON

AVIS DE FUSION

Le traité de fusion établi le 1er février 2023 avec la société GUEVENEU JOËL, société absorbée, SARL au capital de 22 000 € dont le siège social est situé 90 route de Seurre - 21200 BEAUNE et immatriculée sous le n°411 670 029 RCS DIJON, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a été déposé au greffe du TC de DIJON et a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 5 mars 2023.
En application des dispositions de l'article L 236-11 du Code de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par décision collective des associés de la société absorbante.
Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 5 avril 2023.
Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er avril 2022, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société GUEVENEU JOËL (Société absorbée) depuis le 1er avril 2022 et le 5 avril 2023 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou la charge de la société MARECHAL (Société absorbante) et considérées comme accomplies par la société MARECHAL (Société absorbante) depuis le 1er avril 2022.
En application de l'article L 236-3 II du Code de commerce, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société MARECHAL, société absorbante et il ne sera pas procédé à la détermination d'une parité d'échange, une même société, la société AM - CM, SARL au capital de 243 000 €, ayant son siège social 10 rue Buffon - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 850 771 866, détenant en permanence la totalité des parts sociales représentant la totalité du capital de la société absorbante et de la société absorbée.

AL23010881

S.A.R.L. GUEVENEU JOËL
Société à responsabilité limitée
au capital de 22 000 euros
Siège social : 90, route de Seurre -
21200 BEAUNE
411 670 029 RCS DIJON

AVIS DE FUSION

Le traité de fusion établi le 1er février 2023 avec la S.A.R.L. GUEVENEU JOËL, société absorbée, société à responsabilité limitée au capital de 22 000 euros dont le siège social est situé 90 route de Seurre - 21200 BEAUNE et immatriculée sous le n°411 670 029 RCS DIJON, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a été déposé au greffe du tribunal de commerce de DIJON et a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 5 mars 2023.
Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 5 avril 2023.
L'associée unique a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la S.A.R.L. GUEVENEU JOËL, le passif de cette société étant intégralement pris en charge par la société MARECHAL et il ne sera pas procédé à une augmentation du capital de la S.A.R.L. MARECHAL, société absorbante, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros dont le siège social est situé 10 rue Buffon - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES et immatriculée sous le n°435 246 509 RCS DIJON ni à la détermination d'une parité d'échange ; une même société, la S.A.R.L. AM - CM, Société à responsabilité limitée au capital de 243 000 euros, ayant son siège social 10 rue Buffon - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 850 771 866, détenant en permanence la totalité des parts sociales représentant la totalité du capital de la société absorbante et de la société absorbée. En application de l'article L 236-3 II du Code de commerce, il ne sera donc pas procédé à l'échange de parts sociales de la société absorbante contre des parts sociales de la société absorbée ni à une augmentation du capital social dans la S.A.R.L. MARECHAL.
La fusion et la dissolution de la S.A.R.L. GUEVENEU JOËL sont devenues effectives à la date du 5 avril 2023.
Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

AL23010882

// DIVERS

SCPBruno ESPERANDIEU, François MARTIN, Damien LEO et François SAVIOLI
Notaires
14 rue Pasteur,
21000 DIJON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François MARTIN, notaire associé à DIJON (21000), le 13 novembre 2023,
Monsieur Henri, Edmond Marie BERNARD, retraité, né à DIJON (21000), le 18 novembre 1959, et Madame Catherine ZAWALNICKI, Monitrice d'équitation, née à MOUTIERS (73600), le 4 novembre 1959, son épouse, demeurant ensemble à DIJON (21000), 6 rue Etienne Baudinet, mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de DIJON (21000), le 26 Juillet 1986, ont aménagé leur régime matrimonial, en prévoyant une clause de préciput alternatif.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à DIJON (21000), 14 rue Pasteur, au siège de l'office de Maître François MARTIN où il a été fait, à cette fin, élection de domicile. (N° CRPCEN : 21009).
En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de DIJON.
Pour Insertion
Me François MARTIN

AL23010793

SELAS LEGATIS DIJON GENLIS
1 Place de l'Europe
21000 DIJON

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 04/04/1991 , Madame Nicole Bernadette THOMAS, en son vivant retraitée, demeurant à GENLIS (21110) 6 rue du Poitou, née à GENLIS (21110) , le 23 juillet 1935, Célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à DIJON (21000), le 23 août 2023, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sandra PAULO, Notaire de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, le 15 novembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sandra PAULO, notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour insertion, Maître Sandra Paulo

AL23010819

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 20/11/2023
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : ECHANNAY : Loué Terres
Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place
57 a 50 ca - En champeau: A-582
NANTOUX : Loué sur une partie de la surface
Bien non délimité en AOC BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE - Urbanisme: RNU - Objectif : maintien du fermier en place.
14 a 32 ca
- En marlot: B-499(BB)[F1]-499(BB)[F2]
Dossier PULIGNY-MONTRACHET – SAINT-AUBIN
Loué sur une partie de la surface
Objectif : maintien du fermier en place
Parts indivises (3/4) d'un ensemble de parcelles en nature vigne, terre, jardin, landes et bois taillis partiellement situées en AOC SAINT-AUBIN 1er Cru, AOC SAINT-AUBIN, AOC BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE, AOC BOURGOGNE
PULIGNY-MONTRACHET : Urbanisme : RNU
4 a 88 ca
- Les bluses: BC-187
SAINT-AUBIN :
Urbanisme : RNU
6 ha 02 a 17 ca
- Au bas de madrid: D-371 - Bas de vermarain a l ouest: D-1311[F1]-1311[F2]-1314[F1]-1314[F2]-1319-1320 - En la ranchee: D-1550 - En vollon a l ouest: B-807-816(*)-818-870 - La chateniere: A-1099-1100-1101-1103-1104 - La foret: A-497-501 - La piece des reipes: C-904-906-909-910[F1]-910[F2]-911-912-913-914-915 - Le bas de jean fornerot: C-258-956 - Le bas de la connee: D-393-399 - Le bas de la cote: C-139-140-173(A)-173(B)-173(C)-195-196
- Le bas des lunees: D-1690 - Le bas des reipes: C-733 - Les hauts de marange: C-880 - Les lunees: D-1809 - Les perrieres: D-1593-2016[1591]-2030[1592] - Les petits charmeaux hauts: D-382 - Sur gamay: A-1043-1044-1078
- Sur le sentier du clou: D-1552-1942[1551][F1]-1942[1551][F2]
AUXANT, VIC-DES-PRES, ECUTIGNY et MONTCEAU-ET-ECHARNANT: Objectif : Maintien du fermier en place
AUXANT: Pré, terre, landes boisées - Urbanisme : RNU -
19 ha 73 a 20 ca
- Amont: ZE-3(A)-3(B*)-4(A)-4(B)-4(C*) - Champ des chaumes: ZC-57 - Grands curtils: ZE-33 - Les couterottes: ZE-2 - Les crais: ZC-23(A)-23(B) - Navelan: ZD-1-15(*)
VIC-DES-PRES : Pré, terre, landes boisées - Urbanisme : RNU -
1 ha 69 a 60 ca
- Les vaselles: ZC-1(A)-1(B)-3
ECUTIGNY : Terres, prés - Urbanisme : RNU
4 ha 01 a 41 ca
- En gibot: ZE-53[10](*) - Le molon: ZB-8(A)-8(B*)
MONTCEAU-ET-ECHARNANT : Terres, prés - Urbanisme : RNU
1 ha 30 a 80 ca - En la cote: ZN-23 - Es champs caillot: ZC-13 - Sur charnaud: ZC-2
AHUY et DIJON : Objectif : Maintien des fermiers en place sur les parcelles louées
AHUY : Terres, bois et landes - Urbanisme : Zones Ap, N et Npj du PLUi
2 ha 54 a 40 ca
- Adroit des combes: D-308 - Champs a la suche: AB-32 - Combe jean verreau: D-309 - Es maraudees: C-385[39] - Es muroyes: AB-65-101 - Es petites rentes: AE-53 - Es pres de fontaine: AE-12-17 - Grands crais du puits de b: D-155
- Plains de pierres: D-261 - Ponts d asnieres: AC-19
DIJON: Terres - Urbanisme : Zone Ap du PLUi
74 a 58 ca
- En valmy: AC-192[109]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 11/12/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23010876

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ALT BATIMENT
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 rue du Faubourg Raines - 21000 DIJON
Siège de liquidation :
4 rue du Faubourg Raines - 21000 DIJON
829 689 256 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Saïd TRIA, demeurant 4 B rue du Faubourg Raines – 21000 DIJON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 4 rue du Faubourg Raines – 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur

AL23010460

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VAL
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 15 ALLEE EN GRAND LOUP - LES JARDINS D'ALIX - 21490 ST JULIEN
Siège de liquidation :
15 ALLEE EN GRAND LOUP - LES JARDINS D'ALIX - 21490 ST JULIEN
799 425 863 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 18/09/2023 à ST JULIEN, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Gregory DEJONGHE, demeurant 15 allée en Grand Loup – Les jardins d'Alix – 21490 ST JULIEN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/06/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis - Le Liquidateur

AL23010461

Maître Isabelle VICTOR-JACQUOT
Notaire
15 avenue Jean Jaurès
21150 VENAREY-LES LAUMES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL GUILLIER PAUL ET MARYLINE
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 152 625,00 €
SIEGE SOCIAL
VENAREY-LES LAUMES
(21150)319 582 763 RCS DIJON

Suivant acte reçu par Me Isabelle VICTOR-JACQUOT, notaire à VENAREY-LES LAUMES (21150), le 14 avril 2023, le liquidateur Mme Marylène GUILLIER a approuvé le bilan arrêté au 31 décembre 2021, approuvé les comptes de liquidation, a partagé le solde entre les associés en fonction des parts de chacun, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.Le liquidateur est déchargé de son mandat.Les pièces seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour le liquidateur
Isabelle VICTOR-JACQUOT

AL23010813

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MB PNEUS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège : 1 Rue Gustave Eiffel,
21540 SOMBERNON
RCS DIJON 505343293

L'AGE du 30.09.2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé liquidateur Philippe BRIOTTET demeurant 12, rue Haute 21540 BUSSY LA PESLE pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation, a fixé le siège de la liquidation 12, rue Haute 21540 BUSSY LA PESLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS DIJON. Pour avis - Le Liquidateur

AL23010909

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EURL VUE NET
SARL en liquidation
au capital de 15 000 euros
Siège social : 1B impasse Calendini - Immeuble Cours et Jardins
21600 LONGVIC
Siège de liquidation :
1B impasse Calendini - Immeuble Cours et Jardins
21600 LONGVIC
824 315 139 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 08/11/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Julien DUSOEVOIR, demeurant 22 Bd Alexandre 1er Yougoslavie - Villa Alexandre – 21000 DIJON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1B impasse Calendini - Immeuble Cours et

ANNONCES LÉGALES

Jardins 21600 LONGVIC C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur

AL23010911

// CONSTITUTION

NFB HEALTHCARE
SASU au capital de 1000 euros
70 rue Mercey
21200 CHEVIGNY-EN-VALIERE
RCS de DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 01/11/2023 il a été constitué une SASU dénommée : NFB HEALTHCARE
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 70 rue Mercey 21200 CHEVIGNY-EN-VALIERE
Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement : - Conception, fabrication, production,import-export, vente, distribution, commercialisation en gros, demi gros ou détail, intermédiation, fabrication en lien avec la nutrition et micronutrition, la diététique et la cosmétique, parfumerie et produits de beauté, et de façon générale tous produits ou services ayant un rapport avec la nutrition, l'esthétique les soins ou traitements de beauté ;- Tout achat-vente (gros, demi gros, détail), import-export,fabrication, commercialisation, - Intermédiation, conseil(dont le coaching) de produits non règlementés ; Et d'une manière générale, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations : Financières,immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Président : VALEDIM HOLDING SA, immatriculée sous le numéroCHE-446.856.634 Registre du Commerce du Valais central, sise Avenue de la Gare 3 - 1950 SION, représentée par son Président, M RICHTER Jean-Philippe
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL23010808

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué une SARL dénommée Holding RORATO, au capital de 1 797 600 euros, dont le siège social est 1 A rue du Régiment de Bourgogne 21200 BEAUNE, dont l'objet social est la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apports, participations, souscriptions ou achats de parts sociales ou d'actions, dans toutes sociétés, collectivités ou entreprises créées ou à créer, l'étude de tous projets, les activités de recherche et de développement au profit du groupe, la prestation de services concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, l'achat et la vente d'immeubles, l'acquisition ou la prise à loyer de tous immeubles, construits ou non, l'édification de constructions sur les immeubles acquis qui pourront rester en fin de bail au propriétaire bailleur et la location de tout immeuble appartenant à la société ; dont le gérant est Monsieur Denis RORATO demeurant 2 la Petite Combe 21630 POMMARD et dont la durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.

AL23010841

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 novembre 2023, à NEUILLY CRIMOLOIS.
Dénomination : SHOW MUST.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 20 rue des Genêts, 21800 Neuilly Crimolois.
Objet : Conception et organisation d'événements, animation d'événements notamment musicaux, location de matériels pour les besoins des événements organisés. Activité de marchand de biens.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros divisé en 5000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : GO ON SC
20 rue des Genêts 21800 Neuilly Crimolois immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 979366598.
Représentant permanent : Monsieur Carlos TIAGO.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL23010856

AUDITEF
54 Avenue Gambetta 89300 JOIGNY
Tel : 03 86 62 03 03 Fax : 03 86 62 03 00
Mail : auditef@wanadoo.fr

RAB
Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social : 7 Rue des Cloutiers
21340 Nolay
RCS BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NOLAY du 06 NOVEMBRE 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : RAB,
Forme sociale : Société civile immobilière,
Siège social : 7 RUE DES CLOUTIERS 21340 NOLAY
Objet social : l'acquisition de tous immeuble bâtis dans le but de l'administration et l'exploitation par bail, par location ou autrement dudit immeuble dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 000 euros,
Gérance : Monsieur COCHARD THIERRY, Demeurant Impasse du Chêne 21340 Cormot le Grand
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Beaune.
La Gérance

AL23010883

AVIS DE CONSTITUTION

LE GRAND HANGAR
SAS au capital de 2 000 euros
Siège social : Route de Grand Champ
21380 MESSIGNY-ET-VAUTOUX
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MESSIGNY ET VANTOUX du 25 Octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Le Grand Hangar
Siège : Rente de Grand Champ, 21380 MESSIGNY-ET-VAUTOUX
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : L'Exploitation d'une ou plusieurs installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle est propriétaire ou locataire conformément à l'article 88, paragraphe 2, de la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Vincent LEPRETRE demeurant Route de Grand Champ – 21380 MESSIGNY ET VANTOUX
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL23010884

AVIS DE CONSTITUTION

LA FABRIQUE DE CORTON
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 13 Rue du Château – 21550 LADOIX SERRIGNY
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LADOIX SERRIGNY du 10 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LA FABRIQUE DE CORTON
Siège social : 13 Rue du Château – 21550 LADOIX SERRIGNY
Objet social :
- Elaboration, fabrication et vente à emporter de biscuits de conservation (cookies, madeleines, muffins, gaufres, cakes…) et plus généralement de produits secs, conservables, sucrés et salés ;
- Elaboration, fabrication et vente de pâtes à tartiner, confiture, et plus généralement de produits tartinables gastronomiques, sucrés et salés.
- Elaboration, fabrication et vente de produits gastronomiques et d'épicerie fine.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Madame Mélissa LONGOBUCCO, demeurant 13 Rue du Château – 21550 LADOIX SERRIGNY assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23010888

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LADOIX SERRIGNY du 10 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : CAILLOT NICOLAS
Siège social : 36 Rue Martenot - Hameau de Corcelles, 21550 LADOIX SERRIGNY
Objet social :
- Plaquiste, peinture, jointeur, placo, revêtement sol et mur, isolation, et tous corps de métier du bâtiment;
- Vente, achat, négoce, import et export de matériaux de gros œuvre et second œuvre et de tous articles de décoration.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Nicolas CAILLOT, demeurant 36 Rue Martenot - Hameau de Corcelles 21550 LADOIX SERRIGNY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23010895

NIÈVRE

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

FERNAND DUSSERT
SARL au capital de 500 000 euros
Siège social : allée du Vieux Château
58430 ARLEUF
479602021 RCS NEVERS

L'AGE du 30/10/2023, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

AL23010847

AVIS DE MODIFICATION

ACCESS BATIMENT FRANCE

Access Batiment France. SASU. Capital :10000.0€. Sise 47 Rue de Chazeau, 58160 Imphy,France. 851310334 RCS Nevers. Le 16/10/2023,L'associé unique a décidé: de nommer Stéphane Leclercq, 40 Rue Edouard Vaillant, 58160 Imphy,en qualité de président à compter du 30/09/23; de prendre acte de la démission de el Filali Walid de ses fonctions de président à compter du 30/09/23 ;de transférer le siège au 40 Rue Edouard Vaillant,58160 Imphy à compter du 30/09/23 ;
Modification au RCS de Nevers

AL23010522

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

ALBA
Société civile immobilière
au capital social de 1500 Euros
Siège social :19 rue Poyaud
58500 CLAMECY
834 090 912 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 17/10/2023 à pris acte de la démission de Roberta ROSSI de son poste de cogérante et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis.

AL23010741

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HBRAUTO SAS au capital de 56000€ Siège social : RUE DES CORDELIERS PARC D'ACTIVITÉ DU VAL DE LOIRE, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE RCS NEVERS 493200158 L'ÂGE du 02.11.2023 à 9h a décidé de transférer le siège social au 9 Rue Saint-Louis, 78100 Saint-Germain-en-Laye. Radiation au RCS de Nevers. Immatriculation au RCS de Versailles.

AL23010798

MODIFICATIONS DES STATUTS

MARTINE MIONE
SAS au capital de 5 000 euros
1 impasse de Saint-Firmin - Sury
58270 SAINT JEAN AUX AMOGNES
822 881 678 RCS NEVERS

Selon décisions du 13.11.2023, l'associée unique a décidé avec effet au 15.11.2023 : - de remplacer la dénomination sociale MILLE ET UNE BRINDILLES par MARTINE MIONE, - d'étendre l'objet social aux activités de : remplacements de fleuristes en freelance, ateliers floraux pour particuliers, vente par internet, vente d'objets et de créations sur marchés, évènementiel - de transférer le siège social de NEVERS (58000) - 23 Rue François Mitterrand à SAINT JEAN AUX AMOGNES (58270) - 1 impasse de Saint-Firmin - Sury,- et de modifier en conséquence les statuts.
Pour avis, La. Présidente.

AL23010835

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GUILLOCHON-JURÉ
Société en Nom Collectif au capital de 90 000 €
Ancien siège social : 4, Place de l'Eglise – 58180 MARZY
Nouveau siège social : 3, rue du Général de Gaulle – Espace Beauregard
58660 COULANGES LES NEVERS
820 312 064 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte ssp du 10/11/2023 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du 29/11/2023 :
Siège social :
- ancienne mention : 4, Place de l'Eglise – 58180 MARZY
- nouvelle mention : 3, rue du Général de Gaulle – Espace Beauregard 58660 COULANGES LES NEVERS
Objet social :
- ancienne mention : Exploitation d'un fonds de commerce de débit de boissons, presse, jeux, restauration, épicerie auquel est attaché un débit de tabac et vente de tabac au détail sis à MARZY (58) - 4, Place de l'Eglise
- nouvelle mention : Exploitation d'un fonds de commerce d'articles de fumeur, bimbeloterie, papeterie, carterie, presse, journaux, loto, jeux à gratter, PMU, confiserie, jouets, bazar, relais colis situé à COULANGES LES NEVERS (58) - 3, rue du Général de Gaulle – Espace Beauregard auquel est associé la gérance de débit de tabac exploité dans le même local

AL23010838

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

TAXIS STEF & CO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 54 000 euros
Siège social :
46, avenue du Général de Gaulle
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS B 895 398 667

Suivant décisions de l'associé unique du 27/10/2023, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :
ANCIENNES MENTIONS:
Objet social sommairement rappelé : La Société a pour objet l'activité de taxi et transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places, conducteur compris, ou un véhicule taxi
Gérant : M. Stéphane CONDROYER, né le 29 juillet 1968 à VITRY SUR SEINE (94), dmt à NEVERS 58000, 26, avenue Pierre Bérégovoy.
NOUVELLES MENTIONS A COMPTER DU 27/10/2023:
Objet social sommairement rappelé : La Société a pour objet l'activité de taxi et transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places, conducteur compris, ou un véhicule taxi ; transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5t ; commissionnaire de transport
Gérants :M. Stéphane CONDROYER, sus nommé et domicilié.
M.Maxime TESSO, né le 27/05/1995 à MARSEILLE (13),dmt à NEVERS 58000, 60, rue Paul Vaillant Couturier
Pour insertion,
La cogérance,

AL23010844

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre)
2, route de Dornes

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

S.C.I. DE L'ETANG GUILLON
Société civile immobilière
Au capital de 1097,63 euros
Siège social : Les Ouillères à COSSAYE (58300)
Immatriculée au RCS de NEVERS : 411677503

Suivant décision collective des associés en date du 28/02/2023, il résulte que Madame Catherine JAULT Née TALBOT demeurant à COSSAYE (58300), 7 Les Gaulards a été nommée Gérant en remplacement de Monsieur Daniel BONNET demeurant à NEVERS (58000) 6 rue des Ardenets démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23010866

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

UNIK STYLE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2, Place Maurice Ravel
58000 NEVERS
821 796 117 RCS NEVERS

L'associé unique a décidé le 17/08/2023 :
- transfert du siège social :
Mention caduque : 2 Place Maurice Ravel 58000 NEVERS
Mention nouvelle : 1 Avenue du Général de Gaulle 58000 NEVERS
- changement de dénomination sociale :
Mention caduque : UNIK STYLE
Mention nouvvelle : UNYK STYLE

AL23010871

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
5, rue Saint Jacques

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

La société dénommée RIKLES, Société Civile Immobilière, au capital de SEIZE MILLE EUROS (16.000,00 €) ayant son siège social à LA CELLE SUR LOIRE (Nièvre) 6 Chemin des Crottes Terres, identifiée sous le numéro SIREN 485243760 RCS NEVERS.
Le 03/11/2023, l'Assemblée Générale des Associés a nommé Gérant, Madame Sylvie veuve LEBEAUT, née à VERNON (27200) le 28 septembre 1953, demeurant 6 Chemin des Crottes Terres58440 LA CELLE SUR LOIRE en remplacement de Monsieur Bernard LEBEAUT, décédé «.
Pour avis.

AL23010889

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DNG MULTISERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 11, avenue du 8 mai 1945, 58660 COULANGES LES NEVERS
844 397 497 RCS NEVERS

Par AGE du 02.10.2023, le siège social a été transféré du 1, avenue du 8 mai 1945, 58660 COULANGES LES NEVERS au 9 rue Georges Dufaud 58000 NEVERS, à compter du même jour, et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.Pour avis.

AL23010892

// GÉRANCE

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MISE EN LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement le 7/11/2023, enregistré le 10/11/2023 à NEVERS Dossier 2023 00022291 référence 5804P01 2023 A 00700 , la SAS JULIE RIGNAULT dont le siège social est Le Grand Champ 58110 ROUY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 884 510 207, a donné en location-gérance à la SARL TAXI JULIE dont le siège social est Le Grand Champ 58110 ROUY, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 980 971 105, une autorisation de stationnement sur la voie publique dans l'attente de la clientèle délivrée par la mairie de BREVES portant le numéro 1 et du véhicule de taxi doté des équipements spéciaux réglementaires conformes et en bon état de fonctionnement, pour une durée de 5 années à compter du 01/11/2023 jusqu'au 31/10/2028.
Pour avis

AL23010842

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix
(Nièvre)
2, route de Dornes

CESSION DE FONDS LIBERAL

Suivant acte reçu par Me Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAYLES AIX (58380) le 31 octobre 2023 enregistré le 8 novembre2023 au SPFE de NEVERS I, dossier 2023 00022047 référence5804P01 2023 N00561, Mme Alexandra Catalina TANASACHI,demeurant à DORNES (58390), 69B Route de Moulins, Née à IASI, (ROUMANIE), le 9 avril 1985, a vendu à la société dénommée SELARL ALEXANDRA TANASACHI, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 2000 EUROS,ayant son siège social à DORNES (58390), 1 Lotissement du Pré-Long, identifiée au SIREN sous le numéro 977741537 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Un fonds libéral de MASSEUR-KINESITHERAPEUTE, exploité à DORNES (58390), 1 Lotissement du Pré Long.
Cette vente a été consentie au prix de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70 000,00 euros) s'appliquant aux éléments incorporels pour 35.000 euros et aux éléments corporels pour35.000 euros, avec entrée en jouissance rétroactive au01/10/2023.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Me Sylvia JOUMIER, notaire demeurant 2 route de Dornes 58380 LUCENAY LES AIX.
Pour unique insertion.

AL23010850

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 13 novembre 2023. **SOCIÉTÉ ANONYME SA FRANCE EQUIPEMENT**.7 Rue Denis Papin Zone Industrielle Varennes-Vauzelles 58641 Varennes-Vauzelles Cedex.RCS Greffe de Nevers 337 688 212.Activité : Commerce et réparation de motocycles.Jugement arrêtant le plan de cession partielle, au profit de la Société de droit néerlandais HOCO PARTS B.V.

AL23010796

AUTRE TRIBUNAL
Par jugement en date du 03/10/2023, le Tribunal de commerce de Bourges a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société :
SIREN : 849732813
SAS Val de Loire Diffusion
RCS Bourges/Nevers : 849 732 813 Adresse du siège : 2 Rue Pierre Boucher 18150 La Guerche-sur-l'Aubois
Activité : Achat vente tous véhicules
A désigné en qualité de mandataire judiciaire Sas Saulnier -Ponroy & Associés 21, rue des Arènes - 18000 Bourges, pour conduire la mission.
A Fixé la date de cessation des paiements au 01 Février 2019 et a ouvert une période d'observation pour une durée de 6 mois.
Le Greffier

AL23010853

Autre Greffe
Par jugement en date du 24/10/2023, le Tribunal de commerce du Mans a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société :
SARL MCG AUTOMOBILE
Adresse du siège : 234 Route de Loirecopark 72500 Vaas
RCS Le Mans/Nevers : 893 654 384
Ets secondaire : Le Grillet 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER A fixé la date de cessation des paiements au 01/08/2023, a désigné mandataire judiciaire SELARL MJ Corp prise en la personne de Maître BOUDEVIN 7, avenue François Mitterrand – Bureaux et a ouvert une période d'observation pour une durée de 6 mois.
Invite les créanciers à déclarer leurs créances auprès du mandataire judiciaire, dans les deux mois à compter de l'insertion à paraitre au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com
Le Greffier

AL23010860

AUTRE TRIBUNAL
Par jugement en date du 27/09/2023, le Tribunal de commerce de Blois a arrêté le plan de sauvegarde à l'égard de la société :
SAS MEKAMICRON
Adresse du siège : 13 Rue Jules Berthonneau 41000 Villebarou
RCS Blois/Nevers : 443.161.914
Activité : l'usinage et la commercialisation de tous articles métalliques, plastiques, en bois ou de tout autre composition pour l'industrie et l'artisanat. La sous-traitance pour toutes industries.
A fixé la durée du plan pour 10 ans.
Et a désigné en qualité de Commissaire à l'exécution du plan Maître Hubert LAVALLART 12, place Jean-Jaurès - 41000 BBOIS.
Le Greffier

AL23010861

AUTRE TRIBUNAL
Par jugement du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand en date du 11 Octobre 2023 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif concernant la société :
SAS NIVERNAISE DE PESAGE Adresse du siège : l'Escave 63850 Égliseneuve-d'Entraigues RCS Clermont-Ferrand/Nevers : 519534861
Activité : Fabrication, vente, location d'instruments de pesage, prestations de services, réparation, vérification périodique etc notamment délégué par l'Etat conception vente et construction de systemes mécano soudé, vente matériels informatique (ordinateurs, logiciels etc) maintenance, formation, prestations de services diverses
Le Greffier

AL23010862

AUTRE TRIBUNAL
Par jugement en date du 25/10/2023, le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée à l'égard de la société :
SAS DISTRIBUTION CASINO FRANCE
Adresse du siège : 1 cours Antoine Guichard 42000 Saint-Étienne
RCS Paris/Nevers : 428 268 023
A désigné en qualité d'Administrateur judiciaire la SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol 38 avenue Hoche 75008 Paris, SELARL FHBX en la personne de Me Hélène Bourbouloux 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélia Perdereau 42 rue de Lisbonne 75008 Paris, avec les pouvoirs de surveillance. Et en qualité de Mandataire judiciaire la SCP BTSG en la personne de Me Marc Sénéchal 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10, SELARL FIDES en la personne de Me Bernard Corre 5 rue de Palestro 75002 Paris.
Le Greffier

AL23010863

Notaire

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE (office notarial n° 58065), le 13 novembre 2023, Monsieur Christian Pierre TISSOT, né à SAINT-OUEN (93400), le 30 octobre 1952, et Madame Sylvie Christine CHRETIEN, son épouse, née à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), le 13 décembre 1955, demeurant ensemble à LA MARCHE (58400), 2, chemin Neuf, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de GARGES-LES-GONESSE (95140), le 10 mars 1979.
Ont convenu d'aménager leur régime matrimonial initial en prévoyant la stipulation d'une clause de préciput conformément aux dispositions de l'article 1515 du Code civil.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire de NEVERS.
Pour insertion
Me PAILLARD, notaire.

AL23010817

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A.T.P.
SARL au capital de 8 000 Euros
9 Route Buissonnière
58530 BREVES
R.C.S. NEVERS 481 626 612
(2005 B 89)

L'Assemblée des associés réunie en date du 31 Décembre 2022, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.
Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis : Le Liquidateur,

AL23010898

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MOULIN DE COULOIR
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622.45 euros
Siège social : Couloir -
58120 DOMMARTIN
Siège de liquidation :
23 Bis avenue de Veauche -
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
423264225 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 8 Novembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Novembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Thierry DUBOIS, demeurant 23 Bis avenue de Veauche 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 23 Bis avenue de Veauche 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le Liquidateur

AL23010800

DISSOLUTION

SCI DE LA ROCHE AUX LOUPS
Société civile immobilière
au capital de 3048,98 euros
Siège social
Fragny
58140 GACOGNE

ANNONCES LÉGALES

SIREN : 343 398 640 RCS NEVERS

Par décision collective du 15/11/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du15/11/2023 et sa liquidation amiable. Monsieur Jean Pierre CAMBIANICA demeurant à Fragny 58140 GACOGNE a été nommé liquidateur . Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social. Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23010815

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOMEX HOLDING

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 25.000 euros
Siège social : GARCHIZY (Nièvre)
Route de la Petite Bussière
Z.I. de Varennes-Vauzelles Garchizy
R.C.S. NEVERS : 440 528 511

DECISION : Assemblée Générale de clôture de liquidation du30 septembre 2023 OBJET : Clôture de liquidation Liquidateur : Monsieur Didier BONNEROT demeurant à SAINT-ELOI (Nièvre) - 7, Rue de Venille Aubeterre, DEPOT DESCOMPTES DE LIQUIDATION : Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS LE LIQUIDATEUR

AL23010864

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BOUCHERIE DE LA GRANDE RUE

SARL en liquidation
au capital social de 3 000 Euros
Siège social : 26, Grande Rue
58130 GUERIGNY
R.C.S. NEVERS 830 164 943

Le 30.06.2021, l'Associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la
clôture de liquidation à compter du 30.06.2021.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23010872

DISSOLUTION

DSC

SARL au capital de 8000 €
Siège Social : 171 rue Roland Brouard
58600 GARCHIZY
90433051 RCS de NEVERS

Par AGE du 17/11/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 30/11/2023.
M. MARQUES Quentin 10 rue de la fontaine 58400 CHAULGNES a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur
Mention au RCS de NEVERS

AL23010890

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE réunie le 09 novembre 2023 de la SARL WINEFIT France au capital de 1 000 euros dont le siège social est 44 avenue du 85ème de ligne 58200 COSNE-COURS-SUR LOIRE (845 392 695RCS NEVERS) a décidé à effet du 09 novembre 2023 la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M.Jean-François ENSENAT demeurant 3 chemin de Launay Les MONDETS 18300 BANNAY pour toute la durée de la liquidation,avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social soit au 44 avenue du 85ème de ligne 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et que tous les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

AL23010891

CERFRANCE TERRE D'ALLIER

Expertise Comptable et Conseil
3 Parc de Fromenteau
03400 TOULON SUR ALLIER

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PERROT PAYSAGE

SARL en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
12 Rue des Boulats
58240 LUTHENAY-UXELOUP
808 865 125 RCS NEVERS

Par décision du 26/06/2023, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Alexandre PERROT, demeurant 12 Rue des Boulats - 58240 LUTHENAY-UXELOUP, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter 31/12/2022. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS. Pour avis Le Liquidateur

AL23010913

// CONSTITUTION

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

AVIS

Aux termes d'un acte SSP en date à MONTIGNY AUX AMOGNES du 13/11/2023, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : DBC - Siège social: 146 Route de Baugy, 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES - Objet social : Objet social : Acquisition, construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, / Mise en valeur, administration, gestion et exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ou dont elle aura la jouissance. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S. Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Wannes-Willem DE BOUCK demeurant 146 Route de Baugy 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales requis dans tous les cas. Immatriculation de la Société au R.C.S. de NEVERS. Pour avis - La Gérance.

AL23010840

CERFRANCE TERRE D'ALLIER

AVIS DE CONSTITUTION

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN AGREE DE LA RONDE
Siège social : 990 route de la Ronde – 58240 TRESNAY

Suivant acte SSP du 01/11/2023, a été constitué le « GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN AGREE DE LA RONDE », agréé par le Préfet de la Nièvre, le 07/09/2023 sous le n° 891.
Son siège social est situé : 990 route de la Ronde – 58240 TRESNAY.
Immatriculation auprès du RCS de NEVERS.
Pour avis,
Les associés co-gérants

AL23010855

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09 Novembre 2023, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA DU COUSIN » dont le siège social est sis 62 route de saint agnan – Les Loisons – 58230 ST AGNAN.
La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Le Président

AL23010897

Comptafrance

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PREMERY du 13 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : ALEPMA
Siège social : 10 Grande Rue, 58700 PREMERY
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 1 000 euros (apports en numéraire)
Gérance : Monsieur Alexandre CASSEYRE demeurant 10 Grande Rue, 58700 PREMERY
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL23010910

YONNE

// MODIFICATION

AVIS MODIFICATIF

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION VITICOLE DOMAINE DU BOUCHAT

Société civile
au capital social variable de 14 190 €
Siège social : Hameau de Chenevières - 51120 Saint Quentin le Verger
387 569 866 R.C.S. REIMS

Aux termes d'une AGE en date du 01/09/2023 :
- le capital social qui était de 14 190 € a été augmenté pour être porté à 364 210 €
- le siège social, initialement fixé Hameau de Chenevières - 51120 SAINT QUENTIN LE VERGER a été transféré 8 Chemin des Prés de Goix – 89530 SAINT BRIS LE VINEUX
La société sera donc désormais immatriculée au RCS d'AUXERRE
Pour avis,
la gérance

AL23010803

ALPHA EXPERTS NEVERS

TRANSFORMATION

SARL MURAT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 rue de la République , 89100 SENS
453949661 RCS SENS

Suivant délibération en date du 02/10/2023, les associés ont décidé, à compter du même jour, de :
- modifier la dénomination de la société qui devient: SNC MURAT,
- étendre l'objet de la société aux activités de bar, tabac, presse, vente de bimbeloterie, jeux, relais poste,
- transformer la Société en société en nom collectif, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la Société.. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par Monsieur Murat SARIKIRAZ, demeurant 15 rue Germaine Nigroux , 89100 SENS.
Associés en nom : Monsieur Murat SARIKIRAZ, demeurant 15 rue Germaine Nigroux , 89100 SENS, et Monsieur Erturul SUCAGI, demeurant 6 rue Racine, 89100 SENS.

AL23010753

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

IMAYA

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : 43 rue du Général de Gaulle 89100 SENS
899899868 RCS de SENS

Par AGE du 01/11/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 29 bis rue René Arbeltier 77120 COULOMMIERS, à compter du 01/11/2023.
Radiation au RCS de SENS et immatriculation au RCS de MEAUX

AL23010788

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

MASSOT EV SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Lieudit Les Champs Chevaux - 89310 ETIVEY
900 660 036 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 30/10/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL23010795

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SEM

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social
Chez Ets SCHIEVER
Zone Industrielle
Rue de l'Etang
89200 AVALLON
832 798 243 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 29 juin 2023, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de la S.A.S. CERALP en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et le mandat de la SAS BDO-IDF en qualité de Commissaire aux comptes suppléant. La Société n'a donc plus de commissaires aux comptes depuis 29 juin 2023.
Pour avis
La Présidence

AL23010814

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AEGIDIS

SARL au capital de 20000 €
Siège Social : 69 rue Ernest Renan
92310 SEVRES
524875739 RCS de NANTERRE

Par AGE du 14/11/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 8 rue Jacques Taveau 89100 SENS, à compter du 15/11/2023.
Gérance : Patrice KALFON 8 rue Jacques Taveau 89100 SENS Radiation au RCS de NANTERRE et immatriculation au RCS de SENS

AL23010846

NON DISSOLUTION

JIGEM

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 5-7-9 et 11, rue des Wagons
89100 SAINT-DENIS-LES-SENS
824 520 951 RCS SENS

Le 29/09/2023, l'associée unique a décidé, en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL23010879

NON DISSOLUTION

AGNES HARDI

SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 6, rue du Lavoir
89190 LAILLY
879 578 987 RCS SENS

Le 30/10/2023, les associés ont décidé, en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL23010886

// ADDITIF-RECTIFICATIF

ADDITIF

ADDITIF à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 10 novembre 2023, concernant la société AUDITION +, 40 Grande Rue, 89100 SENS. Il y a lieu d'ajouter la nomination du Directeur Général, M Lionel CONSTANS demeurant 1 Avenue Foch 94160 SAINT-MANDÉ pour une durée indéterminée..La Présidente

AL23010809

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/11/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Guillaume DUFOUR** 2 Rue du Barrage 89250 Beaumont (homme de toutes mains). RCS Auxerre 893842906. CIP 4696. Date de cessation des paiements : 13/05/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010820

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/11/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl IRKOMOUCHIE 89** 9 Rue de la Plaine des Isles 89000 Auxerre (restauration mobile). RCS Auxerre 843023573. CIP 4699. Date de cessation des paiements : 01/07/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010821

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/11/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique M.D. RENOVATION** 14 Route du Bon Rupt (rueres) 89630 Saint-Léger-Vauban (maçonnerie, couverture). RCS Auxerre 894569136. CIP 4698. Date de cessation des paiements : 13/05/2022. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010822

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/11/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS LAGUILLAUMIE** route des Bries 89380 Appoigny (abattage et vente de produits de basse-cour). RCS Auxerre 426520060. CIP 4697. Date de cessation des paiements : 01/10/2023. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010823

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/11/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl L'attrape-rêves** 2 Rue du Prieuré 89800 Chichée. RCS Auxerre 902542729. CIP 4653.

AL23010824

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/11/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique ATELIER MARSS** Lieu Dit les Rivières 89130 Mézilles. RCS Auxerre 879707941. CIP 4652.

AL23010825

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/11/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Frédéric Alphonse Abel BOUDARD** 3 rue du Marché 89200 Avallon. RCS Auxerre 497703041. CIP 3949.

AL23010826

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/11/2023 reportant au 30/11/2020 la date de cessation des paiements dans la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **SAS à associé unique LE VERGER SHOP** Zone Industrielle des Grands Champs 89220 BLENEAU (conception de produits cosmétiques). RCS Auxerre 502154628. CIP 4548

AL23010827

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/11/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Monsieur Nicolas GUERRESCKI** 3 lieudit le Chaillou 89170 Lavau (maçonnerie générale). RCS Auxerre 804747939. CIP 4675. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL23010828

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/11/2023 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl BL ANGERS** 30-32 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (salle de sport). RCS Auxerre 482965449. CIP 4700. Date de cessation des paiements : 01/07/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010830

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/11/2023 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique Unix route de Chablis** 89000 Auxerre (bar, discothèque). RCS Auxerre 841587744. CIP 4701. Date de cessation des paiements : 13/05/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL23010831

Jugement du Tribunal de Commerce de CRETEIL du 08/11/2023 prononçant la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique TAZITA DIRECTION NATIONALE** 16, rue de Londres 89470 Monéteau (commerce de détail). RCS NANTERRE 919.003.665. Désignant la Selarl Jsa 42 ter Rue Rabelais 94107 Saint-Maur-des-Fossés en qualité de liquidateur judiciaire. Autorisant le maintien de l'activité jusqu'au 22/11/2023. Maintenant la sté Ajassocies prise en la personne de Me Nicolas Deshayes 4 Rue Gabriel Peri 94000 CRETEIL en qualité d'Administrateur judiciaire jusqu'au 22/11/2023.

AL23010832

Jugement du tribunal de commerce de Evry du 13/11/2023 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS NANODEV** 30B avenue Saint Quentin 89470 Monéteau (travaux d'installation électrique). RCS EVRY 899.313.514. Date de cessation des paiements : 01/08/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : Me Alain-François Souchon 1 Rue des Mazières 91000 Évry-Courcouronnes , ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010839

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

AUTRE TRIBUNAL
Par jugement en date du 03/10/2023, Le Tribunal de commerce de SENS a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif concernant la société :
SAS DYNAMIC COACH
RCS Nevers/Sens : 892 798 406 Adresse du siège : 3 Route de Dixmont 89320 Vaumort
Activité : Vente en ligne de prestations de coaching à domicile, vente de programmes en ligne pour l'entretien corporel
Le Greffier

AL23010849

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 3 juin 2020, Mme Lucette Odile MICHAUT, demeurant à BASTIA (20200) 13 rue Jules Mondolini, Résidence Son Bocucciu, Née à LOOS (59120) le 22 mars 1929. Veuve de Hyacinthe VINCIGUERRA, Décédée à BASTIA, le 3 décembre 2020, a institué plusieurs légataires universels. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON (89200) 24 rue du Général Leclerc, le 26 octobre 2023, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine. La copie authentique accompagnée de la copie du testament ont été adressées au Greffe le 30 octobre 2023.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Violaine GAUDIEZ (référence CRPCEN 89111) chargée du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Le Notaire.

AL23010885

EARL PAPILLON MICHEL
EARL en liquidation au capital de 45 600 €
Siège social : 16 route d'Étourvy – 89740 QUINCEROT
431 967 991 RCS AUXERRE
Liquidateur : Mme Sophie LESPINGAL, demeurant à QUINCEROT (89740), 16 route d'Étourvy

AVIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 4 septembre 2023, cette dernière a constaté la fin des fonctions de liquidateur de M. Michel PAPILLON à compter du 23 septembre 2022, en raison de son décès survenu ce jour-là.
Pour avis, la gérance.

AL23010908

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EAU ET CHALEUR CONCEPT

SAS au capital de 5000
Siège social : Saint Martin sur Oreuse
6 Val d'Oreuse
89260 Thorigny-sur-Oreuse
807 905 203 RCS de Sens

L'AGE du 31/10/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. KLONOWSKI PHILIPPE, demeurant 7 allée de la Clé des Champs 94520 Perigny sur Yerres pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Radiation au RCS de Sens

AL23010645

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL J.N.M. ISOLATION PEINTURE

SARL au capital de 3000 Euros
Siège social
9 Rue de Marcot
89230 ROUVRAY
R.C.S. Auxerre n° 513 786 335

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Juin 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour
L'Assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Monsieur Nicolas MARY, demeurant à HERY (89550) – 8 Rue de Shilbottle, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation et de correspondance est fixé au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis : Le Liquidateur,

AL23010899

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SNC PAYS BOIS TP

SNC au capital de 11 000 Euros
Siège social
7 Petite Rue
89580 CHARENTENAY
R.C.S. Auxerre n° 841 910 169

L'Assemblée des associés réunie en date du 31 Décembre 2021, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.
Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis : Le Liquidateur,

AL23010900

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EURL SANDAUREL EDITIONS

SARL au capital de 5 000 Euros
Siège social
15 Rue du Courtis Robin
89470 MONETEAU
R.C.S. Auxerre n° 521 466 276

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Juin 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour
L'Assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Madame Sandra RADICELLI, demeurant à MONETEAU (89470) 16 Rue du Courtis Robin, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation et de correspondance est fixé au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis : Le Liquidateur,

AL23010901

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL SANDAUREL EDITIONS

SARL au capital de 5 000 Euros
Siège social
15 Rue du Courtis Robin
89470 MONETEAU
R.C.S. Auxerre n° 521 466 276

L'Assemblée des associés réunie en date du 22 Septembre 2023, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.
Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.
Pour avis : le liquidateur.

AL23010902

DISSOLUTION

SCI DOMAINE DES ROCHES

Société civile immobilière
au capital de 140.000 Euros
Siège social
6 Rue Chaume Lacarre
89200 SAINTE MAGNANCE
R.C.S AUXERRE : 479 304 842

L'AGE du 19/09/2023, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 19/09/2023M. Jean-Claude ROQUES dmt à REGUSSE (83), 1335 Chemin de Notre Dame, a été nommée liquidateur.Le lieu où doit être adressée la correspondance est fixé au domicile du liquidateur.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Pour avis et mention, Le liquidateur.

AL23010816

LDS GROUPE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PEP'S KIDS

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros

ANNONCES LÉGALES

Siège social
25 Rue du 24 Août
89000 AUXERRE
Siège de liquidation
25 rue du 24 aout
89000 AUXERRE
835 338 989 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 2 août 2023 au 25 rue du 24 aout 89000 AUXERRE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Silvana QUIGNARD, demeurant 25 Rue du 24 Août 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis. Le Liquidateur

AL23010834

DISSOLUTION

ALIA

SCI au capital de 320 €
Siège social : 29 GRANDE RUE
89110 SOMMECAISE
RCS SENS 480 547 843

L'assemblée générale extraordinaire du 10/10/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10/10/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame GRANDERYE FRANCOISE, demeurant 29 GRANDE RUE, 89110 SOMMECAISE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce SENS.

AL23010857

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI ALIA

En liquidation au capital de 320 €
Siège social : 29 GRANDE RUE
89110 SOMMECAISE
RCS SENS 480 547 843

L'assemblée générale extraordinaire du 20/10/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/10/2023.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce SENS.

AL23010858

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA SIMPLOT

Société Civile d'Exploitation Agricole
en liquidation
au capital de 7 510,00 euros
Siège social : 1 rue du Tilleul –
La Chaume -
89190 SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES
454 076 571 RCS SENS
Liquidateur : Mme Eliane KADLUB
épouse SIMPLOT –
1 rue du Tilleul – La Chaume -
89190 SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2023, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL23010896

DISSOLUTION

SCI PASTEL

SCI au capital de 304,90 €
Siège social : 39, rue du Général Leclerc
89100 SENS
342 166 147 RCS SENS

Le 31/07/2023, les associés ont décidé : -la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Philippe GODARD, demeurant à SENS (89100), 39 rue du Général Leclerc, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23010904

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI PASTEL

SCI en liquidation amiable
au capital de 304,90 €
Siège social : 39, rue du Général Leclerc
89100 SENS
342 166 147 RCS SENS

Le 31/07/2023 - 14 h, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Philippe GODARD de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL23010905

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CLÔTURE

SERGIO ET PAT

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 39 bis Rue Rouget de l'Isle - 89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 68 Rue du Tartre – 89550 HERY
750 430 365 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 2 novembre 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 juin 2023, déchargé Monsieur Serge BAZIN, démeurant 68 Rue du Tartre – 89550 HERY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL23010906

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

AVIS DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne),Place de l'Eglise , le 17 novembre 2023 il a été procédé à la liquidation et au partage de la société SCI LES PETITS CAILLOUX dont le siège social et le siège de la liquidation est à MAILLY LE CHATEAU 11 rue du Jeu de Paume, immatriculée au RCS sous le n°821443876,
Son actif net social a été partagé entre ses membres.
La liquidation a été clôturée par suite du partage de la totalité de l'actif net social.
Quitus a été donné au liquidateur.
La société sera radiée du RCS d'AUXERRE par les soins du liquidateur.
Pour avis
Le notaire.

AL23010914

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 13/11/2023, il a été constitué une SARL dénommée :
SARL TRAVAUX CONSTRUCTION RÉNOVATION LACROIX
Sigle : SARL TCRL **Siège social :** 7, Place du Général De Gaulle 89200 AVALLON **Capital :** 1000 € **Objet social :** La société a pour objet en France ou à l'étranger :
-La réalisation de tous travaux de bâtiment ou génie civil en tous corps d'état et plus particulièrement les travaux de gros œuvres, maçonnerie, plâtrerie, carrelage ainsi que les travaux de second œuvre, location de matériel, l'agencement, la décoration, l'assistance et le conseil.
-Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
-La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation, de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
-La prise, l'acquisition, l'exploitation, ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;
-La participation direct ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprise commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
-Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. **Gérance :** M Fabien Lacroix demeurant 52, rue de Lyon 89200 AVALLON **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL23010797

KPMG Avocats

CONCIERGERIE GÎTES AUXERROIS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
22 Avenue de la Tournelle,
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 10 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CONCIERGERIE GÎTES AUXERROIS
Siège : 22 Avenue de la Tournelle, 89000 AUXERRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
La location meublée saisonnière de biens immobiliers, Toutes opérations d'assistance matérielle et fonctionnelle à tout particulier, toute entreprise ou association en rapport avec la location ou la mise à disposition à quelque titre que ce soit de logements principalement saisonniers, espace de vie ou de stockage ; Toutes prestations de services dédiés à la personne, tout service de conciergerie et d'interface, assistance administrative, service informatique, prestations entretien, petite maintenance et suivi matériel et technique des lieux loués et de biens meubles le composant ainsi que de services annexes y attachés (connexion internet, service eau/électricité...) ; La rédaction, l'optimisation de la visibilité et la gestion des annonces d'offres de location, conseils et prestations en matière de marketing et de référencement, conseil en stratégie commerciale; La gestion de plateformes virtuelles de services à destination de particuliers, entreprises et associations en rapport avec la location ou la mise à disposition à quelque titre que ce soit de logement ou de services annexes ; Tout service de bagagerie, consignes, stockage; L'achat, la vente, la location de tout objet, équipement, marchandise, matière première de toute nature et de toute provenance. L'agence commerciale pour la représentation de tout service, prestation de services, marchandise et produit. L'hébergement de courte durée en logements meublés touristiques ou non touristiques, insolites ou non et toutes prestations de services annexes et notamment toutes prestations para-hôtelières, achat et vente de tous produits régionaux, toutes activités de loisirs et de détente
Et plus généralement toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Branko JAKIC, demeurant 22 Avenue de la Tournelle, 89000 AUXERRE
Directeur général :
Madame Audrey Virginie BIBERT, demeurant 22 Avenue de la Tournelle 89000 AUXERRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL23010802

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 15/08/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination : AM-TECH
Siège social: 14 bis avenue Aristide Briand, 89100 Paron
Capital: 1000 euros
Objet: Réseau télécommunication et services.
Durée: 99 ans
Président: SOUFI Mustapha (109 Boulevard de la république 77420)
Immatriculation au RCS de Sens

AL23010848

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 28/10/2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée : Dénomination sociale : AUX DELICES. Capital social : 1000 euros Siège social : 11 Rue Dilo 89 600 SAINT FLORENTIN. Objet : L'activité de restauration sans alcool. Président : Mme Fatima FANNICH demeurant 2 Ter, Rue Pierre Brossolette - 78440 GARGENVILLE. Directeurs généraux : Mme Nadia MAAROUF demeurant 20 Rue du Maréchal Lyautey - 89600 SAINT FLORENTIN et Mme Mahjouba MAAAROUF demeurant 6 Rue Pierre Corneille 89600 SAINT FLORENTIN. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre. Pour avis.

AL23010865

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONETEAU (Yonne), du 13 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI BGO
Siège social : 11 Rue des Isles - ZI de la Plaine des Isles, 89470 MONETEAU
Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Co-gérance : Monsieur Guillaume MARY, demeurant 4 Ruelle Saint-Pierre – 89000 AUXERRE et Madame Bénédicte HAMELIN, demeurant 19 Rue de Migennes – Les Baudières – 89550 HERY.
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL23010867

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHARNY OREE DE PUISAYE du 15 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI NAUDON
Siège social : 7 Allée de l'Est - Zone Artisanale, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Aimeric NAUDON, demeurant 10 bis rue du Billoy, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL23010873

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.
FORME : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
DENOMINATION : MS Garage
SIEGE SOCIAL : 15 Route Nationale – 89580 GY LEVEQUE
OBJET :
- L'exploitation direct ou indirecte d'un fonds de négoce de détail et de réparations et dépannages de tous véhicules automobiles.
- L'activité sociale s'étend ou peut s'étendre au lavage, à la vente, l'entretien, la réparation de tous véhicules automobiles.
- Ventes de tous accessoires, équipements, pièces détachées de rechange, ainsi que tous carburants et lubrifiants, produits d'entretien, peinture et consommable de carrosserie, pneumatiques 'avec montage 'équilibrage).
DUREE : 99 années
CAPITAL : 1 000 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros
GERANCE : Monsieur Charles PAQUOT demeurant 6 Allée Delorme – 89290 GY LEVEQUE
CESSION DE PARTS
Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.
IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.
Pour avis,

AL23010903

Suivez-nos publications sur Instagram

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €
☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

// TEXTILES

Le coton français tisse sa filière

Cet automne, la marque drômoise 1083 a livré ses premiers jeans fabriqués à partir de coton français, en provenance de la Drôme et du Gers. Joris Roux, jeune ingénieur agronome, a été l'un des catalyseurs de ce projet. Non sans essuyer les plâtres de cette culture jusqu'alors dévolue aux climats de la Grèce ou du sud de l'Espagne.

Dans un des hangars de l'ancienne exploitation de son grand-père, Joris Roux, 29 ans, abrite des big bags de coton fraîchement égrainé. Ce coton, récolté en 2022 dans la Drôme et le Gers, sera bientôt filé, tissé, coupé et cousu en France. La marque 1083, née il y a dix ans à Romans-sur-Isère (Drôme), propose depuis cet automne ses premiers jeans en coton français. À quelques kilomètres du siège de 1083, Joris Roux s'est lancé dans la culture de coton sur les terres familiales. Ingénieur agronome, le jeune homme a repris en 2020 une dizaine d'hectares appartenant à son grand-père et s'est lancé dans la production de semences, de céréales, d'oléoprotéagineux et de coton. Une culture pour laquelle il n'existe aucune référence en France. C'est en Grèce, plus gros pays producteur de coton en Europe, que Joris Roux a trouvé ses semences. En 2019, il sème, à la main, une petite surface de coton en testant plusieurs dates de semis, puis en 2020 renouvelle l'opération avec une seule date de semis. *« Dans les deux cas, je suis parvenu au bout de la culture. En 2021, je me suis donc dit "ça marche" et j'ai annoncé à 1083 que j'allais développer la culture sur 8 000 m² en conditions agricoles réelles »*, détaille le producteur. Mais, ce sera la douche froide. *« Je n'ai rien récolté à cause des conditions climatiques, avec une année froide et très pluvieuse »*, commente Joris Roux. *« Le coton a besoin d'humidité mais il déteste avoir les pieds dans l'eau au démarrage, ce qui fut le cas en 2021, et surtout il est exigeant en termes de chaleur »*, décrit-il. L'année 2022 s'avérera particulièrement adaptée à la culture. Mais là encore, le jeune producteur essuiera les plâtres de sa démarche expérimentale à cause de *l'ambroisie qui s'est installée dans la parcelle*.



Thomas Huriez, fondateur de la marque 1083.

Valorisation dans des filières d'exception

L'année dernière, alors qu'il réalisait sa première récolte de coton drômois pour 1083, des producteurs du Gers, qui venaient d'en récolter 3 ha, ont aussi contacté le fabricant de jeans. Équipé depuis avril dernier d'une égreneuse, Joris Roux a pris en charge l'égrenage de la totalité du coton, le sien et celui des producteurs gersois. Il estime à 500 kg brut (avant égrenage) par hectare le rendement réalisé. *« Les gros producteurs mondiaux se situent plutôt entre 2 et 4 tonnes brut soit 800 à 1,2 t/ha de fibre »*, souligne-t-il. La valorisation du coton français ne peut donc être envisagée que dans des filières d'exception.

Une stratégie qui permet de rémunérer le coton français

Pour 1083, *« l'enjeu est de relocaliser au maximum toutes les étapes de fabrication, y compris la production de coton »*, résume Thomas Huriez, fondateur de la marque. L'idée de Joris Roux de lancer une filière coton française a séduit l'entrepreneur drômois. La fibre neuve ne représente toutefois qu'une partie du produit fini. *« Nos poubelles sont remplies de fibres textiles. Il y a un véritable intérêt à massifier le recyclage mais la fibre recyclée ne suffit pas. Elle doit être associée à de la fibre neuve dont nous préférons qu'elle ne provienne pas d'une agriculture intensive »*, poursuit-il. C'est cette stratégie qui permet à 1083 de rémunérer le coton français, en l'associant à la compétitivité d'une fibre recyclée. Le jean *« 100 % français »* de 1083 est proposé au prix de 169 euros. *« Le prix juste pour chaque acteur de sa fabrication »*, estime l'entrepreneur.

1083

Sophie Sabot

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Dimanche 26 novembre

// Forêt des enfants à Dijon

La Forêt des enfants est une action de Dijon métropole en faveur de la biodiversité, organisée au chemin de la Rente de Giron. Cette année, elle s'adresse à tous les habitants de la métropole et en particulier aux familles qui ont accueilli un enfant né entre octobre 2022 et septembre 2023. Les parents dont les enfants sont nés en 2021/2022 sont également invités. Au programme, de 9 heures à 16 heures : Plantation d'arbres pour célébrer les naissances de l'année, manège à propulsion parentale, balade en calèche (de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h), maquillage, coloriage, jeux en bois XXL, petite restauration (soupes, gaufres salées/sucrées…). Entrée gratuite.

metropole-dijon.fr

• Jusqu'au 26 novembre

// Marché de Noël de Montbard

La place de la Pépinière royale de Montbard accueille le marché de Noël du vendredi 24 au dimanche 26 novembre. Au programme : exposants, associations, photobooth, collecte de jouets solidaire, présence du Père Noël et de ses lutins, manèges, jardin du Père Noël, jeux, maquillage, ateliers. Entrée et animations gratuites.

montbard.fr

• Jusqu'au 7 janvier 2024

// Exposition sur les insectes pollinisateurs à Dijon

Le Jardin de l'Arquebuse propose une immersion dans l'univers fascinant des insectes pollinisateurs. Cette exposition invite le visiteur à pénétrer dans le monde méconnu des insectes pollinisateurs, en s'en approchant au plus près. Parfois peu appréciés, ils sont pourtant indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes et à notre alimentation.

Au Jardin de l'Arquebuse, entrée libre.

Nièvre

• 31 octobre au 31 décembre

// Boutique éphémère

À l'initiative de l'association L'arc en Ciel sur la ville, la boutique éphémère Le Paradis à Decize ouvrira ses portes du 31 octobre au 31 décembre au 11 rue Louise Blanc à Decize (du lundi au samedi de 10 à 19 h et le dimanche de 14 h à 18 h). Cette boutique associative de créateurs propose des créations 100 % fait main, 100 % françaises et des animations : concerts, défilé de mode et apéro guinguette ! Ainsi, les visiteurs pourrons fêter l'inauguration le 31 octobre 2023 à partir de 18 h 30 avec vin chaud offert et concert d'Hugues Futo. Le 25 novembre sera proposé un apéro guinguette et défilé de mode, à partir de 17 h. Le 9 décembre, à partir de 18 h 30 aura lieu un apéro concert de La Réponse D.

Plus d'infos sur : https://www.facebook.com/people/L-Art-en-ciel-sur-la-ville/61551795999629/

• 24 novembre au 31 décembre

// Marché de noël graphique

Les ILLUS', le collectif de graphistes et illustrateur.ice.s neversois, sont ravis de vous présenter la 2e édition du marché de Noël d'art graphique. C'est à Nevers et il durera toute la période magique. Au programme : la maintenant fameuse exposition-vente de leurs univers variés et aussi de leurs quelques guests surprise. Encre, Collage, peinture, broderies, dessins, pléthore d'objets et œuvres graphiques, à la fois pièces uniques et tirages numérotés, et le plaisir de proposer des ateliers créatifs pour petits et grands (sur inscription) durant cette période de fête. Venez célébrer le lancement de cet évènement gratuit et ouvert à tous lors du vernissage le vendredi 24 novembre à partir de 19 h, 18 rue des Francs Bourgeois à Nevers.

• 26 novembre

// Rencontres artistiques

À travers trois rencontres, le musée de la Faïence et des Beaux Arts Frédéric Blandin vous propose de découvrir quelques professions du patrimoine en testant leurs missions principales. Ainsi, pour le 26 novembre, mettez-vous dans la peau d'un guide-conférencier.

Renseignements : https://culture.nevers.fr/

Yonne

• 8 au 10 décembre

// Marché « arts et saveurs » de Sens

À l'initiative de l'association L'arc en Le marché « arts et saveurs », organisé la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la ville de Sens, revient pour une 31e édition, dans les halles du marché couvert de Sens. Si seuls les artisans exposeront le vendredi, en mezzanine (de 9 h à 20 h), les producteurs seront bel et bien présents le samedi (de 10 h à 20 h) et le dimanche (de 10 h à 19 h). Au total, ce sont plus de 30 producteurs et artisans qui proposeront leurs produits et leurs créations aux visiteurs, qui sont chaque année très nombreux.

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Influenza aviaire hautement pathogène

Vaccinez vos canards sans attendre !



Depuis le 1er octobre 2023,
la vaccination contre l'influenza aviaire est obligatoire pour les élevages commerciaux de plus de 250 canards.

→ Engagez-vous rapidement dans la démarche de vaccination.

- Le vétérinaire sanitaire de votre élevage est votre interlocuteur principal.
- Tous les canetons mis en place à compter du 1er octobre sont concernés.
- L'État prend en charge 85 % du coût de la campagne vaccinale.

Toutes les informations utiles sont disponibles ici :

Campagne nationale de vaccination pour protéger nos élevages

// ÉTHOLOGIE

Peyo, un soignant pas comme les autres

Rendez-vous atypique avec Peyo, un cheval qui devient doux comme un agneau avec les personnes très affaiblies. Un comportement qui a débouché sur une étude, une association, un film documentaire et bientôt un livre et une BD.

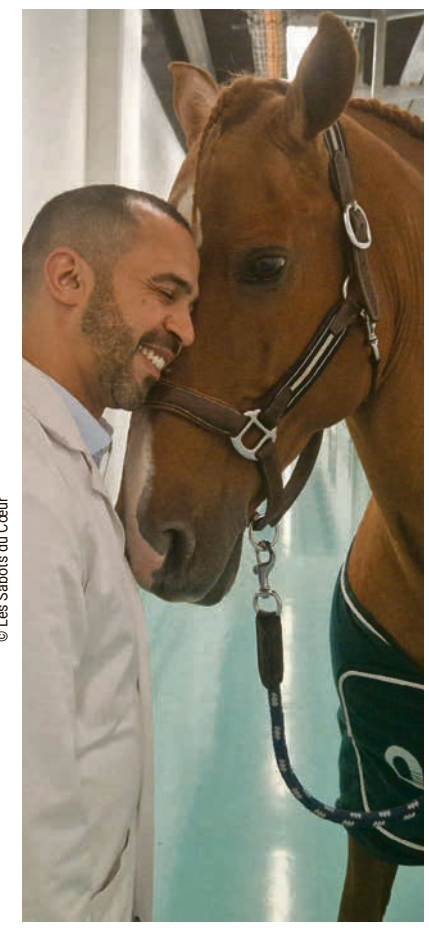


© Les Sabots du Cœur



© Les Sabots du Cœur

Plus le patient est en situation de souffrance et de détresse, plus Peyo s'intéressera à lui.



© Les Sabots du Cœur

***« Ce n'est rien de faire monter un cheval dans un ascenseur, tout s'apprend »*, en revanche, la capacité de Peyo à détecter les tumeurs reste unique pour un cheval.**

Depuis six ans, Peyo et Hassen Bouchakour accompagnent les derniers instants de vie d'une quinzaine de personnes par mois.

Peyo est un cheval unique en son genre. Cet étalon de 18 ans a la capacité d'adopter un comportement spécifique auprès des personnes en fin de vie. Ainsi, l'animal de 500 kg parcourt les couloirs des services de soins palliatifs et « marque » les chambres de certaines personnes ou se rend directement auprès d'elles. Moments suspendus où la souffrance, la douleur et la peur laissent la place à la magie et à une rencontre pour le moins atypique. Et cela donne une indication supplémentaire à l'équipe soignante car les études qui ont entouré le comportement de Peyo ont montré que les personnes ainsi repérées décédaient dans les quelques jours suivants.

Chiens, chats… et Peyo

Son propriétaire Hassen Bouchakour en a été le premier témoin et le premier surpris. *« Me retrouver dans les hôpitaux dans ce contexte m'est tombé dessus bien malgré moi »*, témoigne-t-il. L'homme est formé au monde du spectacle et à la préparation des animaux pour la scène et les tournages. Donc à mille lieues du milieu médical et surtout de la fin de vie.

« Peyo est un cheval agressif, avec des troubles du comportement. Mais il est totalement différent avec les personnes affaiblies ». Conscient et curieux de cela, Hassen Bouchakour s'entoure alors, il y a six ans, de vétérinaires et de chercheurs pour tenter de percer ce mystère. *« On connaît les chiens capables de détecter des tumeurs cancéreuses. Il y a aussi le cas d'un chat. Et puis, il y a Peyo, qui lui se montre doux et patient avec les personnes en toute fin de vie. Il semblerait que ce soit le taux vibratoire faible de ces personnes qui incite Peyo à s'approcher d'elles »*, tente d'expliquer Hassen Bouchakour.



© Les Sabots du Cœur

Les demandes des services de soins palliatifs viennent de toute la France et des pays limitrophes.

Une autre fin de vie

Fort de ce constat et des demandes se multipliant de la part des établissements, Hassen Bouchakour décide donc de consacrer une partie de son temps à ces rencontres. Désormais, chaque année, Peyo et lui parcourent pendant quelques jours des couloirs de services de soins palliatifs, en France mais aussi dans les pays limitrophes. La venue du cheval près d'elles n'effraie pas les personnes, bien au contraire, il s'agit là de moments de grâce extraordinaires et une rencontre unique. Aux hommes ensuite, équipe soignante, proches, et si besoin Hassen, de prendre le relais et d'aborder différemment ces derniers instants de vie. *« En France, nous sommes très en retard sur ces questions*, a pu constater Hassen au cours de ces périples. *Il faut réorganiser les actions autour de la fin de vie et redonner de la dignité aux patients »*.



© Les Sabots du Cœur

Grâce aux indications de Peyo, proches et équipes soignantes accompagnent les personnes en fin de vie différemment.

Et, notamment, mettre en place de nouveaux liens entre les soignés et les soignants. Dans un contexte apaisé, plus serein, la nouvelle prise en charge de ces moments permet de réduire considérablement les doses de médicaments. Hassen Bouchakour va encore plus loin. De cette expérience dans ces services si particuliers, il s'est rendu compte qu'il y a aussi nombre de personnes isolées, allant des enfants nés sous X et placés en foyer aux SDF qui ne reçoivent aucune visite. Par le biais de son association Les Sabots du cœur, il prend alors en charge ce dernier accompagnement et leurs obsèques.

En parallèle, il travaille sur l'ouverture d'un centre de fin de vie à Calais, où il réside avec ses animaux, proposant une autre approche dans l'offre de soin et l'accompagnement. Originaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, il souhaite aussi l'ouverture, à terme, d'un deuxième centre en Isère. *« Ainsi, même quand Peyo ne sera plus là, je continuerai dans ces accompagnements »*. Une façon d'honorer la mémoire de ce cheval atypique.

Françoise Thomas

Peyo ce héros

Peyo est un cheval unique, son comportement n'a été détecté chez aucun autre équidé. Et même s'il « fait vivre la misère » à Hassen Bouchakour, son propriétaire, celui-ci reconnaît qu'il s'agit *« du cheval de sa vie »*. Un film documentaire sur cet animal atypique est actuellement en tournage dont la sortie est programmée d'ici fin 2024. En parallèle, un livre sur le parcours d'Hassen Bouchakour est en cours d'écriture et celui-ci programme aussi la publication d'une BD pour aborder la question de la fin de vie à destination des enfants. Les Sabots du cœur, l'association créée par Hassen Bouchakour, sera l'une des trois associations bénéficiaires du concert solidaire *« Soupe en scène »*, orchestré par le chef Fabrice Bonnot, du 24 au 26 novembre, place de la République à Lyon.